

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert N° 160/19/AOO

Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

- Lot 1 : Aéroport d'Essaouira
- Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal
- Lot 3 : Aéroport de Laâyoune
- Lot 4 : Aéroport d'Agadir

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

TABLE DES MATIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES	6
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 5 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 6 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 8 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 9 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	11
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	12
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	14
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE	1
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 1	1
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 2	3
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 3	5
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 4	7
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -lot1	9
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -lot2	12
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -lot3	15
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -lot4	22
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	7
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	7
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	7
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	7

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

ARTICLE 04 :	CONNAISSANCE DU DOSSIER _____	7
ARTICLE 05 :	REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX _____	7
ARTICLE 06 :	RESILIATION _____	8
ARTICLE 07 :	DOMICILE DU PRESTATAIRE _____	8
ARTICLE 08 :	REGLEMENT DES DIFFERENTS _____	8
ARTICLE 09 :	CAS DE FORCE MAJEURE _____	8
ARTICLE 10 :	ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION _____	8
ARTICLE 11 :	NANTISSEMENT _____	8
ARTICLE 12 :	DROIT APPLICABLE _____	9
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES		10
- LOT 1 : AEROPORT D'ESSAOUIRA-		10
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	10
ARTICLE 02 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION _____	10
ARTICLE 03 :	MODE DE PAIEMENT _____	10
ARTICLE 04 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	11
ARTICLE 05 :	NORMES _____	11
ARTICLE 06 :	RECEPTION DES PRESTATIONS _____	11
ARTICLE 07 :	DELAJ DE GARANTIE _____	11
ARTICLE 08 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	11
ARTICLE 09 :	PENALITES POUR RETARD _____	11
ARTICLE 10 :	BREVETS _____	12
ARTICLE 11 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	12
ARTICLE 12 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	12
ARTICLE 13 :	CONSISTANCE DES PRESTATIONS _____	13
ARTICLE 14 :	CIRCULATION DU PERSONNEL _____	13
ARTICLE 15 :	SECRET PROFESSIONNEL _____	13
ARTICLE 16 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES _____	13
ARTICLE 17 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER _____	13
ARTICLE 18 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE : _____	14
ARTICLE 19 :	PROTECTION DU CHANTIER : _____	14
ARTICLE 20 :	PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX _____	14
ARTICLE 21 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER : _____	14
ARTICLE 22 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI : _____	15
ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER : _____	15
ARTICLE 24 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL _____	15
ARTICLE 25 :	DEFINITION DES PRIX _____	15
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES		28

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

- LOT 2 : AEROPORT DE BENI MELLAL-	28
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	28
ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION	28
ARTICLE 03 : MODE DE PAIEMENT	28
ARTICLE 04 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	28
ARTICLE 05 : NORMES	29
ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS	29
ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE	29
ARTICLE 08 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	29
ARTICLE 09 : PENALITES POUR RETARD	29
ARTICLE 10 : BREVETS	30
ARTICLE 11 : GARANTIE PARTICULIERE	30
ARTICLE 12 : CONTROLE ET VERIFICATION	30
ARTICLE 13 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS	30
ARTICLE 14 : CIRCULATION DU PERSONNEL	31
ARTICLE 15 : SECRET PROFESSIONNEL	31
ARTICLE 16 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES	31
ARTICLE 17 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER	31
ARTICLE 18 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE :	31
ARTICLE 19 : PROTECTION DU CHANTIER :	32
ARTICLE 20 : PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX	32
ARTICLE 21 : EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :	32
ARTICLE 22 : PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :	32
ARTICLE 23 : CAHIER DE CHANTIER :	33
ARTICLE 24 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL	33
ARTICLE 25 : DEFINITION DES PRIX	33
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	46
- LOT 3 : AEROPORT DE LAAYOUNE-	46
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	46
ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION	46
ARTICLE 03 : MODE DE PAIEMENT	46
ARTICLE 04 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	46
ARTICLE 05 : NORMES	47
ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS	47
ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE	47
ARTICLE 08 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	47
ARTICLE 09 : PENALITES POUR RETARD	47

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

ARTICLE 10 :	BREVETS _____	48
ARTICLE 11 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	48
ARTICLE 12 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	48
ARTICLE 13 :	CONSISTANCE DES PRESTATIONS _____	48
ARTICLE 14 :	CIRCULATION DU PERSONNEL _____	49
ARTICLE 15 :	SECRET PROFESSIONNEL _____	49
ARTICLE 16 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES _____	49
ARTICLE 17 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER _____	49
ARTICLE 18 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE : _____	49
ARTICLE 19 :	PROTECTION DU CHANTIER : _____	50
ARTICLE 20 :	PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX _____	50
ARTICLE 21 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER : _____	50
ARTICLE 22 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI : _____	50
ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER : _____	51
ARTICLE 24 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL _____	51
ARTICLE 25 :	DEFINITION DES PRIX _____	51
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES		79
- LOT 4 : AEROPORT D'AGADIR-		79
ARTICLE 26 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	79
ARTICLE 27 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION _____	79
ARTICLE 28 :	MODE DE PAIEMENT _____	79
ARTICLE 29 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	79
ARTICLE 30 :	NORMES _____	80
ARTICLE 31 :	RECEPTION DES PRESTATIONS _____	80
ARTICLE 32 :	DELAJ DE GARANTIE _____	80
ARTICLE 33 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	80
ARTICLE 34 :	PENALITES POUR RETARD _____	80
ARTICLE 35 :	BREVETS _____	81
ARTICLE 36 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	81
ARTICLE 37 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	81
ARTICLE 38 :	CONSISTANCE DES PRESTATIONS _____	81
ARTICLE 39 :	CIRCULATION DU PERSONNEL _____	82
ARTICLE 40 :	SECRET PROFESSIONNEL _____	82
ARTICLE 41 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES _____	82
ARTICLE 42 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER _____	82
ARTICLE 43 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE : _____	82

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

ARTICLE 44 :	PROTECTION DU CHANTIER : _____	83
ARTICLE 45 :	PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX _____	83
ARTICLE 46 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER : _____	83
ARTICLE 47 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI : _____	83
ARTICLE 48 :	CAHIER DE CHANTIER : _____	84
ARTICLE 49 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL _____	84
ARTICLE 50 :	DEFINITION DES PRIX _____	84

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"
N°160/19/AOO

Le **lundi 28 octobre 2019** à **10h00** heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Financière située près du bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **sur offres de prix** concernant : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**

Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Lot 4 : Aéroport d'Agadir

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement** auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à titre indicatif à partir de l'adresse électronique www.onda.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot 1: **12 300,00 DHS**

Lot 2: **12 600,00 DHS**

Lot 3: **15 900,00 DHS**

Lot 4: **18 000,00 DHS**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TVA comprise de :

Lot 1: **820 194,00 DHS**

Lot 2: **840 000,00 DHS**

Lot 3: **1 060 164,00 DHS**

Lot 4: **1 203 702,00 DHS**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- 1) Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) au plus tard le **lundi 28 octobre 2019** avant **9h30** ;
- 2) Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule précitée ;

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

- 3) Soit les transmettre **par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- 4) Soit les remettre, sur support papier, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus **ne sont pas admis**.

N.B : Une visite des lieux sera organisée au profit des concurrents intéressés selon le planning suivant :

Aéroport d'Essaouira :

Le **mercredi 16 octobre 2019 à 10 heures** à l'Aéroport d'Essaouira (**Contact : 06 94 70 22 61**).

Aéroport de Béni Mellal:

Le **jeudi 17 octobre 2019 à 10 heures** à l'Aéroport de Béni Mellal (**Contact : 06 60 10 08 08**).

Aéroport de Laâyoune:

Le **mercredi 16 octobre 2019 à 10 heures** à l'Aéroport de Laâyoune (**Contact : 06 60 10 07 10**).

Aéroport d'Agadir:

Le **jeudi 17 octobre 2019 à 10 heures** à l'Aéroport d'Agadir (**Contact : 06 60 10 06 70**).

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert N° 160/19/AOO

Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

- Lot 1 : Aéroport d'Essaouira
- Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal
- Lot 3 : Aéroport de Laâyoune
- Lot 4 : Aéroport d'Agadir

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 5 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 6 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 8 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 9 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	11
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	12
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	14
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE	1
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 1	1
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 2	3
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 3	5
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 4	7
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot1	9
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot2	12
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot3	15
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot4	22

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**

Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Lot 4 : Aéroport d'Agadir

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle d'acte d'engagement ;
05. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
06. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
07. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
08. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
09. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
10. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante : <http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

NB : Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

ARTICLE 5 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE**.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Seules les offres techniques peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

ARTICLE 6 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

A. Le dossier administratif : Pièces exigées

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2.** L'original du récépissé du **cautionnement provisoire** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres ; **Pour les groupements**, l'attestation de la caution personnelle et solidaire doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini à l'article 07 du présent règlement de consultation.
- A3.** Pour les groupements, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur ;

Pour les établissements publics :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2. Une copie du texte** l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
- A3.** L'original du récépissé du **cautionnement provisoire** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ; **Pour les groupements**, le cautionnement doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini à l'article 07 du présent règlement de consultation.
- A4.** Pour les groupements, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur ;

B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

B1. Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :
 - Aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

B2. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;

B3. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

B4. Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

NB : Pour les concurrents non installés au Maroc l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2**, **B3** et **B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Pour les établissements publics :

B1. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

B2. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à

cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Jomada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

Pour les groupements, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserves, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire un cautionnement provisoire, par un organisme marocain agréé, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres, conformément au modèle en **ANNEXE II** du présent règlement de consultation.

NB : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

1. Au nom collectif du groupement ;
2. Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
3. En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

NB : Dans les cas prévus aux 2) et 3) ci-dessus, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire** en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante :**

« Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant »

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

ARTICLE 8 : OFFRES TECHNIQUES

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

ARTICLE 9 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comprend :

1. L'acte d'engagement, conformément à l'**ANNEXE III**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

Si le groupement est conjoint, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

Si le groupement est solidaire, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

NB : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes **lettres**.

2. Le bordereau des prix-détail estimatif, conformément à l'**ANNEXE IV**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres.**
- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres.**
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

3. Le sous détail des prix, le cas échéant.

4. Le bordereau des prix pour approvisionnements, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres financières doivent être exprimées, en Dirhams marocains (**MAD**). Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (EUR/USD) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

NB : Un concurrent ne doit pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Il est demandé aux concurrents de présenter les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Aussi, il est demandé à chaque concurrent d'accompagner chaque dossier (administratif et technique, additif, offre technique et offre financière) d'un **état des pièces** qui le constitue.

Le dossier à présenter par chaque concurrent est mis dans **un pli fermé** portant les mentions suivantes :

- Le nom, l'adresse, l'e-mail et le fax du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du ou des lots en cas de marché alloti;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

Ce pli contient :

1. **Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, Deux (02) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A);
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
2. **Lorsque l'offre technique est exigée, Trois(03) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A);
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
 - c. **La troisième enveloppe** contient l'offre technique. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre technique**".

Toutes les **enveloppes** visées ci-dessus doivent indiquer de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du ou des lots concernés ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

NB : Lorsque l'appel d'offres est alloti :

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques et financières **séparément** pour chaque lot.

A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS

1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés

de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

2. Dépôt des plis

Les plis des concurrents doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Mohammed V-Nouasseur) ;
- Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule Interface Achats à l'adresse précitée ;
- Soit les transmettre par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre sur support papier au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés dans l'avis d'appel d'offres ne seront pas admis.

Lorsque le concurrent opte pour **la soumission par voie électronique**, toutes les pièces contenues dans chacune des enveloppes, prévues **à l'article 12** du présent règlement de consultation, doivent être regroupées dans un fichier électronique conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

A cet effet, lesdites pièces doivent être signées électroniquement et séparément par le concurrent ou son représentant dûment habilité, avant leur insertion dans le fichier électronique. Cette signature se fait au moyen d'un certificat électronique délivré par une autorité de certification agréée, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Le dépôt des plis par voie électronique fait l'objet d'un horodatage automatique, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique à travers le portail des marchés publics au concurrent concerné.

3. Dépôt des plis complémentaires

Le pli contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être selon le mode de soumission choisi par le concurrent :

- soit déposé, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;
- soit envoyé, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit **transmis**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans cette lettre **ne sont pas admis**.

NB : La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format papier.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURENTS

Tout pli, échantillon, document technique, prospectus ou autre document déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait du pli, sur support papier, fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage.

Lorsque la soumission est faite par voie électronique, le retrait du pli du concurrent s'effectue par le biais du certificat électronique cité ci-haut et les informations relatives au retrait sont enregistrées automatiquement sur le registre des dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis, échantillons, documents techniques, prospectus ou autres documents peuvent les présenter de nouveau dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation.

ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture des plis des concurrents présentés sur support papier et des plis transmis par voie électronique se fait simultanément durant la même séance d'ouverture des plis.

NB : La séance d'ouverture des plis des concurrents est publique. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Les offres des concurrents, déposées sur support papier ou transmises par voie électronique, sont examinées et évaluées dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulière du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjugé.

ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine. Cette lettre est adressée dans un délai de cinq (05) jours ouvrables au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction, par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par **fax confirmé** ou par **tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre peut être accompagnée des pièces de leurs dossiers.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, ils sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;
2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :

-  **Adresse** : **Département des Achats**
Office National des Aéroports
Aéroport Mohammed V – Nouasseur
-  **Boite postale** : BP 52, Aéroport Mohammed V – Nouasseur
-  **E-mail** : achats@onda.ma

NB : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir **à compter de la date de réception** de la lettre d'éviction et **au plus tard dans les cinq (05) jours suivants**.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Lot 4 : Aéroport d'Agadir

Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique

Pour les concurrents résidents au Maroc :

il est exigé des concurrents, la production de la copie certifiée conforme d'une ou des certificats de qualification et de classification dans les secteurs, classes et qualifications suivants :

N° Lot	Secteur	Qualification	Classe
Lot 1	A	A5	5
Lot 2	A	A5	5
Lot 3	A	A5	4
Lot 4	A	A5	4

Pour les concurrents non-résidents au Maroc dispensés du certificat de qualification et de classification :

C1. Une note indiquant **les moyens humains et techniques** du concurrent et mentionnant éventuellement,

- La date,
- Le lieu,
- La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

C2. Fournir **les attestations de référence originales** ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté les prestations objet desdites attestations. Chaque attestation précise notamment :

- La nature des prestations ;
- Leur montant ;
- Le nom et la qualité du signataire et son appréciation.
- L'année de réalisation (**Durant les cinq dernières années**);

Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif

Aucun dossier additif n'est exigé.

Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique

Aucune offre technique n'est exigée.

Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché

Le seul critère d'attribution, après admission, est l'**offre la moins-disante par lot.**

-Le concurrent peut soumissionner à un ou plusieurs lots-

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **160/19/AOO**
- Mode de passation : **Appel d'offres Ouvert**
- Objet du marché : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**

Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Lot 4 : Aéroport d'Agadir

A – Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1)
- N° de patente..... (1)
- N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Si le concurrent est une personnes morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)
- N° de patente.....(1)
- N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a) A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
 - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;

- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Constitution d'une caution personnelle et solidaire

au titre du cautionnement provisoire

Nous soussignés, (**nom de la banque, raison sociale, domicile, tél et fax du siège social et de l'agence**), ayant décision d'agrément délivrée par le Ministre de l'Economie et des Finances sous n°..... ..en date du.....,

Représentée par : [**Nom(s), prénom(s) et qualité(s)**]

(Ci-après le « **Banque** ») Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire sur ordre et pour :

- a) La société.....(Dénomination de la société) **(1)**
- b) La société.....(Dénomination de la société), **pour sa partie dans le groupement (1)**
- c) La société.....(Dénomination de la société) **pour le compte du Groupement de sociétés.....**(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- d) Le Groupement(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- e) Monsieur/Madame.....(Nom & Prénom de la **personne physique**) **(1)**

(Ci-après le « **Soumissionnaire** ») pour le montant du cautionnement provisoire de (Montant en chiffres et en lettres), auquel est assujéti le soumissionnaire au profit de l'Office National Des Aéroports (ONDA) (Ci-après le « **Bénéficiaire** ») dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 160/19/AOO relatif au Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Lot 4 : Aéroport d'Agadir (Ajouter le numéro et objet du lot, le cas échéant).

Nous nous engageons, par la présente, de façon inconditionnelle et irrévocable en qualité de Garant (la banque), à payer sans délai au Bénéficiaire, à sa première demande et sans s'opposer au paiement pour quelque motif que ce soit, toute somme que celui-ci pourrait réclamer au Débiteur à concurrence du montant sus-indiqué.

[En cas de défaillance d'un membre du Groupement, le montant dudit cautionnement reste acquis à l'ONDA abstraction faite du membre défaillant dudit Groupement] (2).

La présente garantie est régie par le droit marocain et tous litiges relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente garantie seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort territorial de Casablanca (Maroc).

Fait à(ville)

le,.....(jj/mm/aaaa)

(1) Supprimer les paragraphes inutiles ;

(2) Mention à préciser obligatoirement en cas de groupement b), c) et d) ci-haut.

NB : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter d'autres conditions et/ou réserves de la part de la banque ou du soumissionnaire.

Si l'appel d'offres est alloti le cautionnement provisoire doit être constitué séparément pour chaque Lot.

ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 1
--

Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **160/19/AOO** du **lundi 28 octobre 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**
Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

LOT 1 :

- Montant hors T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 2
Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **160/19/AOO** du **lundi 28 octobre 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**
Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent
a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

LOT 2 :

- Montant hors T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 3
Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **160/19/AOO** du **lundi 28 octobre 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**
Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent
a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

LOT 3 :

- Montant hors T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 4
Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **160/19/AOO** du **lundi 28 octobre 2019**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**
Lot 4 : Aéroport d'Agadir

Passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent
a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

LOT 4 :

- Montant hors T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot1

AO N° : 160/19/AOO

Objet : Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

LOT 1: AEROPORT D'ESSAOUIRA

ITEMS	DESCRIPTION	UDM	Quantité	PU Hors TVA en chiffres(*)	PT Hors TVA en chiffres
1	DEMOLITION	M ²	500		
2	GERFLEX	M ²	5		
3	MOQUETTE	M ²	100		
4	PLINTHE EN CERAMIQUE	ML	20		
5	REVE-SOL	M ²	20		
6	REVETEMENT MUR EN CERAMIQUE	M ²	120		
7	REVETEMENT EN PLAQUE DE PIERRE TAZA	M ²	100		
8	REVETEMENT SOL EN CERAMIQUE	M ²	60		
9	DEPOSE DE FAUX PLAFOND	M ²	30		
10	FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE	M ²	20		
11	FAUX PLAFOND MODULAIRE	M ²	70		
12	FAUX PLAFOND MIDULAIRE PERFORE	M ²	70		
13	REPARATION STAFF LISSE	M ²	20		
14	RESERVATION TECHNIQUE	U	2		
15	STABILITE ET AJUSTAGE	M ²	20		
16	TRAPPE DE VISITE	M ²	4		
17	CACHE METALLIQUE DE REGARD	M ²	14		
18	CHARPENTE METALLIQUE	M ²	80		
19	CLOISON AMOVIBLE	M ²	100		
20	COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH	M ²	80		
21	DEPOSE ET REPOSE DE CLOISON	M ²	50		
22	DEPOSE MENUISERIE	M ²	100		
23	ENSEMBLE POIGNET	U	20		
24	ENSEMBLE POIGNET BEQUILLE	U	20		
25	ETANCHEITE	ML	200		
26	FIL BARBELE	ML	300		

27	FILM DEPOLI	M ²	40		
28	GRILLE DE PROTECTION	M ²	2.50		
29	PORTAIL METALLIQUE	M ²	30		
30	PORTE DOUBLE VENTAUX	M ²	7		
31	SERRURE DE SECURITE A CANON	U	20		
32	STORES VERTICALS	M ²	30		
33	VERRE STADIP 8.2.8	M ²	30		
34	VERROU A TIGE	U	24		
35	ARMOIRE INCENDIE RIA	U	2		
36	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 2P	ML	40		
37	CHAUFFE EAU 15 L	U	12		
38	CHAUFFE EAU 80 L	U	1		
39	COLLIER PRISE EN CHARGE	U	40		
40	DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRE	U	20		
41	DISTRIBUTEUR SAVON LIQUIDE	U	20		
42	MELANGEUR DE CUISINE	U	2		
43	MELANGEUR DE DOUCHE	U	2		
44	MELANGEUR DE LAVABO	U	20		
45	PIQUAGE SUR RESEAU EXISTANT Ø 63	U	2		
46	PORTE PAPIER HYGIENIQUE	U	20		
47	POTEAU INCENDIE	U	2		
48	REPARATION FUITE D'EAU > 2P ET < Ø110	U	10		
49	ROBINET DE LAVABO	U	10		
50	SECHE MAIN	U	12		
51	SIPHON	U	2		
52	TABLEAU DE VANNES	U	20		
53	TRANCHEE POUR CANALISATION	M ³	50		
54	TUBE POLYETHYLENE Ø75	ML	120		
55	VANNE D'ARRET PPR Ø 50	U	10		
56	VANNE D'ARRET PPR Ø 75	U	5		
57	VANNE D'ARRET PPR Ø 110	U	5		
58	PEINTURE LAQUEE SUR FERRONIERIE	M ²	100		
59	PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS	M ²	1200		
60	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE PLATRE	M ²	100		

61	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT	M ²	800		
62	PEINTURE GLYCERO MATE INTERIEURE	M ²	900		
63	PEINTURE SOL	M ²	24		
64	BETON ARME	M ³	28		
65	CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 20CM	M ²	300		
66	CLOTURE EN MACONNERIE DE MOELLONS	M ³	3		
67	ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	320		
68	ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	50		
69	REGARD 0,50 x 0,50	U	2		
Total Hors TVA					
TVA (20%)					
Total TVA comprise					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot2
AO N° : 160/19/AOO
Objet : Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports
LOT 2 : AEROPORT DE BENI MELLAL

ITEMS	DESCRIPTION	UDM	Quantité	PU Hors TVA en chiffres(*)	PT Hors TVA en chiffres
1	AUTOBLOQUANT	M ²	50		
2	DEMOLITION	M ²	200		
3	GERFLEX	M ²	20		
4	MOQUETTE	M ²	80		
5	REVE- SOL	M ²	100		
6	REPARATION STAFF LISSE	M ²	100		
7	STABILITE ET AJUSTAGE	M ²	100		
8	TRAPPE DE VISITE	M ²	10		
9	CHARPENTE METALLIQUE	M ²	30		
10	DEPOSE MENUISERIE	M ²	20		
11	ENSEMBLE POIGNET	U	30		
12	ENSEMBLE POIGNET BEQUILLE	U	30		
13	ETANCHEITE	ML	70		
14	FILM DEPOLI	M ²	50		
15	GRILLE DE PROTECTION	M ²	20		
16	MAIN COURANTE	ML	5		
17	MIROIR	M ²	10		
18	MIRONET	U	5		
19	PAUMELLE	U	20		
20	POIGNET DE TIRAGE	U	20		
21	PORTAIL METALLIQUE	M ²	25		
22	PORTE EN BOIS NOBLE	M ²	20		
23	PORTE ISOPLANE	M ²	15		
24	PORTE METALLIQUE	M ²	15		
25	SERRURE DE SECURITE A CANON	U	30		

26	VERRE CLAIRE 4MM	M ²	40		
27	VERRE SECURITE 8MM	M ²	30		
28	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 1P	ML	20		
29	CHAUFFE EAU 15 L	U	2		
30	CHAUFFE EAU 50 L	U	2		
31	DIFFUSEUR DE PARFUM	U	20		
32	DISTRIBUTEUR SAVON LIQUIDE	U	20		
33	LAVABO A VASQUE	U	10		
34	LAVABO SUR COLONNE	U	4		
35	MECANISME DE CHASSE	U	15		
36	MELANGEUR DE CUISINE	U	5		
37	MELANGEUR DE DOUCHE	U	5		
38	MELANGEUR DE LAVABO	U	20		
39	MITIGEUR DE LAVABO VASQUE	U	20		
40	PIQUAGE SUR RESEAU EXISTANT Ø 63	U	4		
41	PORTE PAPIER HYGIENIQUE	U	20		
42	POTEAU INCENDIE	U	2		
43	RECEVEUR DE DOUCHE	U	2		
44	REPARATION FUITE D'EAU > 2P et ≤ Ø110	U	10		
45	REPARATION FUITE D'EAU ≤ 2P	U	10		
46	ROBINET DE LAVABO	U	15		
47	ROBINET DE SERVICE 1/2	U	15		
48	ROBINET DE SERVICE 3/4	U	10		
49	SIEGE A LA TURQUE	U	5		
50	SIEGE A L'ANGLAISE A POUSSOIR MURAL	U	10		
51	SIEGE A L'ANGLAISE SIMPLE	U	5		
52	SIEGE A L'ANGLAISE SUSPENDU	U	10		
53	SIPHON	U	20		
54	TABLEAU DES VANNES	U	10		
55	TUBE POLYETHYLENE Ø 40	ML	50		
56	TUBE POLYETHYLENE Ø 63	ML	100		
57	TUBE PPR Ø 20	ML	50		
58	TUBE PPR Ø 25	ML	50		
59	TUBE PPR Ø 32	ML	50		

60	PEINTURE DECORATIVE	M ²	50		
61	PEINTURE LAQUEE	M ²	1000		
62	PEINTURE LAQUEE SUR FERRONNERIE	M ²	600		
63	PEINTURE LAQUEE SUR MENUISERIE BOIS	M ²	400		
64	PEINTURE PROPLETE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE	M ²	600		
65	PEINTURE PROPLETE VINYLIQUE	M ²	600		
66	PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS	M ²	1000		
67	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT AU PLATRE	M ²	1000		
68	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT	M ²	800		
69	PEINTURE VINYLIQUE SUR FAUX PLAFONDS	M ²	2000		
70	PEINTURE ACRYLIQUE SEMI BRILLANTE SANS ODEUR	M ²	600		
71	PEINTURE DE BORDURE DE TROTTOIR	ML	2600		
72	PEINTURE DES MATS D'ECLAIRAGE	ML	60		
73	PEINTURE GLYERO MATE INTERIEURE	M ²	2200		
74	PEINTURE PROPLETE SATINEE POUR INTERIEURE ET EXTERIEURE	M ²	2000		
75	APPORT DE SABLE DE CONCASSAGE	M3	30		
76	BORDURE DE TROTTOIR	ML	100		
77	ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	50		
78	ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	50		
Total Hors TVA					
TVA (20%)					
Total TVA comprise					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot3
AO N° : 160/19/AOO
Objet : Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports
LOT 3 : AEROPORT DE LAAYOUNE

ITEMS	DESCRIPTION	UDM	Quantité	PU Hors TVA en chiffres(*)	PT Hors TVA en chiffres
1	AUTOBLOQUANT	M ²	20		
2	DEMOLITION	M ²	300		
3	PLINTHE EN CERAMIQUE	ML	50		
4	PLINTHE EN MARBRE BLANC CARRARE	ML	10		
5	PLINTHE EN MARBRE GRANITE GRIS	ML	10		
6	PLINTHE EN MARBRE GRANITE ROSE	ML	10		
7	PLINTHE EN MARBRE NOIR	ML	10		
8	REVE- SOL	M ²	50		
9	REVETEMENT EN GRANITE GRIS	M ²	50		
10	REVETEMENT EN GRANITE ROSE	M ²	20		
11	REVETEMENT EN MARBRE BLANC CARRARE	M ²	10		
12	REVETEMENT EN GRANITO POLI	M ²	10		
13	REVETEMENT MUR EN CERAMIQUE	M ²	60		
14	REVETEMENT MUR EN FAIENCE	M ²	100		
15	REVETEMENT SOL EN CERAMIQUE	M ²	50		
16	BACS AUTOPORTANT PERFORES	M ²	2		
17	BACS METALLIQUES	M ²	2		
18	DEPOSE DE FAUX PLAFOND	M ²	100		
19	FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE	M ²	20		
20	FAUX PLAFOND MODULAIRE	M ²	50		
21	FAUX PLANCHER	M ²	10		
22	REPARATION STAFF LISSE	M ²	10		
23	RESERVATION TECHNIQUE	U	5		
24	STABILITE ET AJUSTAGE	M ²	20		
25	TRAPPE DE VISITE	M ²	2		
26	BARRIERE METALLIQUE	U	5		
27	CACHE METALLIQUE DE REGARD	M ²	10		

28	CHARNIERE	U	10		
29	CHARPENTE METALLIQUE	M ²	20		
30	CHASSIS COULISSANT	M ²	10		
31	CHASSIS FIXE	M ²	10		
32	CLOISON AMOVIBLE	M ²	10		
33	CLOISON DE SEPARATION WC	M ²	40		
34	COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH	M ²	10		
35	DEPOSE ET REPOSE DE CLOISONS	M ²	10		
36	DEPOSE MENUISERIE	M ²	10		
37	ENSEMBLE POIGNET	U	50		
38	ENSEMBLE POIGNET BEQUILLE	U	50		
39	ETANCHEITE	ML	50		
40	FILM DEPOLI	M ²	100		
41	GARDE CORPS EN INOX	M ²	5		
42	GRILLE DE PROTECTION	M ²	10		
43	JOINT DE VITRAGE	ML	20		
44	JOINT METALLIQUE	ML	10		
45	LEXAN EPAISSEUR 10MM 1 ER CHOIX	M ²	5		
46	LEXAN EPAISSEUR 8MM 1 ER CHOIX	M ²	5		
47	LEXAN EPAISSEUR 6MM 1 ER CHOIX	M ²	5		
48	PAUMELLE	U	10		
49	POIGNET DE TIRAGE	U	5		
50	PORTAIL METALLIQUE	M ²	5		
51	PORTE DOUBLE VENTAUX	M ²	2		
52	PORTE EN ALUMINIUM	M ²	10		
53	PORTE ISOPLANE	M ²	10		
54	PORTE METALLIQUE	M ²	10		
55	SERRURE DE SECURITE A CANON	U	50		
56	SERRURE OCCUPE LIBRE	U	20		
57	STORES VENITIENS	M ²	30		
58	STORES VERTICALS	M ²	30		
59	VERRE BRONZE 4MM	M ²	2		
60	VERRE BRONZE 6MM	M ²	2		
61	VERRE BRONZE 8MM	M ²	2		

62	VERRE CLAIRE 10MM	M ²	2		
63	VERRE CLAIRE 4MM	M ²	5		
64	VERRE CLAIRE 6MM	M ²	5		
65	VERRE CLAIRE 8MM	M ²	2		
66	VERRE SABLE 6MM	M ²	2		
67	VERRE SECURITE 10MM	M ²	2		
68	VERRE SECURITE 6MM	M ²	2		
69	VERRE SECURITE 8MM	M ²	2		
70	VERRE STADIP 3.2.3	M ²	2		
71	VERRE STADIP 4.2.4	M ²	2		
72	VERRE STADIP 6.2.6	M ²	2		
73	VERRE STADIP 8.2.8	M ²	2		
74	VERRE STOP SOL 4MM	M ²	1		
75	VERRE STOP SOL 6MM	M ²	1		
76	VERRE STOP SOL 8MM	M ²	1		
77	VERROU A TIGE	U	1		
78	ABATTANT	U	1		
79	ARMOIRE INCENDIE RIA	U	5		
80	BARRE D'APPUIE EN INOX	U	2		
81	BOUCHE INCENDIE	U	2		
82	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 1P	ML	10		
83	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 1P 1/2	ML	10		
84	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 2P	ML	10		
85	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 2P 1/2	ML	10		
86	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 3P	ML	10		
87	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 4P	ML	10		
88	CHAUFFE EAU 50 L	U	2		
89	CHAUFFE EAU 80 L	U	2		
90	COLLIER PRISE EN CHARGE	U	1		
91	DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRE	U	2		
92	EVIER EN INOX DOUBLE	U	1		
93	EVIER EN INOX SIMPLE	U	1		
94	LAVABO SUR COLONNE	U	1		
95	MECANISME DE CHASSE	U	50		

96	MELANGEUR DE DOUCHE	U	2		
97	MELANGEUR DE LAVABO	U	2		
98	MITIGEUR DE LAVABO VASQUE	U	2		
99	PIQUAGE SUR RESEAU EXISTANT Ø 110	U	1		
100	PIQUAGE SUR RESEAU EXISTANT Ø 63	U	1		
101	POTEAU INCENDIE	U	5		
102	PURGEUR	U	1		
103	RECEVEUR DE DOUCHE	U	1		
104	REPARATION FUITE D'EAU ≤ 2P	U	2		
105	ROBINET DE LAVABO	U	5		
106	ROBINET DE SERVICE 1/2	U	5		
107	ROBINET DE SERVICE 3/4	U	5		
108	SIEGE A L'ANGLAISE SIMPLE	U	2		
109	SIEGE A L'ANGLAISE SUSPENDU	U	2		
110	SIPHON	U	5		
111	TRANCHEE POUR CANALISATION	M3	50		
112	TUBE EN CUIVRE 8/10	ML	2		
113	TUBE EN CUIVRE 10/12	ML	2		
114	TUBE EN CUIVRE 12/14	ML	2		
115	TUBE POLYETHYLENE Ø 40	ML	2		
116	TUBE POLYETHYLENE Ø 63	ML	2		
117	TUBE PPR Ø 20	ML	2		
118	TUBE PPR Ø 25	ML	2		
119	TUBE PPR Ø 32	ML	2		
120	TUBE PPR Ø 40	ML	2		
121	TUBE PPR Ø 63	ML	2		
122	TUBE PVC Ø 32	ML	2		
123	TUBE PVC Ø 40	ML	2		
124	TUBE PVC Ø 50	ML	2		
125	TUBE PVC Ø 75	ML	2		
126	TUBE PVC Ø 110	ML	2		
127	TUBE PVC Ø 110 PN 16	ML	2		
128	TUBE PVC Ø 160	ML	2		
129	TUBE PVC Ø 160 PN 16	ML	2		

130	VANNE D'ARRET 1/2	U	10		
131	VANNE D'ARRET 1P	U	5		
132	VANNE D'ARRET 1P 1/2	U	3		
133	VANNE D'ARRET 2P	U	2		
134	VANNE D'ARRET 2P 1/2	U	2		
135	VANNE D'ARRET 3/4	U	2		
136	VANNE D'ARRET PPR Ø 20	U	2		
137	VANNE D'ARRET PPR Ø 25	U	2		
138	VANNE D'ARRET PPR Ø 32	U	2		
139	VANNE D'ARRET PPR Ø 40	U	2		
140	VANNE D'ARRET PPR Ø 63	U	2		
141	PEINTURE DECORATIVE	M ²	10		
142	PEINTURE LAQUEE	M ²	500		
143	PEINTURE LAQUEE AU PISTOLET	M ²	10		
144	PEINTURE LAQUEE SUR FERRONNERIE	M ²	100		
145	PEINTURE LAQUEE SUR MENUISERIE BOIS	M ²	20		
146	PEINTURE PROPRETE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE	M ²	20		
147	PEINTURE PROPRETE GLYCEROPHTALIQUE MATE	M ²	10		
148	PEINTURE PROPRETE VINYLIQUE	M ²	10		
149	PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS	M ²	1000		
150	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT AU PLATRE	M ²	100		
151	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT	M ²	100		
152	PEINTURE VINYLIQUE SUR FAUX PLAFONDS	M ²	200		
153	PEINTURE ACRYLIQUE SEMI BRILLANTE SANS ODEUR	M ²	100		
154	PEINTURE DE BORDURE DE TROTTOIR	ML	1000		
155	PEINTURE DES MATS D'ECLAIRAGE	ML	200		
156	PEINTURE GLYERO MATE INTERIEURE	M ²	10		
157	PEINTURE PROPRETE SATINEE POUR INTERIEURE ET EXTERIEURE	M ²	10		
158	PEINTURE SOL	M ²	600		
159	REXIM	M ²	20		
160	APPORT DE SABLE DE CONCASSAGE	M3	1		
161	BETON ARME	M3	10		
162	BETON DE PROPRETE	M3	5		
163	BORDURE DE TROTTOIR	ML	200		

164	CANALISATION EN BETON ARME Ø 200	ML	10		
165	CANIVEAU	ML	10		
166	CHAPPE DE LISSAGE	ML	100		
167	CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 10CM	M ²	10		
168	CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 15CM	M ²	100		
169	CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 20CM	M ²	50		
170	CLOTURE EN MACONNERIE DE MOELLONS	M3	50		
171	CLOTURE GRILLAGEE	M ²	50		
172	DEMOLITION DE CLOISON	M ²	20		
173	DEMOLITION DE L'ETANCHEITE	M ²	10		
174	DEMOLITION DES OUVRAGES EN BETON	M3	10		
175	DEPOSE BORDURE DE TROTTOIR	ML	10		
176	DESCELLEMENT ET DEPOSE	M ²	10		
177	ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	100		
178	ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	100		
179	ETANCHEITE MULTICOUCHE	M ²	100		
180	EVACUATION DES DEBLAIS	M3	100		
181	FORME EN BETON POUR DALLAGE	M ²	20		
182	FOUILLE EN PLEINE MASSE	M3	5		
183	FOUILLE EN TRANCHEES OU RIGOLES	M3	5		
184	GROS BETON	M3	5		
185	HERRISSONAGE EN PIERRES SECHES	M ²	5		
186	MACONNERIE DE MOELLONS	M3	10		
187	POSE ET SCHELLEMENT DE PORTAILS	U	2		
188	REGARD 0,50X0,50	U	10		
189	REGARD 0,80X0,80	U	10		
190	TERRASSEMENT	M3	5		
191	TOUT-VENANT COMPACTE	M3	5		
192	TRANCHEE	M3	50		
193	Plancher hourdis de 15+5 y/c béton arme et acier	M2	50		
194	Plafonnier led 36 watt	U	60		
195	Projecteur LED étanche	U	10		
196	Grille de protection ou de défense métallique	M2	10		
197	Rayonnage métallique	M2	40		

198	Foyers lumineux simple allumage	U	20		
199	Foyers lumineux double allumage	U	20		
200	Fil de Fer Barbelé à Lame Rasoir (Haute sécurité)	ML	1000		
Total Hors TVA					
TVA (20%)					
Total TVA comprise					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –lot4

AO N° : 160/19/AOO

Objet : Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

LOT 4 : AEROPORT D'AGADIR

ITEMS	DESCRIPTION	UDM	Quantité	PU Hors TVA en chiffres(*)	PT Hors TVA en chiffres
1	DEMOLITION	M ²	100		
2	Dépose du revêtement sol et mur en carreaux	M ²	200		
3	Réalisation des saignés au sol pour passage des câbles	MI	25		
4	AUTOBLOQUANT	M ²	50		
5	REV- SOL	M ²	200		
6	REVETEMENT EN GRANITO POLI	M ²	25		
7	REVETEMENT SOL EN CERAMIQUE	M ²	122		
8	REVETEMENT SOL EN MARBRE BOTTICINO 40*40	M ²	30		
9	PLINTHE EN MARBRE BOTTICINO	ML	40		
10	PLINTHE EN CERAMIQUE	ML	40		
11	REVETEMENT EN PVC TYPE GERFLOR TARALAY SECURITE COMPACT OU EQUIVALENT	M ²	200		
12	TAPIS DE PASSAGE ANTIDERAPANT	ML	60		
13	REVETEMENT MUR EN CERAMIQUE	M ²	170		
14	HABILLAGE POTEAUX EN MARBRE PERLATINO	M ²	20		
15	REVETEMENT EN ZELLIGE BELDI	M ²	8		
16	REVETEMENT TABLE VASQUE EN GRANIT	M ²	5		
17	DEPOSE DE FAUX PLAFOND	M ²	300		
18	FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE	M ²	60		
19	CORNICHE DECORATIVE	ML	10		
20	FAUX PLAFOND MODULAIRE	M ²	200		
21	JOINTS CREUX	ML	50		
22	CHARPENTE METALLIQUE	Kg	100		
23	COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH	M ²	60		
24	DEPOSE ET REPOSE DE CLOISONS	M ²	50		
25	DEPOSE MENUISERIE	M ²	50		
26	CHASSIS COULISSANT	M ²	10		

27	CHASSIS FIXE	M ²	10		
28	CLOISON AMOVIBLE PLEINE OU VITREE	M ²	95		
29	FILM DEPOLI	M ²	60		
30	GARDE CORPS EN INOX	MI	50		
31	GRILLE DE PROTECTION	M ²	10		
32	COUVERTURE EN PANNEAUX POLYCARBONATE EPAISSEUR 16 MM	M ²	20		
33	LEXAN EPAISSEUR 8MM 1 ER CHOIX	M ²	20		
34	MIROIR	M ²	10		
35	PORTE DOUBLE VENTAUX	M ²	4		
36	PORTE EN ALUMINIUM	M ²	10		
37	PORTE EN BOIS NOBLE	M ²	4		
38	PORTE ISOPLANE	M ²	20		
39	PORTE METALLIQUE	M ²	4		
40	STORES VENITIENS	M ²	50		
41	STORES VERTICALS	M ²	50		
42	VERRE STADIP 3.2.3	M ²	30		
43	VERRE STADIP 4.2.4	M ²	30		
44	VERRE STADIP 6.2.6	M ²	20		
45	VERROU A TIGE	U	5		
46	ABATTANT WC A RESSORT AMORTISSEUR TYPE ROCA OU EQUIVALENT	U	20		
47	CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 4P	ML	10		
48	CHAUFFE EAU 30 L	U	5		
49	CHAUFFE EAU 50 L	U	5		
50	CHAUFFE EAU 80 L	U	5		
51	COMPTEUR D'EAU POTABLE SUP A Ø 63 ET INF OU EGALE A Ø150	U	2		
52	COMPTEUR D'EAU Ø 25	U	4		
53	COMPTEUR D'EAU Ø 32	U	1		
54	COMPTEUR D'EAU Ø 63	U	2		
55	EVIER EN INOX SIMPLE	U	2		
56	MELANGEUR DE CUISINE	U	5		
57	MELANGEUR DE DOUCHE	U	5		

58	MITIGEUR DE LAVABO VASQUE	U	20		
59	POTEAU INCENDIE	U	10		
60	REPARATION DE FUITES AU NIVEAU DES BRANCHEMENTS	U	5		
61	REPARATION DE FUITES AU NIVEAU DES CONDUITES EAU POTABLE OU EAU INCENDIE	U	4		
62	ROBINET DE LAVABO	U	5		
63	SIEGE A L'ANGLAISE SIMPLE	U	2		
64	SIEGE A L'ANGLAISE SUSPENDU	U	15		
65	Lavabo vasque	U	9		
66	LAVABO SUR COLONNE	U	6		
67	SIPHON DIFFERENTES DIMENSIONS	U	15		
68	TABLEAU DES VANNES	U	4		
69	TRANCHEE POUR CANALISATION	M3	50		
70	TUBE PPR Ø 20	ML	100		
71	TUBE PPR Ø 25	ML	50		
72	TUBE PVC DIAMETRE 160	ML	30		
73	TUBE PVC DIAMETRE 160 PN 16	ML	60		
74	TUBE PVC Ø 110	ML	12		
75	TUBE PVC Ø 32	ML	12		
76	TUBE PVC Ø 40	ML	12		
77	TUBE PVC Ø 50	ML	12		
78	VANNE D'ARRET 1/2	U	5		
79	VANNE D'ARRET 1P	U	5		
80	VANNE D'ARRET 1P 1/2	U	5		
81	VANNE D'ARRET 2P	U	5		
82	VANNE D'ARRET 2P 1/2	U	5		
83	VANNE D'ARRET 3/4	U	5		
84	VANNE D'ARRET EN ACIER Ø 160	U	2		
85	VANNE D'ARRET PPR Ø 20	U	20		
86	VANNE D'ARRET PPR Ø 25	U	5		
87	PEINTURE DECORATIVE	M ²	50		
88	PEINTURE LAQUEE SUR FERRONNERIE	M ²	20		
89	PEINTURE LAQUEE SUR MENUISERIE BOIS	M ²	80		
90	PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS	M ²	1800		

91	PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT	M ²	100		
92	PEINTURE DE BORDURE DE TROTTOIR	ML	300		
93	PEINTURE DES MATS D'ECLAIRAGE	ML	150		
94	PEINTURE GLYERO MATE INTERIEURE	M ²	1200		
95	PEINTURE SOL	M ²	200		
96	APPORT DE SABLE DE CONCASSAGE	M3	10		
97	BETON ARME	M3	5		
98	BETON DE PROPLETE	M3	2		
99	BORDURE DE TROTTOIR	ML	10		
100	CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 10CM	M ²	5		
101	CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 20CM	M ²	20		
102	CLOISON EN BRIQUE CREUS 8 TROUS	M ²	20		
103	ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	20		
104	ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE	M ²	20		
105	ETANCHEITE MULTICOUCHE	M ²	25		
106	FORME EN BETON POUR DALLAGE	M ²	200		
107	FOUILLE EN PLEINE MASSE	M3	20		
108	FOUILLE EN TRANCHÉES OU RIGOLES	M3	20		
109	HERRISSONAGE EN PIERRES SECHES	M ²	20		
110	MACONNERIE DE MOELLONS	M3	10		
111	PLANCHER CORPS CREUX	M ²	25		
112	POSE DE PRE CADRES	U	4		
113	REGARD 0,50X0,50	U	1		
114	REGARD 0,80X0,80	U	1		
115	TOUT-VENANT COMPACTE	M3	40		
Total Hors TVA					
TVA (20%)					
Total TVA comprise					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert N° 160/19/AOO

Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

- Lot 1 : Aéroport d'Essaouira
- Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal
- Lot 3 : Aéroport de Laâyoune
- Lot 4 : Aéroport d'Agadir

Table des matières

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	7
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ	7
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ	7
ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	7
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	7
ARTICLE 05 : RÉFÉRENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX	7
ARTICLE 06 : RESILIATION.....	8
ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE.....	8
ARTICLE 08 : RÉGLEMENT DES DIFFÉRENTS.....	8
ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE	8
ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET APPROBATION.....	8
ARTICLE 11 : NANTISSEMENT	8
ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE	9
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	10
- LOT 1 : AÉROPORT D'ESSAOUIRA-	10
ARTICLE 01 : MAÎTRE D'ŒUVRE	10
ARTICLE 02 : DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI DE RÉACTION.....	10
ARTICLE 03 : MODE DE PAIEMENT	10
ARTICLE 04 : NATURE DES PRESTATIONS ET RÉVISION DES PRIX.....	11
ARTICLE 05 : NORMES	11
ARTICLE 06 : RÉCEPTION DES PRESTATIONS	11
ARTICLE 07 : DÉLAI DE GARANTIE	11
ARTICLE 08 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	11
ARTICLE 09 : PÉNALITÉS POUR RETARD	11
ARTICLE 10 : BREVETS	12
ARTICLE 11 : GARANTIE PARTICULIÈRE.....	12
ARTICLE 12 : CONTRÔLE ET VÉRIFICATION.....	12
ARTICLE 13 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS	13
ARTICLE 14 : CIRCULATION DU PERSONNEL	13
ARTICLE 15 : SECRET PROFESSIONNEL.....	13
ARTICLE 16 : SUJÉTIONS RESULTANT DE L'EXÉCUTION SIMULTANÉE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFÉRENTS CORPS D'ÉTAT ET ENTREPRISES VOISINES	13
ARTICLE 17 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER	13
ARTICLE 18 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRIS DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE :.....	14
ARTICLE 19 : PROTECTION DU CHANTIER :.....	14
ARTICLE 20 : PROVENANCE QUALITÉ ET PRÉPARATION DES MATÉRIAUX	14
ARTICLE 21 : EMPLACEMENT MIS À LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRÉSENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :.....	14

ARTICLE 22 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :	15
ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER :	15
ARTICLE 24 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL	15
ARTICLE 25 :	DEFINITION DES PRIX	15
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES		28
- LOT 2 : AEROPORT DE BENI MELLAL-		28
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE	28
ARTICLE 02 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION	28
ARTICLE 03 :	MODE DE PAIEMENT	28
ARTICLE 04 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	28
ARTICLE 05 :	NORMES	29
ARTICLE 06 :	RECEPTION DES PRESTATIONS	29
ARTICLE 07 :	DELAJ DE GARANTIE	29
ARTICLE 08 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	29
ARTICLE 09 :	PENALITES POUR RETARD	29
ARTICLE 10 :	BREVETS	30
ARTICLE 11 :	GARANTIE PARTICULIERE	30
ARTICLE 12 :	CONTROLE ET VERIFICATION	30
ARTICLE 13 :	CONSISTANCE DES PRESTATIONS	30
ARTICLE 14 :	CIRCULATION DU PERSONNEL	31
ARTICLE 15 :	SECRET PROFESSIONNEL	31
ARTICLE 16 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES	31
ARTICLE 17 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER	31
ARTICLE 18 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :	31
ARTICLE 19 :	PROTECTION DU CHANTIER :	32
ARTICLE 20 :	PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX	32
ARTICLE 21 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :	32
ARTICLE 22 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :	32
ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER :	33
ARTICLE 24 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL	33
ARTICLE 25 :	DEFINITION DES PRIX	33
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES		46
- LOT 3 : AEROPORT DE LAAYOUNE-		46
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE	46
ARTICLE 02 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION	46
ARTICLE 03 :	MODE DE PAIEMENT	46

ARTICLE 04 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX.....	46
ARTICLE 05 :	NORMES	47
ARTICLE 06 :	RECEPTION DES PRESTATIONS	47
ARTICLE 07 :	DELAI DE GARANTIE	47
ARTICLE 08 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	47
ARTICLE 09 :	PENALITES POUR RETARD	47
ARTICLE 10 :	BREVETS	48
ARTICLE 11 :	GARANTIE PARTICULIERE	48
ARTICLE 12 :	CONTROLE ET VERIFICATION	48
ARTICLE 13 :	CONSISTANCE DES PRESTATIONS	48
ARTICLE 14 :	CIRCULATION DU PERSONNEL	49
ARTICLE 15 :	SECRET PROFESSIONNEL.....	49
ARTICLE 16 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES	49
ARTICLE 17 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER	49
ARTICLE 18 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE :	49
ARTICLE 19 :	PROTECTION DU CHANTIER :	50
ARTICLE 20 :	PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX	50
ARTICLE 21 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :	50
ARTICLE 22 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :	50
ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER :	51
ARTICLE 24 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL	51
ARTICLE 25 :	DEFINITION DES PRIX	51
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES		79
- LOT 4 : AEROPORT D'AGADIR-		79
ARTICLE 26 :	MAITRE D'ŒUVRE	79
ARTICLE 27 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION.....	79
ARTICLE 28 :	MODE DE PAIEMENT	79
ARTICLE 29 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX.....	79
ARTICLE 30 :	NORMES	80
ARTICLE 31 :	RECEPTION DES PRESTATIONS	80
ARTICLE 32 :	DELAI DE GARANTIE	80
ARTICLE 33 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	80
ARTICLE 34 :	PENALITES POUR RETARD	80
ARTICLE 35 :	BREVETS	81
ARTICLE 36 :	GARANTIE PARTICULIERE	81
ARTICLE 37 :	CONTROLE ET VERIFICATION	81
ARTICLE 38 :	CONSISTANCE DES PRESTATIONS	81
ARTICLE 39 :	CIRCULATION DU PERSONNEL	82

ARTICLE 40 :	SECRET PROFESSIONNEL.....	82
ARTICLE 41 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES	82
ARTICLE 42 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER	82
ARTICLE 43 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE :.....	82
ARTICLE 44 :	PROTECTION DU CHANTIER :.....	83
ARTICLE 45 :	PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX	83
ARTICLE 46 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :.....	83
ARTICLE 47 :	PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :	83
ARTICLE 48 :	CAHIER DE CHANTIER :.....	84
ARTICLE 49 :	ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL	84
ARTICLE 50 :	DEFINITION DES PRIX	84

ENTRE :

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A », représenté par son Directeur Général, faisant élection de domicile à l'Aéroport Mohammed V - Nouasseur.

d'une part

ET :

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de

sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée par _____ en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

NB : Les présentes clauses administratives sont identiques et applicables à tous les lots du présent appel d'offres.

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports**

Lot 1 : Aéroport d'Essaouira

Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal

Lot 3 : Aéroport de Laâyoune

Lot 4 : Aéroport d'Agadir

Tel que décrits dans le Chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Le CCAG-T ;

ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications et les prescriptions techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché, l'entrepreneur déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations ;
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations ;
- Avoir fait tous calculs et sous détails ;
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque nature de prestations présentées par elle et pouvant donner lieu à discussion.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération

ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;

- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat;
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le prestataire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le concurrent ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 06 : RESILIATION

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAG-T.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 07 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 20 du CCAG-T.

ARTICLE 08 : REGLEMENT DES DIFFERENTS

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

ARTICLE 09 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 10 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente, le visa du Contrôleur d'Etat si le visa est requis et la notification au titulaire.

ARTICLE 11 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique

exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur Général de l'ONDA.

Le Directeur Général de l'ONDA et le Trésorier Payeur de l'ONDA sont seuls habilités à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

– LOT 1 : AEROPORT D'ESSAOUIRA-

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **l'Aéroport d'Essaouira**.

ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION

Le présent marché est valable pour une durée **de 365 Jours** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations établi et notifié au titulaire par l'Aéroport concerné.

Chaque intervention sera ordonnée par une lettre de commencement dûment signée par le Directeur de l'Aéroport, précisant, si c'est possible, les quantités estimées à exécuter et les délais d'exécution.

Les lettres de commencement se feront au fur et à mesure des besoins, et seront notifiées au titulaire qui en accusera réception sur lesdites lettres.

Les attachements seront signés par le **responsable des travaux à l'Aéroport s'il est présent sinon par le Directeur de l'Aéroport**.

Les décomptes et les PV des réceptions partielles et globales seront signés par **le Directeur de l'Aéroport**.

Les métrés détaillés doivent être vérifiés par **un métreur ou un bureau d'études**, à la charge de l'entrepreneur.

Délais de réaction :

Le titulaire devra se présenter à l'Aéroport pour exécuter les travaux objet de la lettre de demande de travaux dans un délai maximum de **Soixante Douze (72) Heures**.

ARTICLE 03 : MODE DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Les réceptions et les paiements partiels sont autorisés.

ARTICLE 04 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **travaux** dont les prix applicables seront révisibles selon la formule suivante :

$$P/P_0 = [0.15 + 0.85 (BAT6/BAT6_0)]$$

P : étant le montant hors taxe révisé des travaux

P₀ : étant le montant initial hors taxe des travaux

P / P₀ : étant le coefficient de révision des prix.

Bat₀ : est la valeur de l'index global bâtiment TCE considéré au mois de la date limite de remise des offres

Bat₆ : est la valeur de l'index global bâtiment TCE du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ARTICLE 05 : NORMES

Les prestations objet du présent marché seront conformes aux normes en vigueur.

ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception provisoire globale des travaux sera signée par les responsables de l'Aéroport conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

La réception définitive des travaux sera prononcée **douze (12) mois** après la date du procès-verbal de la réception provisoire globale et signée par **le responsable et/ou le directeur de l'Aéroport** conformément aux dispositions définies par l'article 76 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **douze (12) mois**. Durant la période de garantie, l'Entrepreneur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 08 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T

b) Retenue de garantie : Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 09 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par l'Entrepreneur d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants

correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard,

- 1- **En cas de retard dans l'exécution des travaux :** Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à huit pour Cent (8 %) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 C.C.A.G.T.
- 2- **En cas de retard dans la remise des documents ou rapports :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à deux pour Cent (2 %) du montant du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entrepreneur sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 10 : BREVETS

Le prestataire garantira à l'ONDA contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 11 : GARANTIE PARTICULIERE

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défektivité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

ARTICLE 12 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'ONDA aura le droit de contrôler les travaux pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des prestations contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse ; le fournisseur devra alors refaire les travaux refusés sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA.

Le droit de l'ONDA de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et l'ONDA n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le prestataire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le prestataire devra prévoir, sans qu'ils soient décrits, tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des travaux conformément aux règles de l'art.

Les travaux du présent marché consistent à des travaux d'entretien des lots :

- A. Revêtement**
- B. Menuiserie et Quincaillerie**
- C. Plomberie - Sanitaire**
- D. Peinture**
- E. Aménagement et maçonnerie**

ARTICLE 14 : CIRCULATION DU PERSONNEL

Le titulaire devra remettre à l'O.N.D.A. la liste nominative du personnel ainsi que les renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer exigés pour l'intervention de ce personnel dans l'aéroport concerné. Les frais relatifs à la délivrance de ces laissez-passer seront entièrement à la charge du titulaire.

Le personnel du titulaire devra se confiner dans l'emplacement désigner pour l'exécution des travaux d'entretien et ne devra pas pénétrer ni circuler sous quelque prétexte que ce soit dans les autres parties de l'aéroport concerné.

ARTICLE 15 : SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire (y compris toute personne amenée à travailler dans le cadre du présent marché) se considèrera comme entièrement lié par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du marché et après son achèvement. Sauf autorisation expresse de l'ONDA, le titulaire du marché s'interdira de :

- faire usage, à d'autres fins que celles du marché, des renseignements et documents qui lui seront fournis par l'ONDA.
- communiquer à des tiers ou de publier des données, appartenant à l'ONDA, sous n'importe quel format.

ARTICLE 16 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES

L'entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation en raison de l'exécution simultanée de travaux par d'autres corps d'état ou de gênes éventuelles qui pourraient en résulter pour ses propres travaux. Il devra au contraire, faciliter, dans toute la mesure du possible, la tâche aux autres entreprises et faire tous ses efforts dans le sens d'une bonne coordination de l'ensemble des corps d'état.

L'entrepreneur ne pourra pas non plus présenter de réclamation pour les sujétions qui pourraient lui être imposées par l'exécution simultanée d'autres travaux dans le voisinage.

ARTICLE 17 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de respecter les consignes et ordres qui lui sont donnés par le maître d'ouvrage pour la police de chantier ; il assure à ses frais l'exécution des mesures prescrites par les autorités compétentes et demeure responsable de tous les dommages résultant du mode d'organisation du chantier et ce conformément à l'article 28 du C.C.A.G.T

ARTICLE 18 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :

Sont notamment compris dans les prix de l'Entreprise :

- L'entretien, le nettoyage permanent et la restauration des routes, voies et revêtements existants, ainsi que la construction, l'entretien et le nettoyage permanent des routes et clôtures provisoires et pistes de chantier, aires de stockage et pré-stockage des granulats qui viendraient à être salies ou dégradées par la circulation des engins et véhicules de chantier.
- L'entretien, le nettoyage permanent des locaux empruntés
- Le nettoyage des véhicules de chantier
- La signalisation et le balisage diurne et nocturne du chantier, exception faite des ouvrages pour avions, maintenus en service.
- L'éclairage nocturne éventuel du chantier.
- La police de chantier, conformément aux articles du présent cahier.
- Tous les frais des essais préliminaires d'agrément.
- Balisage du chantier à l'intérieur des bâtiments.

ARTICLE 19 : PROTECTION DU CHANTIER :

Le prestataire doit garantir les matériaux, matériels, installations, fournitures, outillages et ouvrages contre les dégradations qu'ils pourraient subir notamment du fait des intempéries ou remplacer à leur frais les ouvrages qui auraient été endommagés, quelque que soit la cause du dégât et, sauf recours éventuel contre les tiers responsables, le maître d'ouvrage reste en tout état de cause complètement étranger à toute contestation ou répartition des dépenses qui en résultent.

Si les travaux viennent à être interrompus pour quelque cause que ce soit, le prestataire doit protéger le chantier et les ouvrages réalisés contre les dégâts qu'ils pourraient subir et les dommages qu'ils pourraient occasionner, sans frais supplémentaires pour le maître d'ouvrage.

ARTICLE 20 : PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Seules les dispositions de l'article 42 du C.C.A.G.T sont applicables.

ARTICLE 21 : EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :

L'emplacement à mettre à la disposition de l'Entrepreneur sera indiqué par le Directeur de l'Aéroport concerné.

En cas de retard sur le délai d'exécution prescrit à l'article 8 des clauses techniques du présent CPS, le Directeur de l'Aéroport concerné pourra modifier l'emplacement mis à la disposition du prestataire sans que celui-ci puisse élever aucune réclamation. Un ordre de service prescrira, s'il y a lieu, le nouvel emplacement.

Le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition du prestataire par l'Office pour l'exécution des travaux devront être exécutés, QUATRE (04) jours calendaires à dater du lendemain du jour de la réception provisoire. A défaut il lui sera appliqué de plein droit, sans mise en demeure préalable les pénalités fixées dans le CPS.

ARTICLE 22 : PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :

Le prestataire devra, à ses frais, évacuer à la décharge publique, les matériaux et gravois de toutes natures, provenant soit des démolitions soit des travaux de nettoyage de chantier.

ARTICLE 23 : CAHIER DE CHANTIER :

Le prestataire est tenu de fournir un cahier TRIFLOD si les responsables de l'Aéroport concerné le demande. Ce cahier est destiné à recevoir les instructions ou observations du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant concernant la bonne marche du chantier. Ce cahier ne devra pas quitter le chantier et doit être présenté à chaque visite du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant.

ARTICLE 24 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL

A la demande du Maître d'ouvrage, le prestataire devra garder sur le chantier les récipients ou éléments de matériaux disponibles à des prises de prélèvements pour études, essais ou analyses. Le prestataire fournira, à ses frais, la main d'œuvre et le matériel nécessaire, le cas échéant, pour permettre aux organismes habilités de procéder à leurs essais.

ARTICLE 25 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT.

PRIX N° 1 : DEMOLITION

Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition du revêtement sol et mur, granito, mosaïque, carrelage, marbre, granit, forme en béton et évacuation de la casse à la décharge publique. Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 1

PRIX N° 2 : GERFLEX

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, le nettoyage du support, la fourniture et pose de GERFLEX premier choix, en dalle ou rouleau la pose se fera de manière à avoir une surface plane. Des échantillons à soumettre au Directeur de l'Aéroport pour approbation. Ouvrage payé au mètre carré au prix n°2

PRIX N° 3 : MOQUETTE

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existante, la fourniture et pose de moquette premier choix, validation du maître d'ouvrage (qualité et couleur). Ouvrage payé au mètre carré au prix n°3

PRIX N° 4 : PLINTE EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en céramique ou équivalent suivant caractéristiques et dimensions proposées par le maître d'ouvrage. Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 4

PRIX N° 5 : REVE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de carreau réve sol qualité dimensions et design à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage. Ouvrage payé au mètre carré au prix n°5

PRIX N° 6 : REVETEMENT MUR EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré le revêtement vertical des murs en céramique quelque soit les dimensions et la nature du mur (cloison, voile et murs) les travaux de revêtement se feront soit au mortier de ciment, soit au ciment colle soit à la colle spéciale.

Ces travaux comprendront toutes les pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtes, coupes, passage de canalisation, de câbles, réservation, raccordement et autres. Le prestataire doit prévoir toutes les sujétions d'échafaudages et de protection nécessaires adéquats.

Les échantillons, toutes dimensions confondues, seront du premier choix et soumis à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 6

PRIX N° 7 : REVETEMENT EN PLAQUE DE PIERRE TAZA

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose du revêtement en marbre en plaque de pierre TAZA 1er choix épaisseur de 2 cm brute ou polie. Des échantillons à soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage. Ce revêtement sera posé à bain soufflant de mortier de ciment à refus sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable.

Ces travaux comprendront toutes les Pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtes, coupes, passages de canalisations, réservations, raccordement soit sur sols, murs ou escaliers suivant design du maître de l'ouvrage.

Ce prix devra comprendre la fourniture, le ponçage et le lustrage, nécessaires pour obtenir la finition « poli brillant », toutes sujétions pour petites parties, angles saillants ou rentrants, cueillies, gorges, bords arrondis, joints de finition.

Ouvrage payé au mètre carré, fourni et posé, sans majoration pour petites parties, y compris toutes sujétions de pose et tous travaux nécessaires à la bonne finition de revêtement, au prix n°..... 7

PRIX N° 8 : REVETEMENT SOL EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré, le revêtement sol en carreaux céramique, premier choix, quel que soit les dimensions, les échantillons à soumettre pour approbation du maître de l'ouvrage, posé suivant calepinage demandé.

Le support de 4 cm minimum suivant la pente sera au mortier dosé à 250 kg de ciment. Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et ne font l'objet d'aucune objection.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 8

PRIX N° 9 : DEPOSE DE FAUX PLAFOND

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose de faux plafond existant quelque soit sa nature. Le matériau déposé doit être soit évacué soit bien rangé dans un lieu désigné par le maître de l'ouvrage ou à la décharge publique, y compris toute sujétion de nettoyage et quel que soit la hauteur du faux plafond.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 9

PRIX N° 10 : FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de faux plafond en staff lisse d'une parfaite planimétrie y compris joint creux, corniches, retombées, moulures, trappes de visite et toute sujétion de bonne finition. Les suspentes doivent être adéquates de manière à maintenir l'ossature stable et équilibrée. Les échafaudages et palissades adéquats sur indication du maître d'ouvrage.

Ce prix comprend également :

- ✓ Exécution des retombées droites ou inclinées de toutes hauteurs et toutes inclinaisons ;
- ✓ Exécution de faux plafond plat ou courbés à toute hauteur ;
- ✓ Toutes réservations et découpes.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 10

PRIX N° 11 : FAUX PLAFOND MODULAIRE

Profilé à soumettre pour approbation au maître d'ouvrage avant confection.

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et l'installation de faux plafond y compris toutes sujétions de coupes, découpes et de réglages ainsi que l'échafaudage à toute hauteur et la dépose éventuelle de l'existant. La composition des plaques devra impérativement être exempte d'amiante.

Il sera posé sur une ossature composée de profilés en acier galvanisé. L'ensemble sera conforme à l'existant.

Les plaques seront posées à fleur de la structure.

Le faux plafond doit être coupe-feu ½ heure. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant attestant cette particularité.

Le faux plafond doit être d'une réaction au feu M0. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant l'attestant ou procéder, à ses frais, à des tests exécutés par le laboratoire, qui le confirmerait, certificat d'appui.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 11

PRIX N° 12 : FAUX PLAFOND MODULAIRE PERFORE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de faux plafond modulaire perforé y compris ossature. Le prestataire doit soumettre des échantillons pour approbation au maître d'ouvrage et se référer à ses indications.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 12

PRIX N° 13 : REPARATION STAFF LISSE

Ce prix rémunère au mètre carré la réparation de faux plafond en staff lisse. Ce prix consiste à colmater les trous, les fissures, remise en état de joints (suites aux infiltrations), retombés et corniches, bouche d'aérations, trappe de visite et tout ce qui se rapporte au plâtre.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 13

PRIX N° 14 : RESERVATION TECHNIQUE

Ce prix rémunère la réservation pour la fixation de la lustrerie et de climatisation de toutes sections et formes, avec renforcement du faux plafond qui sera percés et un fil d'accrochage pour appareil électrique.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 14

PRIX N° 15 : STABILITE ET AJUSTAGE

Ce prix rémunère au mètre carré l'entretien et la remise en état de faux plafond existant tout type confondu. Le prestataire fournira les éléments d'assemblage nécessaire tel que : raccords visserie supports et autres.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 15

PRIX N° 16 : TRAPPE DE VISITE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de trappe de visite sur staff lisse quelque soit la hauteur. Le prestataire se référera aux indications du maître de l'ouvrage. Un cadre en bois doit adhérer au faux plafond pour la pose de trappe.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 16

PRIX N° 17 : CACHE METALLIQUE DE REGARD

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de couverture métallique en tôle striée ou martelée galvanisée épaisseur cinq mm perforé ou sciée posé éventuellement sur cadre métallique suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 17

PRIX N°18 : CHARPENTE METTALIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré projeté la fourniture et pose de charpente métallique, le prestataire devra fournir les plans établis par un bureau d'études technique et approuvée par un bureau de contrôle, à sa charge. La charpente métallique comprend tous les éléments nécessaires à sa stabilité y compris éventuellement le volet génie civil (fondations et autres), peintures et toutes sujétions d'exécutions.

Ouvrage payé au mètre carré projeté au prix n° 18

PRIX N° 19 : CLOISON AMOVIBLE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de cloison amovible à couvre joint ou équivalent sur structure en profilés aluminium, constitué de deux panneaux dont le remplissage sera suivant indication et design du Directeur de l'Aéroport :

- Cloison vitrée toutes hauteurs avec deux panneaux de verre 6 mm d'épaisseur.
- Cloison pleine en bois de strati décor de 08 à 10 mm au choix du maître d'ouvrage avec laine de verre. Les ouvertures et accès seront au choix du maître de l'ouvrage

- Les portes pleines en bois - Des portes en profils aluminium anodisé, bronze, blanc ou naturel ; design et remplissage au choix du Directeur de l'Aéroport.
- La structure sera stable, équilibrée et bien faite.
- La quincaillerie au choix du Directeur de l'Aéroport.

Et toutes sujétions à une exécution dans les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°19

PRIX N° 20 : COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de panneaux sandwich épaisseur 6cm y compris toutes sujétions de fixation, les panneaux seront fournis et posés suivant instructions du fabricant. Ce prix comprend éventuellement l'ossature métallique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 20

PRIX N° 21 : DEPOSE ET REPOSE DE CLOISONS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose et repose de cloison amovible existant suivant modifications et indications du maître de l'ouvrage, la fourniture d'accessoires ou éléments de structure manquants fait partie de ce prix.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 21

PRIX N° 22 : DEPOSE MENUISERIE

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose ou descellement, soigneusement, et remise en état des murs en cas de dégâts causés lors de cette opération quel que soit la menuiserie bois aluminium ou métal. La dépose, le rangement et l'inventaire se feront suivant indications du maître de l'ouvrage et dans un lieu indiqué par ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 22

PRIX N° 23 : ENSEMBLE POIGNEE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose d'un ensemble poignet, une serrure et un canon, la remise en état de la boiserie détériorée. L'ensemble à soumettre pour approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....23

PRIX N°24 : ENSEMBLE POIGNEE BEQUILLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un ensemble poignet béquille conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°24

PRIX N° 25 : ETANCHEITE

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution de l'étanchéité des menuiseries bois ou aluminium avec une mastic silicone de 1er choix en utilisant un fond joint pour calibrer la section.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....25

PRIX N° 26 : FIL BARBELE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de barbelé tranchant (5 spires par ML, diamètre 50cm) montés sur support en cornière galvanisé en Y conforme à l'existant, le barbelé tranchant est fabriqué avec fil d'acier haute résistance sur lequel une multitude de picots coupants comme des rasoirs sont fixés à intervalles rapprochés.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 26

PRIX N° 27 FILM DEPOLI

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de film dépoli simple ou décoratif premier choix suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°27

PRIX N° 28 : GRILLE DE PROTECTION

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose ou scellement de grille de protection suivant indications et design du maître de l'ouvrage sans aucune plus-value

Ouvrage payé au mètre carré, y compris les peintures au prix n°28

PRIX N° 29 : PORTAIL METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de portail métallique coulissant ou double vantaux éventuellement avec porte simple ossature et un système de guidage conforme aux règles de l'art suivant indications et design du maître de l'ouvrage, y compris les peintures antirouille et laqué.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....29

PRIX N° 30 : PORTE DOUBLE VENTAUX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte double vantaux en aluminium toutes nuances confondues (anodisé, laqué ou naturel design suivant indications du maître de l'ouvrage y compris quincaillerie premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n° 30

PRIX N° 31 : SERRURE DE SECURITE A CANON

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de serrure de sécurité conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°31

PRIX N° 32 : STORES VERTICALS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de stores verticaux première qualité suivant choix et design défini par le maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 32

Prix N° 33 : VERRE STADIP 8.2.8

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 8mm x 2mm x 8mm.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°33

PRIX N° 34 : VERROU A TIGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de verrou à tiges laqué blanc premier choix conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....34

Prix N° 35 : ARMOIRE INCENDIE RIA

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, fourniture, pose, raccordement et mise en service de RIA répondant aux normes en vigueur, agréée par un laboratoire ou bureau de contrôle et acceptée par la protection civile. Elle sera composée de :

Armoire métallique, robinet incendie, dévidoir à tambour orientable, tuyau de bonne qualité, lance et autres éléments.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°.....35

Prix N° 36 : CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 2P

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 2P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 36

PRIX N° 37 : CHAUFFE EAU 15 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 15 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité, protection électrique et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°37

Prix N° 38 : CHAUFFE EAU 80 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 80 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°38

Prix N° 39 : COLLIER PRISE EN CHARGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de collier prise en charge premier choix quelques soit le diamètre de la canalisation y compris terrassements et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°39

PRIX N° 40 : Dépose des appareils sanitaires

Ce prix rémunère à l'unité la dépose et repose éventuelle des appareils sanitaires suivant instruction du maître d'ouvrage, ainsi que leur rangement aux lieux indiqués par ce dernier. Ouvrage payé à l'unité au prixn° 40

Prix N° 41 : DISTRIBUTEUR SAVON LIQUIDE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de distributeur de savon liquide premier choix JOFËL ou équivalent. Des échantillons à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 41

Prix N° 42 : MELANGEUR DE CUISINE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de cuisine type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°42

Prix N° 43 : MELANGEUR DE DOUCHE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de douche type ROCA ou équivalent y compris flexible, colonne et douchette. Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°43

PRIX N° 44 : MELANGEUR DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de lavabo type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°44

PRIX N° 45 : Piquage sur réseau existant Ø 63

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de piquage sur réseau existant d'eau potable diamètre inférieur ou égal à Ø 63 y compris terrassement, prise en charge et mise en service. Ouvrage payé à l'unité, au prix n°45

Prix N° 46 : PORTE PAPIER HYGIENIQUE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de porte papier hygiénique en inox premier choix Des échantillons seront soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 46

PRIX N° 47 : POTEAU INCENDIE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de poteau d'incendie répondant aux normes en vigueur, agréé par un laboratoire ou bureau de contrôle et accepté par la protection civile y compris accessoires et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°47

Prix N° 48 : REPARATION FUITE D'EAU > 2P ET ≤ Ø110

Ce prix rémunère à l'unité la réparation de la fuite d'eau pour diamètre supérieur à 2P et inférieur ou égale à Ø110 quel que soit la nature de la conduite et sa profondeur. L'exécution des travaux se fera dans l'immédiat par les engins adéquats, la réparation consistera à remettre en service le réseau y compris tout le matériel nécessaire, aucune plus-value ne sera accordée, la remise en état des lieux se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°48

Prix N° 49 : ROBINET DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de robinet de lavabo type ROCA ou équivalent y compris toutes sujétions de raccordement et de remise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°49

Prix N° 50 : SECHE MAIN

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de Sèche-mains électrique de premier choix soufflant avec minoterie, raccordement, isolement électrique, déclenchement par bouton poussoir, le prix comprend toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°50

Prix N° 51 : SIPHON

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siphon simple ou double Ø 32 ou 40 y compris raccordement et mise et mise.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 51

Prix N° 52 : TABLEAU DES VANNES

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de tableau des vannes y compris raccordement à la distribution et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 52

Prix N°53 : TRANCHEE POUR CANALISATION

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de tranchée quel que soit la nature du terrain et toutes dimensions. Pour les traversées des chaussées le sciage se fera mécaniquement. Le remblaiement sera conforme aux règles de l'art. (Lit de sable, avertisseur, béton et autres) ainsi la remise en état des lieux (zone asphalte ou béton)

Ouvrage payé au mètre cube prix n°53

Prix N° 54 : TUBE POLYETHYLENE Ø 75

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube polyéthylène Ø 75 dix bars premier choix y compris tous les éléments de raccordement et mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 54

Prix N° 55 : VANNE D'ARRET PPR Ø 50

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 50 type COES ou équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 55

PRIX N° 56 : VANNE D'ARRET PPR Ø 75

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt PPR Ø 75 type COES ou équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 56

PRIX N° 57 : VANNE D'ARRET PPR Ø 110

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt PPR Ø 110 type COES ou équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°57

PRIX N° 58 : PEINTURE LAQUEE SUR FERONNERIE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture glycérophthalique laquée celluc 109 ou équivalent, teinté au choix du maître de l'ouvrage et sera exécuté comme suit :

- Travaux Préparatoires Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant (White Spirite).
- Impression Application de 2 couches de Primaire Antirouille exempt de plomb et de chromate « PRIMAIRE V750 » avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- Finition Application de 2 couches de laque brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître de l'ouvrage.

L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support n'est pas parfaite. L'ensemble exécuté conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des normes en vigueur, au chapitre A du descriptif et de mise en œuvre y compris toutes sujétions de finition. Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°58

PRIX N° 59 : PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture extra-lite sur murs et plafonds extérieurs

- Travaux Préparatoires Brossage énergétique et époussetage des supports
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- Finition Application de 2 couches de la peinture à base de résine silicone "ASTRALOXANE" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'œuvre.
- Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

- Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 59

PRIX N° 60 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT AU PLATRE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit au plâtre. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- ✓ Application d'une couche d'impression grasse pure pour plâtre V 508 ou équivalent
- ✓ Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépeussier.
- ✓ Application de trois couches vinyle ASTRAL ou équivalent diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.
- ✓ Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°60

PRIX N° 61 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit de ciment. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- ✓ Application d'une couche d'imprégnation FORMOPHENOLIQUE ou équivalent diluée à 10% de WHITE SPRIT ou équivalent,
- ✓ Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépeussier.
- ✓ Application de trois couches vinyliques diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.
- ✓ Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)
- ✓ L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°61

PRIX N° 62 : PEINTURE GLYCERO MATE INTERIEURE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- Travaux Préparatoires Egrenage, brossage énergétique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- Travaux d'enduisage en 2 passes à l'enduit « ENDUIT TOUPRET TOP G ». Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- Finition

Application de 2 couches de la peinture glycérophthalique mate "REXOMAT" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'oeuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°62

PRIX N° 63 : PEINTURE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture Sol Astral ou équivalent sur Chappe de lissage parfaitement lisse (la Chappe de lissage ne fait pas partie de ce prix). Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°63

PRIX N° 64 : BETON ARME

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre de béton armé pour semelles, radier, longrine, chaînage, voile, dalle, poteaux. Ce prix comprend également le coffrage, étayage et toutes sujétions de mise en œuvre. Le dosage est de 350 kg la formulation du béton sera de façon à obtenir les résistances exigées les aciers font partie de ce prix et seront déterminés par le bureau d'étude et le bureau de contrôle qui sont à la charge du prestataire (pour ouvrage neuf).

Ouvrage payé au mètre cube y compris éventuellement frais pour essais au prix n° 64

PRIX N 65 : CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 20CM

Ce prix rémunère au mètre carré la construction en agglos de ciment épaisseur 20 cm. Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement remplis.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°65

PRIX N 66 : CLOTURE EN MACONNERIE DE MOELLONS

Ce prix rémunère au mètre cube la construction de clôture en maçonnerie de moellons. La hauteur et l'épaisseur seront déterminées par du maître d'ouvrage. La construction sera suivant les règles de l'art. Le mortier de jointement des moellons sera dosé à 250 kg/m³

Ouvrage payé au mètre cube au prix n°66

PRIX N 67 : ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'extérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°67

PRIX N 68 : ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'intérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1 cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°68

PRIX N° 69 : REGARDS 0,50 X 0,50

Ce prix rémunère à l'unité la construction de regard 0,50*0,50 pour évacuation ou pour loger câble ou vannes, le couvercle sera en cadre et pré cadre en cornières galvanisés et un tampon en béton armé parfaitement calibré et fini. La profondeur du regard sera environ de 80 cm.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°69

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES – LOT 2 : AEROPORT DE BENI MELLAL-

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **l'Aéroport de Béni Mellal**.

ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE REACTION

Le présent marché est valable pour une durée **de 365 Jours** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations établi et notifié au titulaire par l'Aéroport concerné.

Chaque intervention sera ordonnée par une lettre de commencement dûment signée par le Directeur de l'Aéroport, précisant, si c'est possible, les quantités estimées à exécuter et les délais d'exécution.

Les lettres de commencement se feront au fur et à mesure des besoins, et seront notifiées au titulaire qui en accusera réception sur lesdites lettres.

Les attachements seront signés par le **responsable des travaux à l'Aéroport s'il est présent sinon par le Directeur de l'Aéroport**.

Les décomptes et les PV des réceptions partielles et globales seront signés par **le directeur de l'Aéroport**.

Les métrés détaillés doivent être vérifiés par **un métreur ou un bureau d'études**, à la charge de l'entrepreneur.

Délais de réaction :

Le titulaire devra se présenter à l'Aéroport pour exécuter les travaux objet de la lettre de demande de travaux dans un délai maximum de **Soixante Douze (72) Heures**.

ARTICLE 03 : MODE DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Les réceptions et les paiements partiels sont autorisés.

ARTICLE 04 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **travaux** dont les prix applicables seront révisibles selon la formule suivante :

$$P/P_0 = [0.15 + 0.85 (BAT6/BAT6_0)]$$

P : étant le montant hors taxe révisé des travaux

P₀ : étant le montant initial hors taxe des travaux

P / P₀ : étant le coefficient de révision des prix.

Bat₀ : est la valeur de l'index global bâtiment TCE considéré au mois de la date limite de remise des offres

Bat₆ : est la valeur de l'index global bâtiment TCE du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ARTICLE 05 : NORMES

Les prestations objet du présent marché seront conformes aux normes en vigueur.

ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception provisoire globale des travaux sera signée par les responsables de l'Aéroport conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

La réception définitive des travaux sera prononcée **douze (12) mois** après la date du procès-verbal de la réception provisoire globale et signée par **le responsable et/ou le directeur de l'Aéroport** conformément aux dispositions définies par l'article 76 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **douze (12) mois**. Durant la période de garantie, l'Entrepreneur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 08 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T

b) Retenue de garantie : Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 09 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par l'Entrepreneur d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard,

- 1- **En cas de retard dans l'exécution des travaux** : Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à huit pour Cent (8 %) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se

réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 C.C.A.G.T.

- 2- **En cas de retard dans la remise des documents ou rapports :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à deux pour Cent (2 %) du montant du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entrepreneur sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 10 : BREVETS

Le prestataire garantira à l'ONDA contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 11 : GARANTIE PARTICULIERE

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

ARTICLE 12 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'ONDA aura le droit de contrôler les travaux pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des prestations contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse ; le fournisseur devra alors refaire les travaux refusés sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA.

Le droit de l'ONDA de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et l'ONDA n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le prestataire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le prestataire devra prévoir, sans qu'ils soient décrits, tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des travaux conformément aux règles de l'art.

Les travaux du présent marché consistent à des travaux d'entretien des lots :

- A. Revêtement**
- B. Menuiserie et Quincaillerie**
- C. Plomberie - Sanitaire**
- D. Peinture**
- E. Aménagement et maçonnerie**

ARTICLE 14 : CIRCULATION DU PERSONNEL

Le titulaire devra remettre à l'O.N.D.A. la liste nominative du personnel ainsi que les renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer exigés pour l'intervention de ce personnel dans l'aéroport concerné. Les frais relatifs à la délivrance de ces laissez-passer seront entièrement à la charge du titulaire.

Le personnel du titulaire devra se confiner dans l'emplacement désigner pour l'exécution des travaux d'entretien et ne devra pas pénétrer ni circuler sous quelque prétexte que ce soit dans les autres parties de l'aéroport concerné.

ARTICLE 15 : SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire (y compris toute personne amenée à travailler dans le cadre du présent marché) se considèrera comme entièrement lié par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du marché et après son achèvement. Sauf autorisation expresse de l'ONDA, le titulaire du marché s'interdira de :

- faire usage, à d'autres fins que celles du marché, des renseignements et documents qui lui seront fournis par l'ONDA.
- communiquer à des tiers ou de publier des données, appartenant à l'ONDA, sous n'importe quel format.

ARTICLE 16 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES

L'entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation en raison de l'exécution simultanée de travaux par d'autres corps d'état ou de gênes éventuelles qui pourraient en résulter pour ses propres travaux. Il devra au contraire, faciliter, dans toute la mesure du possible, la tâche aux autres entreprises et faire tous ses efforts dans le sens d'une bonne coordination de l'ensemble des corps d'état.

L'entrepreneur ne pourra pas non plus présenter de réclamation pour les sujétions qui pourraient lui être imposées par l'exécution simultanée d'autres travaux dans le voisinage.

ARTICLE 17 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de respecter les consignes et ordres qui lui sont donnés par le maître d'ouvrage pour la police de chantier ; il assure à ses frais l'exécution des mesures prescrites par les autorités compétentes et demeure responsable de tous les dommages résultant du mode d'organisation du chantier et ce conformément à l'article 28 du C.C.A.G.T

ARTICLE 18 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :

Sont notamment compris dans les prix de l'Entreprise :

- L'entretien, le nettoyage permanent et la restauration des routes, voies et revêtements existants, ainsi que la construction, l'entretien et le nettoyage permanent des routes et clôtures provisoires et pistes de chantier, aires de stockage et pré-

stockage des granulats qui viendraient à être salies ou dégradées par la circulation des engins et véhicules de chantier.

- L'entretien, le nettoyage permanent des locaux empruntés
- Le nettoyage des véhicules de chantier
- La signalisation et le balisage diurne et nocturne du chantier, exception faite des ouvrages pour avions, maintenus en service.
- L'éclairage nocturne éventuel du chantier.
- La police de chantier, conformément aux articles du présent cahier.
- Tous les frais des essais préliminaires d'agrément.
- Balisage du chantier à l'intérieur des bâtiments.

ARTICLE 19 : PROTECTION DU CHANTIER :

Le prestataire doit garantir les matériaux, matériels, installations, fournitures, outillages et ouvrages contre les dégradations qu'ils pourraient subir notamment du fait des intempéries ou remplacer à leur frais les ouvrages qui auraient été endommagés, quelque que soit la cause du dégât et, sauf recours éventuel contre les tiers responsables, le maître d'ouvrage reste en tout état de cause complètement étranger à toute contestation ou répartition des dépenses qui en résultent.

Si les travaux viennent à être interrompus pour quelque cause que ce soit, le prestataire doit protéger le chantier et les ouvrages réalisés contre les dégâts qu'ils pourraient subir et les dommages qu'ils pourraient occasionner, sans frais supplémentaires pour le maître d'ouvrage.

ARTICLE 20 : PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Seules les dispositions de l'article 42 du C.C.A.G.T sont applicables.

ARTICLE 21 : EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :

L'emplacement à mettre à la disposition de l'Entrepreneur sera indiqué par le Directeur de l'Aéroport concerné.

En cas de retard sur le délai d'exécution prescrit à l'article 8 des clauses techniques du présent CPS, le Directeur de l'Aéroport concerné pourra modifier l'emplacement mis à la disposition du prestataire sans que celui-ci puisse élever aucune réclamation. Un ordre de service prescrira, s'il y a lieu, le nouvel emplacement.

Le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition du prestataire par l'Office pour l'exécution des travaux devront être exécutés, QUATRE (04) jours calendaires à dater du lendemain du jour de la réception provisoire. A défaut il lui sera appliqué de plein droit, sans mise en demeure préalable les pénalités fixées dans le CPS.

ARTICLE 22 : PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :

Le prestataire devra, à ses frais, évacuer à la décharge publique, les matériaux et gravois de toutes natures, provenant soit des démolitions soit des travaux de nettoyage de chantier.

ARTICLE 23 : CAHIER DE CHANTIER :

Le prestataire est tenu de fournir un cahier TRIFLOD si les responsables de l'Aéroport concerné le demande. Ce cahier est destiné à recevoir les instructions ou observations du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant concernant la bonne marche du chantier.

Ce cahier ne devra pas quitter le chantier et doit être présenté à chaque visite du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant.

ARTICLE 24 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL

A la demande du Maître d'ouvrage, le prestataire devra garder sur le chantier les récipients ou éléments de matériaux disponibles à des prises de prélèvements pour études, essais ou analyses. Le prestataire fournira, à ses frais, la main d'œuvre et le matériel nécessaire, le cas échéant, pour permettre aux organismes habilités de procéder à leurs essais.

ARTICLE 25 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT.

PRIX N° 1 : AUTOBLOQUANT

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture d'autobloquant 1er choix et sa pose dans les règles de l'art : lit de sable, damage, jointement et toutes sujétions. Des échantillons à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 1

PRIX N° 2 : DEMOLITION

Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition du revêtement sol et mur, granito, mosaïque, carrelage, marbre, granit, forme en béton et évacuation de la casse à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 2

PRIX N° 3 : GERFLEX

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, le nettoyage du support, la fourniture et pose de GERFLEX premier choix, en dalle ou rouleau la pose se fera de manière à avoir une surface plane. Des échantillons à soumettre au Directeur de l'Aéroport pour approbation.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°3

PRIX N° 4 : MOQUETTE

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existante, la fourniture et pose de moquette premier choix, validation du maître d'ouvrage (qualité et couleur).

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°4

PRIX N° 5 : REVE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de carreau rêve sol qualité dimensions et design à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°5

PRIX N° 6 : REPARATION STAFF LISSE

Ce prix rémunère au mètre carré la réparation de faux plafond en staff lisse. Ce prix consiste à colmater les trous, les fissures, remise en état de joints (suites aux infiltrations), retombés et corniches, bouche d'aérations, trappe de visite et tout ce qui se rapporte au plâtre.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 6

PRIX N° 7 : STABILITE ET AJUSTAGE

Ce prix rémunère au mètre carré l'entretien et la remise en état de faux plafond existant tout type confondu. Le prestataire fournira les éléments d'assemblage nécessaire tel que : raccords visserie supports et autres.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 7

PRIX N° 8 : TRAPPE DE VISITE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de trappe de visite sur staff lisse quel que soit la hauteur. Le prestataire se référera aux indications du maître de l'ouvrage. Un cadre en bois doit adhérer au faux plafond pour la pose de trappe.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 8

PRIX N°9 : CHARPENTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré projeté la fourniture et pose de charpente métallique, le prestataire devra fournir les plans établis par un bureau d'études technique et approuvée par un bureau de contrôle, à sa charge. La charpente métallique comprend tous les éléments nécessaires à sa stabilité y compris éventuellement le volet génie civil (fondations et autres), peintures et toutes sujétions d'exécutions.

Ouvrage payé au mètre carré projeté au prix n°9

PRIX N° 10 : DEPOSE MENUISERIE

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose ou descellement, soigneusement, et remise en état des murs en cas de dégâts causés lors de cette opération quel que soit la menuiserie bois aluminium ou métal. La dépose, le rangement et l'inventaire se feront suivant indications du maître de l'ouvrage et dans un lieu indiqué par ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 10

PRIX N° 11 : ENSEMBLE POIGNET

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose d'un ensemble poignet de bonne qualité, une serrure et un canon et la remise en état de la boiserie détériorée. L'ensemble est à soumettre pour approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 11

PRIX N° 12 : ENSEMBLE POIGNET BEQUILLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un ensemble poignet béquille conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 12

PRIX N°13 : ETANCHEITE

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution de l'étanchéité des menuiseries bois ou aluminium avec la silicone de 1er choix.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 13

PRIX N° 14 FILM DEPOLI

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de film dépoli simple ou décoratif premier choix suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 14

PRIX N° 15 : GRILLE DE PROTECTION

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose ou scellement de grille de protection suivant indications et design du maître de l'ouvrage sans aucune plus-value

Ouvrage payé au mètre carré, y compris les peintures au prix n° 15

PRIX N° 16 : MAIN COURANTE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de main courante en aluminium toutes nuances confondues (anodisé ou naturel) ou équivalent à l'existant. Ce prix comprend également la fourniture de complément d'accessoires et de fixation.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 16

PRIX N° 17 : MIROIR

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de miroir épaisseur 6mm type Saint Gobin ou équivalent à bords arrondies, bizutés ou simple suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....17

PRIX N° 18 : MIRONET

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant la fourniture et pose d'un ensemble poignet, avec 3 clefs type MIRONET ou équivalent suivant indications du maître de l'ouvrage, éventuellement la remise en état de la porte (menuiserie et peinture).

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....18

PRIX N° 19 : PAUMELLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de paumelle en aluminium premier choix conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....19

PRIX N° 20 : POIGNET DE TIRAGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de poignet de tirage en aluminium laqué blanc conforme à l'existant ou équivalent

Ouvrage payé à l'unité au prix n°20

PRIX N° 21 : PORTAIL METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de portail métallique coulissant ou double ventaux éventuellement avec porte simple ossature et un système de guidage conforme aux règles de l'art suivant indications et design du maître de l'ouvrage, y compris les peintures antirouille et laqué.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....21

PRIX N° 22 : PORTE EN BOIS NOBLE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte avec cadre en bois noble tel que hêtre étuvé, Acajou, Rocco, Noyer et autres. Design et façonnage sur indications du maître d'ouvrage quincaillerie à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°22

PRIX N° 23 : PORTE ISOPLANE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte isoplane avec cadre en bois rouge premier choix ouvrant à la française design et façonnage de la porte sur indications du maître d'ouvrage, quincaillerie de bonne qualité à soumettre à l'approbation de ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris quincaillerie au prix n°23

PRIX N° 24 : PORTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte simple ou double ventaux y compris quincaillerie, la porte présentera deux faces en tôle de 20/10 mm soudés sur cadre

composé de fer en U suivant indications du maître de l'ouvrage, la quincaillerie sera soumise à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris les peintures antirouille et laqué, tous les accessoires, quincaillerie nécessaire et le système de guidage et toutes sujétions d'exécution au prix n°.....24

PRIX N° 25 : SERRURE DE SECURITE A CANON

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de serrure de sécurité conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°25

PRIX N° 26 : VERRE CLAIR 4 mm

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre clair 4 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°26

PRIX N° 27 : VERRE SECURITE 8 mm

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre claire ou bronze sécurit 8 mm type Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°27

PRIX N° 28 : canalisation en tube fer galvanise 1p

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 1P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 28

PRIX N° 29 : CHAUFFE EAU 15 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 15 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité, protection électrique et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°29

Prix N° 30 : CHAUFFE EAU 50 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 50 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°30

Prix N° 31 : DIFFUSEUR DE PARFUM

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de diffuseur de parfum premier choix Jofel ou équivalent y compris toutes sujétions de mise en service

Ouvrage payé à l'unité au prix n°31

PRIX N° 32 : DISTRIBUTEUR SAVON LIQUIDE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de distributeur de savon liquide transparent JOFËL ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....32

PRIX N° 33 : LAVABO A VASQUE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vasque en porcelaine vitrifiée de marque ROCA 1er choix ou équivalent, équipé d'une robinetterie 1er choix mitigeur, ROCA ou

équivalent, vidange extérieur à tirette chromée, siphon à tube avec rosace, tube cuivre et robinet chromés.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de raccordement d'alimentation et d'évacuation au prix n°33

Prix N° 34 : LAVABO SUR COLONNE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de lavabo sur colonne en porcelaine vitrifiée, marque ROCA 1er choix où équivalent, équipé d'une robinetterie ROCA ou équivalent, vidange extérieur, siphon à tube allongé avec rosace ou équivalent, tube cuivre et robinet chromés.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de raccordement d'alimentation et d'évacuation au prix n° 34

Prix N° 35 : MECANISME DE CHASSE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de mécanisme de chasse à poussoir silencieux premier choix ROCA ou équivalent y compris toute sujétions de pose et de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°35

Prix N° 36 : MELANGEUR DE CUISINE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de cuisine type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°36

Prix N° 37 : MELANGEUR DE DOUCHE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de douche type ROCA ou équivalent y compris flexible, colonne et douchette.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°37

Prix N° 38 : MELANGEUR DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de lavabo type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°38

Prix N° 39 : MITIGEUR DE LAVABO VASQUE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose de mitigeur type GROHE 1er choix ou équivalent conforme à l'existant y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 39

PRIX N° 40 : Piquage sur réseau existant Ø 63

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de piquage sur réseau existant d'eau potable diamètre inférieur ou égal à Ø 63 y compris terrassement, prise en charge et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité, au prix n°40

Prix N° 41 : PORTE PAPIER HYGIENIQUE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de porte papier hygiénique circulaire en inox premier choix destiné aux lieux publics l'article sera soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 41

PRIX N° 42 : POTEAU INCENDIE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de poteau d'incendie répondant aux normes en vigueur, agréée par un laboratoire ou bureau de contrôle et accepté par la protection civile y compris accessoires et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°42

Prix N° 43 : RECEVEUR DE DOUCHE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de receveur de douche antidérapant en porcelaine vitrifié type ROCA 1er choix ou équivalent, équipé d'un robinet mélangeur, une douchette avec colonne et support, une bande à grille chromée.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°43

Prix N° 44 : REPARATION FUITE D'EAU > 2P ET ≤ Ø110

Ce prix rémunère à l'unité la réparation de la fuite d'eau pour diamètre supérieur à 2P et inférieur ou égale à Ø110 quel que soit la nature de la conduite et sa profondeur. L'exécution des travaux se fera dans l'immédiat par les engins adéquats, la réparation consistera à remettre en service le réseau y compris tout le matériel nécessaire, aucune plus-value ne sera accordée, la remise en état des lieux se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°44

Prix N° 45 : REPARATION FUITE D'EAU ≤ 2P

Ce prix rémunère à l'unité la réparation de la fuite d'eau pour diamètre inférieur ou égal à 2P quel que soit la nature de la conduite et sa profondeur. L'exécution des travaux se fera dans l'immédiat par les engins adéquats, la réparation consistera à remettre en service le réseau y compris tout le matériel nécessaire, aucune plus-value ne sera accordée, la remise en état des lieux se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°45

Prix N° 46 : ROBINET DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de robinet de lavabo type ROCA ou équivalent y compris toutes sujétions de raccordement et de remise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°46

Prix N° 47 : ROBINET DE SERVICE 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de robinet de service ½ bronze ou chromé premier choix.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°47

PRIX N° 48 : ROBINET DE SERVICE 3/4

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de robinet de service 3/4 bronze ou chromé premier choix.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°48

PRIX N° 49 : SIEGE A LA TURQUE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'une cuvette en porcelaine vitrifiée type ROCA ou équivalent, installation à encastrer avec siphon en fonte éventuellement, chasse haute où poussoir 3/4 entièrement équipée, et robinet de service chromé.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°49

PRIX N° 50 : SIEGE A L'ANGLAISE A POUSSOIR MURAL

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siège à l'anglaise avec Kit chasse directe 1P ¼ à fermeture automatique temporisé type DELABIE ou équivalent, conforme à l'existant y compris autres éléments nécessaire à la mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 50

PRIX N° 51 : SIEGE A L'ANGLAISE SIMPLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siège à l'anglaise (cuvette + chasse basse) type ROCA ou équivalent équipé d'un abattant double type PAG ou équivalent, mécanisme de chasse Roca, robinet d'arrêt chromé, alimentation tube cuivre chromé et autres éléments nécessaires à la mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°51

Prix N° 52 : SIEGE A L'ANGLAISE SUSPENDU

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose de siège suspendu type ROCA ou équivalent avec réservoir encastrés.

Ce prix comprend également la mise en service de l'appareil y compris tout le nécessaire tel que raccordement ainsi que la remise en état des lieux (carrelage, peinture) Un échantillon doit être soumis au maître d'ouvrage pour approbation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 52

PRIX N° 53 : SIPHON

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siphon simple ou double DIAMETRE 32 ou 40 y compris raccordement et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°53

Prix N° 54 : TABLEAU DES VANNES

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de tableau des vannes y compris raccordement à la distribution et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 54

Prix N° 55 : TUBE POLYETHYLENE Ø 40

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube polyéthylène Ø 40 dix bars premier choix y compris tous les éléments de raccordement et mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 55

Prix N° 56 : TUBE POLYETHYLENE Ø 63

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube polyéthylène Ø 63 dix bars premier choix y compris tous les éléments de raccordement et mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 56

Prix N° 57 : TUBE PPR Ø 20

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 20 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autres. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 57

Prix N° 58 : TUBE PPR Ø 25

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 25 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autres. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 58

Prix N° 59 : TUBE PPR Ø 32

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 32 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autre. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 59

Prix N° 60 : PEINTURE DECORATIVE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture décorative sans plus value suivant instructions du maître de l'ouvrage

- Travaux Préparatoires

Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer les parties non adhérentes ou pulvérulentes.

- Impression :

Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.

- Travaux d'enduisage :

Enduisage reposé ou « STOP ASTRAL » ou équivalent. Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.

- Finition :

Application du revêtement décoratif suivant instruction du fabricant.

Ouvrage au mètre carré payé au prix n° 60

Prix N° 61 : PEINTURE LAQUEE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture laquée à teinte au choix du maître de l'ouvrage. Elle sera exécutée comme suit :

- Travaux Préparatoires Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » non diluée.
- Travaux d'enduisage Enduisage repassé au « STOPASTRAL » ou équivalent Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- Finition Application de 2 couches de laque Alkyde uréthane brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître d'oeuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage au mètre carré payé y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°61

PRIX N° 62 : PEINTURE LAQUEE SUR FERONNERIE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture glycérophtalique laquée celluc 109 ou équivalent, teinté au choix du maître de l'ouvrage et sera exécuté comme suit :

- ✓ Travaux Préparatoires Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant (White Spirite).
- ✓ Impression Application de 2 couches de Primaire Antirouille exempt de plomb et de chromate « PRIMAIRE V750 » avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- ✓ Finition Application de 2 couches de laque brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître de l'ouvrage.

L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support n'est pas parfaite. L'ensemble exécuté conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des normes en vigueur, au chapitre A du descriptif et de mise en oeuvre y compris toutes sujétions de finition.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°..... 62

PRIX N° 63 : PEINTURE LAQUEE SUR MENUISERIE BOIS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture glycérophtalique laquée brillante celluc 109 ou équivalent à teinte au choix du maître de l'ouvrage. Elle sera exécutée comme suit :

- Brûlage des noeuds résineux
- Ponçage soigné du bois
- Protection des parties métalliques
- Application d'une couche d'impression
- Rebouchage et ratissage à l'enduit vinylique à séchage rapide
- Ratissage à l'enduit glycéro-vinylique
- Egrenage et époussetage
- Application de deux couches de peinture glycérophtalique laquée Alkyde uréthane ou équivalent brillante "CELLUC 109 ou équivalent à 24 heures d'intervalle
- L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°63

PRIX N° 64 : PEINTURE PROPLETE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de propreté de peinture laquée celluc 109 ou équivalent à 12h d'intervalle y compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°64

PRIX N° 65 : PEINTURE PROPLETE VINYLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture viny Astral ou équivalent à 12 h d'intervalle y compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°65

PRIX N° 66 : PEINTURE SUR MUR ET PLAFONDS EXTERIEUR

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture extraite sur murs et plafonds extérieurs. Elle sera exécutée comme suit :

- **Travaux Préparatoires**
Brossage énergétique et époussetage des supports.

- **Impression**

Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.

- **Finition**

Application de 2 couches de la peinture à base de résine silicone "ASTRALOXANE» ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'œuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°66

PRIX N° 67 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT AU PLÂTRE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit au plâtre.

- Travaux Préparatoires

- Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- Application d'une couche d'impression grasse pure pour plâtre V 508 ou équivalent - Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépoussiérer.
- Application de trois couches vinyle ASTRAL ou équivalent diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.

- Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°..... 67

PRIX N° 68 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit de ciment. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- ✓ Application d'une couche d'imprégnation FORMOPHENOLIQUE ou équivalent diluée à 10% de WHITE SPRIT ou équivalent,
- ✓ Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépoussiérer.
- ✓ Application de trois couches vinyliques diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.
- ✓ Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)
- ✓ L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°68

PRIX N° 69 : PEINTURE VINYLIQUE SUR FAUX PLAFONDS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur faux plafonds en staff lisse. Elle sera exécutée comme suit :

- **Travaux Préparatoires** Egrenage et époussetage.
- **Impression** Application d'une couche d'impression universelle « FORMOPRIM » ou équivalent diluée à 10% au White Spirite.
- **Travaux d'enduisage** Rebouchage à l'enduit « ENDUIT TOUPRET C.B » ou équivalent.
- **Finition** Application de 2 couches de la peinture émulsion mate "VINYLASTRAL" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'œuvre. Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°69

PRIX N° 70 : PEINTURE ACRYLIQUE SEMI BRILLANTE SANS ODEUR

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- **Travaux Préparatoires** Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- **Impression** Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- **Travaux d'enduisage** Enduisage repassé au « STOPASTRAL » ou équivalent Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- **Finition** Application en deux couches de la laque à eau semi brillante sans odeur "AQUASTRAL", ou équivalent la 1ère couche diluée à 5% d'eau, la seconde pure à 12 heures d'intervalles.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°70

PRIX N° 71 : PEINTURE DE BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'application de deux couches de peinture laquée Astral ou équivalent sur bordure de trottoir y compris toutes sujétions de bonne finition teinté suivant indications du maître de l'ouvrage, une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 71

PRIX N° 72 : PEINTURE DES MATS D'ECLAIRAGES

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'application de deux couches de peinture Astral ou équivalent (propreté), une couche supplémentaire pourra exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°72

PRIX N° 73 : PEINTURE GLYCERO MATE INTERIEURE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- Travaux Préparatoires Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- Travaux d'enduisage Enduisage en 2 passes à l'enduit « ENDUIT TOUPRET TOP G ». Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- Finition

Application de 2 couches de la peinture glycérophthalique mate "REXOMAT" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'oeuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°73

PRIX N° 74 : PEINTURE PROPETE SATINEE POUR INTERIEURE ET EXTERIEURE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture Astral ou équivalent (propreté). Une couche supplémentaire pourra exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°74

PRIX N° 75 : APPORT DE SABLE DE CONCASSGE

Ce prix rémunère au mètre cube l'apport et répanchage de sable de concassage à la demande du maître de l'ouvrage. Le prix comprend également la mise en œuvre à toute hauteur et autres sujétions éventuelles de compactage.

Ouvrage payé mètre cube, au prix n°75

PRIX N 76 : BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant la fourniture et pose de bordure de trottoir y compris terrassement, cette dernière sera soumise à l'approbation du maître de l'ouvrage. La pose se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre linéaire y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°76

PRIX N 77 : ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'extérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1 cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°77

PRIX N 78 : ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'intérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1 cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°78

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES – LOT 3 : AEROPORT DE LAAYOUNE-

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **l'Aéroport de Laâyoune**.

ARTICLE 02 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE REACTION

Le présent marché est valable pour une durée **de 365 Jours** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations établi et notifié au titulaire par l'Aéroport concerné.

Chaque intervention sera ordonnée par une lettre de commencement dûment signée par le Directeur de l'Aéroport, précisant, si c'est possible, les quantités estimées à exécuter et les délais d'exécution.

Les lettres de commencement se feront au fur et à mesure des besoins, et seront notifiées au titulaire qui en accusera réception sur lesdites lettres.

Les attachements seront signés par le **responsable des travaux à l'Aéroport s'il est présent sinon par le Directeur de l'Aéroport**.

Les décomptes et les PV des réceptions partielles et globales seront signés par **le Directeur de l'Aéroport**.

Les métrés détaillés doivent être vérifiés par **un métreur ou un bureau d'études**, à la charge de l'entrepreneur.

Délais de réaction :

Le titulaire devra se présenter à l'Aéroport pour exécuter les travaux objet de la lettre de demande de travaux dans un délai maximum de **Soixante (72) Heures**.

ARTICLE 03 : MODE DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Les réceptions et les paiements partiels sont autorisés.

ARTICLE 04 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **travaux** dont les prix applicables seront révisibles selon la formule suivante :

$$P/P_o = [0.15 + 0.85 (BAT6/BAT6_o)]$$

P : étant le montant hors taxe révisé des travaux

P_o : étant le montant initial hors taxe des travaux

P / P_o : étant le coefficient de révision des prix.

Bat_{6o} : est la valeur de l'index global bâtiment TCE considéré au mois de la date limite de remise des offres

Bat₆ : est la valeur de l'index global bâtiment TCE du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ARTICLE 05 : NORMES

Les prestations objet du présent marché seront conformes aux normes en vigueur.

ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception provisoire globale des travaux sera signée par les responsables de l'Aéroport conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

La réception définitive des travaux sera prononcée **douze (12) mois** après la date du procès-verbal de la réception provisoire globale et signée par **le responsable et/ou le directeur de l'Aéroport** conformément aux dispositions définies par l'article 76 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 07 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **douze (12) mois**. Durant la période de garantie, l'Entrepreneur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 08 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T

b) Retenue de garantie : Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 09 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par l'Entrepreneur d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard,

- 1- **En cas de retard dans l'exécution des travaux** : Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à huit pour Cent (8 %) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se

réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 C.C.A.G.T.

- 2- **En cas de retard dans la remise des documents ou rapports :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à deux pour Cent (2 %) du montant du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entrepreneur sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 10 : BREVETS

Le prestataire garantira à l'ONDA contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 11 : GARANTIE PARTICULIERE

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

ARTICLE 12 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'ONDA aura le droit de contrôler les travaux pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des prestations contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse ; le fournisseur devra alors refaire les travaux refusés sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA.

Le droit de l'ONDA de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et l'ONDA n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le prestataire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 13 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le prestataire devra prévoir, sans qu'ils soient décrits, tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des travaux conformément aux règles de l'art.

Les travaux du présent marché consistent à des travaux d'entretien des lots :

- A. Revêtement**
- B. Menuiserie et Quincaillerie**
- C. Plomberie - Sanitaire**
- D. Peinture**
- E. Aménagement et maçonnerie**

ARTICLE 14 : CIRCULATION DU PERSONNEL

Le titulaire devra remettre à l'O.N.D.A. la liste nominative du personnel ainsi que les renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer exigés pour l'intervention de ce personnel dans l'aéroport concerné. Les frais relatifs à la délivrance de ces laissez-passer seront entièrement à la charge du titulaire.

Le personnel du titulaire devra se confiner dans l'emplacement désigner pour l'exécution des travaux d'entretien et ne devra pas pénétrer ni circuler sous quelque prétexte que ce soit dans les autres parties de l'aéroport concerné.

ARTICLE 15 : SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire (y compris toute personne amenée à travailler dans le cadre du présent marché) se considèrera comme entièrement lié par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du marché et après son achèvement. Sauf autorisation expresse de l'ONDA, le titulaire du marché s'interdira de :

- faire usage, à d'autres fins que celles du marché, des renseignements et documents qui lui seront fournis par l'ONDA.
- communiquer à des tiers ou de publier des données, appartenant à l'ONDA, sous n'importe quel format.

ARTICLE 16 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES

L'entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation en raison de l'exécution simultanée de travaux par d'autres corps d'état ou de gênes éventuelles qui pourraient en résulter pour ses propres travaux. Il devra au contraire, faciliter, dans toute la mesure du possible, la tâche aux autres entreprises et faire tous ses efforts dans le sens d'une bonne coordination de l'ensemble des corps d'état.

L'entrepreneur ne pourra pas non plus présenter de réclamation pour les sujétions qui pourraient lui être imposées par l'exécution simultanée d'autres travaux dans le voisinage.

ARTICLE 17 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de respecter les consignes et ordres qui lui sont donnés par le maître d'ouvrage pour la police de chantier ; il assure à ses frais l'exécution des mesures prescrites par les autorités compétentes et demeure responsable de tous les dommages résultant du mode d'organisation du chantier et ce conformément à l'article 28 du C.C.A.G.T

ARTICLE 18 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :

Sont notamment compris dans les prix de l'Entreprise :

- L'entretien, le nettoyage permanent et la restauration des routes, voies et revêtements existants, ainsi que la construction, l'entretien et le nettoyage permanent des routes et clôtures provisoires et pistes de chantier, aires de stockage et pré-

stockage des granulats qui viendraient à être salies ou dégradées par la circulation des engins et véhicules de chantier.

- L'entretien, le nettoyage permanent des locaux empruntés
- Le nettoyage des véhicules de chantier
- La signalisation et le balisage diurne et nocturne du chantier, exception faite des ouvrages pour avions, maintenus en service.
- L'éclairage nocturne éventuel du chantier.
- La police de chantier, conformément aux articles du présent cahier.
- Tous les frais des essais préliminaires d'agrément.
- Balisage du chantier à l'intérieur des bâtiments.

ARTICLE 19 : PROTECTION DU CHANTIER :

Le prestataire doit garantir les matériaux, matériels, installations, fournitures, outillages et ouvrages contre les dégradations qu'ils pourraient subir notamment du fait des intempéries ou remplacer à leur frais les ouvrages qui auraient été endommagés, quelque que soit la cause du dégât et, sauf recours éventuel contre les tiers responsables, le maître d'ouvrage reste en tout état de cause complètement étranger à toute contestation ou répartition des dépenses qui en résultent.

Si les travaux viennent à être interrompus pour quelque cause que ce soit, le prestataire doit protéger le chantier et les ouvrages réalisés contre les dégâts qu'ils pourraient subir et les dommages qu'ils pourraient occasionner, sans frais supplémentaires pour le maître d'ouvrage.

ARTICLE 20 : PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Seules les dispositions de l'article 42 du C.C.A.G.T sont applicables.

ARTICLE 21 : EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :

L'emplacement à mettre à la disposition de l'Entrepreneur sera indiqué par le Directeur de l'Aéroport concerné.

En cas de retard sur le délai d'exécution prescrit à l'article 8 des clauses techniques du présent CPS, le Directeur de l'Aéroport concerné pourra modifier l'emplacement mis à la disposition du prestataire sans que celui-ci puisse élever aucune réclamation. Un ordre de service prescrira, s'il y a lieu, le nouvel emplacement.

Le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition du prestataire par l'Office pour l'exécution des travaux devront être exécutés, QUATRE (04) jours calendaires à dater du lendemain du jour de la réception provisoire. A défaut il lui sera appliqué de plein droit, sans mise en demeure préalable les pénalités fixées dans le CPS.

ARTICLE 22 : PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :

Le prestataire devra, à ses frais, évacuer à la décharge publique, les matériaux et gravois de toutes natures, provenant soit des démolitions soit des travaux de nettoyage de chantier.

ARTICLE 23 : CAHIER DE CHANTIER :

Le prestataire est tenu de fournir un cahier TRIFLOD si les responsables de l'Aéroport concerné le demande. Ce cahier est destiné à recevoir les instructions ou observations du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant concernant la bonne marche du chantier.

Ce cahier ne devra pas quitter le chantier et doit être présenté à chaque visite du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant.

ARTICLE 24 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL

A la demande du Maître d'ouvrage, le prestataire devra garder sur le chantier les récipients ou éléments de matériaux disponibles à des prises de prélèvements pour études, essais ou analyses. Le prestataire fournira, à ses frais, la main d'œuvre et le matériel nécessaire, le cas échéant, pour permettre aux organismes habilités de procéder à leurs essais.

ARTICLE 25 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT.

PRIX N° 1 : AUTOBLOQUANT

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture d'autobloquant 1er choix et sa pose dans les règles de l'art : lit de sable, damage, jointement et toutes sujétions. Des échantillons à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 1

PRIX N° 2 : DEMOLITION

Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition du revêtement sol et mur, granito, mosaïque, carrelage, marbre, granit, forme en béton et évacuation de la casse à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 2

PRIX N° 3 : PLINTHE EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en céramique ou équivalent suivant caractéristiques et dimensions proposées par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 3

PRIX N° 4 : PLINTHE EN MARBRE BLANC CARRARE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en marbre blanc carrare de 2cm d'épaisseur, posé à bain de ciment, échantillon à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 4

PRIX N° 5 : PLINTHE EN MARBRE GRANITE GRIS

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en granit gris de 2cm d'épaisseurs, posées à bain de ciment, échantillon à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions suivant les règles de l'art au prix n° 5

PRIX N° 6 : PLINTHE EN MARBRE GRANITE ROSE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en granit rosé de 2cm d'épaisseurs, posées à bain de ciment, échantillon à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions suivant les règles de l'art au prix n°..... 6

PRIX N° 7 : PLINTE EN MARBRE NOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en marbre noir de 2cm d'épaisseurs, posées à bain de ciment, échantillon à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 7

PRIX N° 8 : REVE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de carreau rêve sol qualité dimensions et design à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°8

PRIX N° 9 : REVETEMENT EN GRANITE GRIS

Revêtement en marbre granit gris ou équivalent 1er choix épaisseur 2cm échantillon à soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage. Ce revêtement sera posé à bain soufflant de mortier de ciment à refus sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable.

Joints filant ou rompus sur la verticale, garnis au ciment après la pose, nettoyage du granit au fur et à mesure de la pose.

Ces travaux comprendront toutes les Pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtés, coupes (tel que vasque, ou réserve ou autres), passages de canalisations, réservations, raccordement soit sur sols, murs ou escaliers.

Ce prix devra comprendre la fourniture du granite, le ponçage et le lustrage, nécessaires pour obtenir la finition « poli brillant », toutes sujétions pour petites parties, angles saillants ou rentrants, cueillies, gorges, bords arrondis, joints de finition.

Ouvrage payé au mètre carré, fourni et posé, sans majoration pour petites parties, y compris toutes sujétions de pose et tous travaux nécessaires à la bonne finition de revêtement.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°9

PRIX N° 10 : REVETEMENT EN GRANITE ROSE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose du revêtement en marbre granit rose ou équivalent 1er choix épaisseur 2 cm. Des échantillons à soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage. Ce revêtement sera posé à bain soufflant de mortier de ciment à refus sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable.

Joints filant ou rompus sur la verticale, garnis au ciment après la pose, nettoyage du granit au fur et à mesure de la pose.

Ces travaux comprendront toutes les Pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtés, coupes (tel que vasque, ou réserve ou autres), passages de canalisations, réservations, raccordement soit sur sols, murs ou escaliers.

Ce prix devra comprendre la fourniture du granite, le ponçage et le lustrage, nécessaires pour obtenir la finition « poli brillant », toutes sujétions pour petites parties, angles saillants ou rentrants, cueillies, gorges, bords arrondis, joints de finition.

Ouvrage payé au mètre carré, fourni et posé, sans majoration pour petites parties, y compris toutes sujétions de pose et tous travaux nécessaires à la bonne finition de revêtement.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°10

PRIX N° 11 : REVETEMENT EN MARBRE BLANC CARRARE

Revêtement en marbre blanc carrare épaisseur 2 cm échantillon à soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage. Ce revêtement sera posé à bain soufflant de mortier de ciment à refus sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable. Joints

filant ou rompus sur la verticale, garnis au ciment blanc après la pose, nettoyage du marbre au fur et à mesure de la pose.

Ces travaux comprendront toutes les Pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtes, coupes (tel que vasque, ou réserve ou autres), passages de canalisations, réservations, raccordement soit sur sols, murs ou escaliers.

Ce prix devra comprendre la fourniture du marbre, le ponçage et le lustrage, nécessaires pour obtenir la finition « poli brillant », toutes sujétions pour petites parties, angles saillants ou rentrants, cueillies, gorges, bords arrondis, joints de finition.

Ouvrage payé au mètre carré, fourni et posé, sans majoration pour petites parties, y compris toutes sujétions de pose et tous travaux nécessaires à la bonne finition de revêtement, au prix n°11

PRIX N° 12 : REVETEMENT EN GRANITO POLI

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de revêtement en granito poli blanc (uniquement ciment blanc). Ce prix comprend le nettoyage, la forme nécessaire, les joints, le coulage, le polissage et le cirage. Le calepinage des joints et le calibre des grains épaisseur 1,5 cm sur indications du maître de l'ouvrage, les escaliers et plinthes font parties de ce prix.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 12

PRIX N° 13 : REVETEMENT MUR EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré le revêtement vertical des murs en céramique quel que soit les dimensions et la nature du mur (cloison, voile et murs) les travaux de revêtement se feront soit au mortier de ciment, soit au ciment colle soit à la colle spéciale.

Ces travaux comprendront toutes les pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtes, coupes, passage de canalisation, de câbles, réservation, raccordement et autres. Le prestataire doit prévoir toutes les sujétions d'échafaudages et de protection nécessaires adéquats.

Les échantillons, toutes dimensions confondues, seront du premier choix et soumis à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 13

PRIX N° 14 : REVETEMENT MUR EN FAIENCE

Ce prix rémunère au mètre carré, le revêtement vertical des murs en faïence quel que soit les dimensions et la nature du mur (cloison, voile et murs) les travaux de revêtement se feront soit au mortier de ciment, soit au ciment colle soit à la colle spéciale.

Ces travaux comprendront toutes les pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtes, coupes, passage de canalisation, de câbles, réservation, raccordement et autres. Le prestataire doit prévoir toutes les sujétions d'échafaudages et de protection nécessaires et adéquats.

Les échantillons toutes dimensions confondues de premier choix seront soumis à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°14

PRIX N° 15 : REVETEMENT SOL EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré, le revêtement sol en carreaux céramique, premier choix, quel que soit les dimensions, les échantillons à soumettre pour approbation du maître de

l'ouvrage, posés suivant calepinage demandé.

Le support de 4 cm minimum suivant la pente sera au mortier dosé à 250 kg de ciment. Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et ne font l'objet d'aucune objection. Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 15

PRIX N° 16 : BACS AUTOPORTANT PERFORES

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose d'un faux plafond autoportant perforé ou équivalent, suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 16

PRIX N° 17 : BACS METALLIQUES

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de faux plafonds constitués de bacs métallique suivant choix et indications du maître de l'ouvrage et éventuellement identique à l'existant ou équivalent dans les aéroports.

Ouvrage payé au mètre carré posé y compris ossature au prix n°17

PRIX N° 18 : DEPOSE DE FAUX PLAFOND

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose de faux plafond existant quelque soit sa nature. Le matériau déposé doit être soit évacué soit bien rangé dans un lieu désigné par le maître de l'ouvrage ou à la décharge publique, y compris toute sujétion de nettoyage et quel que soit la hauteur du faux plafond.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 18

PRIX N° 19 : FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de faux plafond en staff lisse d'une parfaite planimétrie y compris joint creux, corniches, retombées, moulures, trappes de visite et toute sujétion de bonne finition. Les suspentes doivent être adéquates de manière à maintenir l'ossature stable et équilibrée. Les échafaudages et palissades adéquats sur indication du maître d'ouvrage.

Ce prix comprend également :

- ✓ Exécution des retombées droites ou inclinées de toutes hauteurs et toutes inclinaisons ;
- ✓ Exécution de faux plafond plat ou courbés à toute hauteur ;
- ✓ Toutes réservations et découpes.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 19

PRIX N° 20 : FAUX PLAFOND MODULAIRE :

Profilé à soumettre pour approbation au maître d'ouvrage avant confection.

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et l'installation de faux plafond y compris toutes sujétions de coupes, découpes et de réglages ainsi que l'échafaudage à toute hauteur et la dépose éventuelle de l'existant. La composition des plaques devra impérativement être exempte d'amiante.

Il sera posé sur une ossature composée de profilés en acier galvanisé. L'ensemble sera conforme à l'existant.

Les plaques seront posées à fleur de la structure.

Le faux plafond doit être coupe-feu ½ heure. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant attestant cette particularité.

Le faux plafond doit être d'une réaction au feu M0. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant l'attestant ou procéder, à ses frais, à des tests exécutés par le laboratoire, qui le confirmerait, certificat d'appui.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 20

PRIX N° 21 : FAUX PLANCHER

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et la pose de faux plancher technique résistant au feu et composée de dalles en panneaux en agglomère à haute densité de 600mm x 600mm de 30mm d'épaisseur ou équivalent. Ces dalles seront logées dans des bacs en tôle d'acier traité par galvanisation à chaud ayant une épaisseur 5/10 remontant sur les côtés des dalles. Ces dalles doivent présenter une adhérence parfaite, une étanchéité et une tenue aux manipulations de 250 kg/m². Le revêtement lamifié en vinyle sera marbré d'une épaisseur de 13/10. L'ossature sera constituée par des vérins posés au sol et supportant les bacs avec dalles, la hauteur minimal de 15 cm. Le maître de l'ouvrage se réserve le choix de faux plancher équivalent. Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 21

PRIX N° 22 : REPARATION STAFF LISSE

Ce prix rémunère au mètre carré la réparation de faux plafond en staff lisse. Ce prix consiste à colmater les trous, les fissures, remise en état de joints (suites aux infiltrations), retombés et corniches, bouche d'aérations, trappe de visite et tout ce qui se rapporte au plâtre. Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 22

PRIX N° 23 : RESERVATION TECHNIQUE

Ce prix rémunère la réservation pour la fixation de la lustrerie et de climatisation de toutes sections et formes, avec renforcement du faux plafond qui sera percés et un fil d'accrochage pour appareil électrique. Ouvrage payé à l'unité au prix n° 23

PRIX N° 24 : STABILITE ET AJUSTAGE

Ce prix rémunère au mètre carré l'entretien et la remise en état de faux plafond existant tout type confondu. Le prestataire fournira les éléments d'assemblage nécessaire tel que : raccords visserie supports et autres. Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°... 24

PRIX N° 25 : TRAPPE DE VISITE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de trappe de visite sur staff lisse quel que soit la hauteur. Le prestataire se référera aux indications du maître de l'ouvrage. Un cadre en bois doit adhérer au faux plafond pour la pose de trappe. Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 25

PRIX N° 26 : BARRIERE METALLIQUE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de barrière métallique manuelle premier choix suivant indications du maître de l'ouvrage. Ouvrage payé au à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....14

PRIX N° 27 : CACHE METALLIQUE DE REGARD

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de couverture métallique en tôle striée ou martelée galvanisée épaisseur cinq mm perforé ou sciée posé éventuellement sur cadre métallique suivant indications du maître de l'ouvrage. Ouvrage payé au mètre carré au prix n°27

PRIX N° 28 : CHARNIERE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de charnière en inox premier choix conforme à l'existant ou équivalent. Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....28

PRIX N° 29 : CHARPENTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré projeté la fourniture et pose de charpente métallique, le prestataire devra fournir les plans établis par un bureau d'études technique et approuvée par un bureau de contrôle, qui seront visés bon pour exécution par le maître de l'ouvrage. La charpente métallique comprend tous les éléments nécessaires à sa stabilité y compris éventuellement le volet génie civil (fondations et autres) et toutes sujétions d'exécutions. Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....29

PRIX N° 30 : CHASSIS COULISSANT

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de châssis coulissant toutes nuances Confondues (anodisé, laqué ou naturel), y compris quincaillerie premier choix design sur indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n°30

PRIX N° 31 : CHASSIS FIXE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de châssis fixe en aluminium toutes nuances confondues (anodisé, laqué ou naturel), y compris toutes sujétions d'exécutions design sur indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n°31

PRIX N° 32 : CLOISON AMOVIBLE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de cloison amovible à couvre joint ou équivalent sur structure en profilés aluminium, constitué de deux panneaux dont le remplissage

sera suivant indication et design du maître de l'ouvrage:

- Cloison vitrée toutes hauteurs avec deux panneaux de verre 6 mm d'épaisseur.
- Cloison pleine en bois de strati décor de 08 à 10 mm au choix du maître d'ouvrage avec laine de verre.

Les ouvertures et accès seront au choix du maître de l'ouvrage

- Les portes pleines en bois
- Des portes en profils aluminium anodisé, bronze, blanc ou naturel ; design et remplissage au choix du maître de l'ouvrage.
- La structure sera stable, équilibrée et bien faite.
- La quincaillerie au choix du maître d'ouvrage.

Et toutes sujétions à une exécution dans les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 32

PRIX N° 33 : CLOISON DE SEPARATION WC

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de panneau composite d'un mélange de fibre de bois ou cellulosique ainsi que des résines thermodurcissable, stratifié compact haute pression (HPL) type (TRESPA), couleur au choix du Maître d'Ouvrage épaisseur 12mm posé sur pieds réglables, avec :

1. Montants de soutien avant en tube carré ou rond en inox 50*50*2 avec manchon bas soudé en tube rond diamètre 50mm et platine de scellement en tôle inox 20 /10.
2. Pincettes de fixation.
3. Toutes la visserie est en inox.
4. Joint silicone pour la finition.
5. Traverse supérieure en profilé aluminium extrudé sous forme de cornière à ailes inégales de dimension 50*20*2 peint en peinture époxy blanche cuite au four à 200°C.
6. Porte en plaque de panneau composite type (Trespa) épaisseur 12mm couleur au choix du Maître d'Ouvrage y compris quincaillerie adéquate du premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°33

PRIX N° 34 : COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de panneaux sandwich épaisseur 6cm y compris toutes sujétions de fixation, les panneaux seront fournis et posés suivant instructions du fabricant. Ce prix comprend éventuellement l'ossature métallique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 34

PRIX N° 35 : DEPOSE ET REPOSE DE CLOISONS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose et repose de cloison amovible existant suivant modifications et indications du maître de l'ouvrage, la fourniture d'accessoires ou éléments de structure manquants fait partie de ce prix.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 35

PRIX N° 36 : DEPOSE MENUISERIE

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose ou descellement, soigneusement, et remise en état des murs en cas de dégâts causés lors de cette opération quel que soit la menuiserie bois aluminium ou métal. La dépose, le rangement et l'inventaire se feront suivant indications du maître de l'ouvrage et dans un lieu indiqué par ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 36

PRIX N° 37 : ENSEMBLE POIGNET

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose d'un ensemble poignet de bonne qualité, une serrure et un canon et la remise en état de la boiserie détériorée. L'ensemble est à soumettre pour approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°37

PRIX N° 38 : ENSEMBLE POIGNET BEQUILLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un ensemble poignet béquille conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°38

PRIX N° 39 : ETANCHEITE

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution de l'étanchéité des menuiseries bois ou aluminium avec la silicone de 1er choix.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°39

PRIX N° 40 FILM DEPOLI

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de film dépoli simple ou décoratif premier choix suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°40

PRIX N° 41 : GARDE CORPS EN INOX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de garde-corps en inox, les dimensions, les diamètres, les détails et le design sur indications et instructions du maître de l'ouvrage sans aucune plus-value.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 41

PRIX N° 42 : GRILLE DE PROTECTION

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose ou scellement de grille de protection suivant indications et design du maître de l'ouvrage sans aucune plus value

Ouvrage payé au mètre carré, y compris les peintures au prix n°42

PRIX N° 43 : JOINT DE VITRAGE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de joint en caoutchouc pour châssis en aluminium quel que soit le profile y compris toutes sujétions de pose (échafaudages adéquats).

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°43

PRIX N° 44 : JOINT METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de joint métallique y compris toutes sujétions de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°44

PRIX N° 45 : LEXAN EPAISSEUR 10MM 1 ER CHOIX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose panneaux en LEXAN 1er choix épaisseur 10mm y compris le support et le design au choix du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°45

PRIX N° 46 : LEXAN EPAISSEUR 8MM 1 ER CHOIX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose panneaux en LEXAN 1er choix épaisseur 8mm y compris le support et le design au choix du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°46

PRIX N° 47 : LEXAN EPAISSEUR 6MM 1 ER CHOIX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose panneaux en LEXAN 1er choix épaisseur 6mm y compris le support et le design au choix du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°47

PRIX N° 48 : PAUMELLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de paumelle en aluminium premier choix conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°48

PRIX N° 49 : POIGNET DE TIRAGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de poignet de tirage en aluminium laqué blanc conforme à l'existant ou équivalent

Ouvrage payé à l'unité au prix n°49

PRIX N° 50 : PORTAIL METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de portail métallique coulissant ou double vantaux éventuellement avec porte simple ossature et un système de guidage conforme aux règles de l'art suivant indications et design du maître de l'ouvrage, y compris les peintures antirouille et laqué.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°50

PRIX N° 51 : PORTE DOUBLE VENTAUX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte double vantaux en aluminium toutes nuances confondues (anodisé naturel design suivant indications du maître de l'ouvrage y compris quincaillerie.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 51

PRIX N° 52 : PORTE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte et cadre en aluminium toutes nuances confondues (anodisé ou naturel) suivant indications du maître de l'ouvrage. Ce prix comprend la quincaillerie première choix y compris toutes sujétions d'exécutions design sur indication du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n° 52

PRIX N° 53 : PORTE ISOPLANE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte isoplane avec cadre en bois rouge premier choix ouvrant à la française, design et façonnage de la porte suivant indications du maître d'ouvrage, quincaillerie à soumettre à l'approbation de ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris quincaillerie et toutes sujétions d'exécution au prix n°53

PRIX N° 54 : PORTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte simple ou double vantaux y compris quincaillerie, la porte présentera deux faces en tôle de 20/10 mm soudés sur cadre composé de fer en U suivant indications du maître de l'ouvrage, la quincaillerie sera soumise à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris les peintures antirouille et laqué, tous les accessoires, quincaillerie nécessaire et le système de guidage et toutes sujétions d'exécution au prix n°54

PRIX N° 55 : SERRURE DE SECURITE A CANON

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de serrure de sécurité conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°55

PRIX N° 56 : SERRURE OCCUPE LIBRE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose d'un ensemble poignet, une serrure occupé libre pour bloc sanitaire et la remise en état de la porte au niveau de l'emplacement de la quincaillerie (menuiserie et peinture) fait partie de ce prix, quincaillerie, de bonne qualité, est à soumettre pour approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°56

PRIX N° 57 : STORES VENITIENS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de stores vénitiens première qualité suivant choix et design défini par le maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 57

PRIX N° 58 : STORES VERTICALS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de stores verticaux première qualité suivant choix et design défini par le maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 58

PRIX N° 59 : VERRE BRONZE 4MM

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre bronze 4 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°59

PRIX N° 60 : VERRE BRONZE 6MM

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre bronze 6 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°60

PRIX N° 61 : VERRE BRONZE 8MM

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre bronze 8 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°61

PRIX N° 62 : VERRE CLAIRE 10 mm

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre clair 10 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°62

PRIX N° 63 : VERRE CLAIRE 4 mm

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre clair 4 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°63

PRIX N° 64 : VERRE CLAIRE 6 mm

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre clair 6 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°64

PRIX N° 65 : VERRE CLAIRE 8 mm

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de verre clair 8 mm type Saint Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°65

PRIX N° 66 : VERRE SABLE 6MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuellement de l'existant, la fourniture et pose de verre sablé épaisseur 6mm.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 66

PRIX N° 67 : VERRE SECURITE 10 MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre sécurité claire ou bronze 10 mm type Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°67

PRIX N° 68 : VERRE SECURITE 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre sécurité claire ou bronze 6 mm type Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°68

PRIX N° 69 : VERRE SECURITE 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre sécurité claire ou bronze 8 mm type Gobin ou équivalent.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°69

PRIX N° 70 : VERRE STADIP 3.2.3

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 3 mm x 2mm x 3mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....70

PRIX N° 71 : VERRE STADIP 4.2.4

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 4 mm x 2mm x 4mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....71

PRIX N° 72 : VERRE STADIP 6.2.6

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 6 mm x 2mm x 6mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....72

PRIX N° 73 : VERRE STADIP 8.2.8

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 8 mm x 2mm x 8mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....73

PRIX N° 74 : VERRE STOP SOL 4MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre stop sol clair ou bronze épaisseur 4mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....74

PRIX N° 75 : VERRE STOP SOL 6MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre stop sol clair ou bronze épaisseur 6mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....75

PRIX N° 76 : VERRE STOP SOL 8MM

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre stop sol clair ou bronze épaisseur 8mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....76

PRIX N° 77 : VERRU A TIGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de verrou à tiges laqué blanc premier choix conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....77

PRIX N° 78 : ABATTANT

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un abatant premier choix conforme à l'existant au niveau des aérogares type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°78

Prix N° 79 : ARMOIRE INCENDIE RIA

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, fourniture, pose, raccordement et mise en service de RIA répondant aux normes en vigueur, agréée par un laboratoire ou bureau de contrôle et acceptée par la protection civile. Elle sera composée de :

Armoire métallique, robinet incendie, dévidoir à tambour orientable, tuyau de bonne qualité, lance et autres éléments.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°.....79

Prix N° 80 : Barre d'appuie en inox

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de barre d'appuie en inox destinée au bloc sanitaire réservé aux P.M.R, et répondant aux normes en vigueur.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions au prix n° 80

Prix N° 81 : Bouche incendie

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de bouche d'incendie répondant aux normes en vigueur, agréée par un laboratoire ou bureau de contrôle et accepté par la protection civile y compris accessoires et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 81

PRIX N° 82 : canalisation en tube fer galvanisé 1p

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 1P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 82

Prix N° 83 : canalisation en tube fer galvanisé 1p 1/2

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 1P 1/2, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 83

Prix N° 84 : canalisation en tube fer galvanisé 2p

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 2P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 84

Prix N° 85 : Canalisation en tube fer galvanisé 2P ½

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 2P 1/2, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 85

Prix N° 86 : Canalisation en tube fer galvanisé 3P

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 3P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix 86

Prix N° 87 : Canalisation en tube fer galvanisé 4P

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 4P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 87

PRIX N° 88 : CHAUFFE EAU 50 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 50 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité, protection électrique et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°88

PRIX N° 89 : CHAUFFE EAU 80 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 80 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité, protection électrique et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°89

Prix N° 90 : COLLIER PRISE EN CHARGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de collier prise en charge premier choix quelques soit le diamètre de la canalisation y compris terrassements et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 90

PRIX N° 91 : DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRES

Ce prix rémunère à l'unité la dépose et repose éventuelle des appareils sanitaires suivant instruction du maître d'ouvrage, ainsi que leur rangement aux lieux indiqués par ce dernier.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 91

Prix N° 92 : EVIER EN INOX DOUBLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'évier en inox double avec égouttoir type FRANK ou équivalent, y compris mélangeur 1er choix, siphon et robinetterie et toute sujétions de raccordement et de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 92

Prix N° 93 : EVIER EN INOX SIMPLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'évier en inox simple avec égouttoir type Frank ou équivalent, y compris mélangeur 1er choix, siphon, robinetterie et toute sujétions de raccordement et de mise en service

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions au prix n° 93

Prix N° 94 : LAVABO SUR COLONNE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de lavabo sur colonne en porcelaine vitrifiée, marque ROCA 1er choix où équivalent, équipé d'une robinetterie ROCA ou équivalent, vidange extérieur, siphon à tube allongé avec rosace ou équivalent, tube cuivre et robinet chromés.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de raccordement d'alimentation et d'évacuation au prix n° 94

Prix N° 95 : MECANISME DE CHASSE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de mécanisme de chasse à poussoir silencieux premier choix ROCA ou équivalent y compris toute sujétions de pose et de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°95

PRIX N° 96 : MELANGEUR DE DOUCHE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de douche type ROCA ou équivalent y compris flexible, colonne et douchette.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°96

PRIX N° 97 : MELANGEUR DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de lavabo type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°97

PRIX N° 98 : MITIGEUR DE LAVABO VASQUE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose de mitigeur type GROHE 1er choix ou équivalent conforme à l'existant y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°98

PRIX N° 99 : piquage sur réseau existant Ø 110

Ce prix rémunère à l'unité le piquage sur réseau existant d'eau potable diamètre Ø 110 y compris terrassement, prise en charge et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°99

PRIX N° 100 : piquage sur réseau existant Ø 63

Ce prix rémunère à l'unité le piquage sur réseau existant d'eau potable diamètre Ø 63 y compris terrassement, prise en charge et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°100

Prix N°101 : Poteau incendie

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de poteau d'incendie répondant aux normes en vigueur, agréée par un laboratoire ou bureau de contrôle et accepté par la protection civile. Le prix comprend également le raccordement et autres accessoires nécessaires à la mise en service.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°101

Prix N° 102 : PURGEUR

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de purgeur premier choix suivant le diamètre de la canalisation y compris toutes sujétions de pose et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°102

Prix N° 103 : RECEVEUR DE DOUCHE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de receveur de douche antidérapant en porcelaine vitrifié type ROCA 1er choix où équivalent, équipé d'un robinet mélangeur, une douchette avec colonne et support, une bande à grille chromée.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°103

Prix N° 104 : REPARATION FUITE D'EAU ≤ 2P

Ce prix rémunère à l'unité la réparation de la fuite d'eau pour diamètre inférieur ou égal à 2P quel que soit la nature de la conduite et sa profondeur. L'exécution des travaux se fera dans l'immédiat par les engins adéquats, la réparation consistera à remettre en service le réseau y compris tout le matériel nécessaire, aucune plus-value ne sera accordée, la remise en état des lieux se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°104

Prix N° 105 : ROBINET DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de robinet de lavabo type ROCA ou équivalent y compris toutes sujétions de raccordement et de remise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°105

PRIX N° 106 : ROBINET DE SERVICE 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de robinet de service ½ bronze ou chromé premier choix.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°106

PRIX N° 107 : ROBINET DE SERVICE 3/4

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de robinet de service 3/4 bronze ou chromé premier choix.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°107

PRIX N° 108 : SIEGE A L'ANGLAISE SIMPLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siège à l'anglaise (cuvette + chasse basse) type ROCA ou équivalent équipé d'un abattant double type PAG ou équivalent, mécanisme de chasse Roca, robinet d'arrêt chromé, alimentation tube cuivre chromé et autres éléments nécessaires à la mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°108

Prix N° 109 : SIEGE A L'ANGLAISE SUSPENDU

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose de siège suspendu type ROCA ou équivalent avec réservoir encastrés.

Ce prix comprend également la mise en service de l'appareil y compris tout le nécessaire tel que raccordement ainsi que la remise en état des lieux (carrelage, peinture) Un échantillon doit être soumis au maître d'ouvrage pour approbation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 109

PRIX N° 110 : SIPHON

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siphon simple ou double DIAMETRE 32 ou 40 y compris raccordement et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°110

Prix N° 111 : TRANCHEE POUR CANALISATION

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de tranchée quel que soit la nature du terrain et toutes dimensions. Pour les traversées des chaussées le sciage se fera mécaniquement. Le remblaiement sera conforme aux règles de l'art. (Lit de sable, avertisseur, béton et autres) ainsi la remise en état des lieux (zone asphalte ou béton)

Ouvrage payé au mètre cube prix n°111

Prix N° 112 : TUBE EN CUIVRE 8/10

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube cuivre 8/10 premier choix naturel ou chromé suivant les besoins du maître de l'ouvrage et quelques soit la mise en œuvre.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 112

Prix N° 113 : TUBE EN CUIVRE 10/12

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube cuivre 10/12 premier choix naturel ou chromé suivant les besoins du maître de l'ouvrage et quelques soit la mise en œuvre.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 113

Prix N° 114 : TUBE EN CUIVRE 12/14

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube cuivre 12/14 premier choix naturel ou chromé suivant les besoins du maître de l'ouvrage et quelques soit la mise en œuvre.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°114

Prix N° 115 : TUBE POLYETHYLENE Ø 40

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube polyéthylène Ø 40 dix bars

premier choix y compris tous les éléments de raccordement et mise en service.
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°115

Prix N° 116 : TUBE POLYETHYLENE Ø 63

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube polyéthylène Ø 63 dix bars premier choix y compris tous les éléments de raccordement et mise en service.
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°116

Prix N° 117 : TUBE PPR Ø 20

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 20 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autres. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°117

Prix N° 118 : TUBE PPR Ø 25

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 25 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autres. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°118

Prix N° 119: TUBE PPR Ø 32

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 32 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autre. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°119

Prix N° 120 : TUBE PPR Ø 40

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 40 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autre. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 120

Prix N° 121 : TUBE PPR Ø 63

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 63 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autre. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.
Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°121

Prix N° 122 : TUBE PVC Ø 32

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose

(apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°122

Prix N° 123 : TUBE PVC Ø 40

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°123

Prix N° 124 : TUBE PVC Ø 50

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°124

Prix N° 125 : TUBE PVC Ø 75

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 125

Prix N° 126 : TUBE PVC Ø 110

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 126

Prix N° 127 : TUBE PVC Ø 110 PN 16

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 127

Prix N° 128 : TUBE PVC Ø 160

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quelque soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°128

Prix N° 129 : TUBE PVC Ø 160 PN 16

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quelque soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°129

Prix N° 130 : VANNE D'ARRET 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 1/2 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°130

Prix N° 131 : VANNE D'ARRET 1P

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 1P premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°131

Prix N° 132 : VANNE D'ARRET 1P 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 1P 1/2 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°132

Prix N° 133 : VANNE D'ARRET 2P

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 2P premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°133

Prix N° 134 : VANNE D'ARRET 2P 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 2P 1/2 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°134

Prix N° 135 : VANNE D'ARRET 3/4

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 3/4 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°135

Prix N° 136 : VANNE D'ARRET PPR Ø 20

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 20 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 136

Prix N° 137 : VANNE D'ARRET PPR Ø 25

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 25 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 137

Prix N° 138 : VANNE D'ARRET PPR Ø 32

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 32 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 138

Prix N° 139 : VANNE D'ARRET PPR Ø 40

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 40 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 139

Prix N° 140 : VANNE D'ARRET PPR Ø 63

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 63 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 140

Prix N° 141 : PEINTURE DECORATIVE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture décorative sans plus value suivant instructions du maître de l'ouvrage

- Travaux Préparatoires

Egrenage, brossage énergétique et époussetage pour éliminer les parties non adhérentes ou pulvérulentes.

- Impression :

Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.

- Travaux d'enduisage :

Enduisage reposé ou « STOP ASTRAL » ou équivalent. Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.

- Finition :

Application du revêtement décoratif suivant instruction du fabricant.

Ouvrage au mètre carré payé au prix n°..... 141

PRIX N° 142 : PEINTURE LAQUEE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- Travaux Préparatoires Egrenage, brossage énergétique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » non diluée.
- Travaux d'enduisage repassé au « STOPASTRAL » ou équivalent Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.

Finition Application de 2 couches de laque Alkyde uréthane brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître d'ouvrage.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite. Ouvrage au mètre carré payé au prix n°.....142

PRIX N° 143 : PEINTURE LAQUEE AU PISTOLET

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture laquée celluc 109 ou équivalent au pistolet suivant le type d'ouvrage indiqué par le maître d'ouvrage.

- **Travaux Préparatoires** Dérouillage par grattage et ponçage. Lavage au solvant (White Spirite).
- **Impression** Application de 2 couches de Primaire Antirouille exempt de plomb et de chromate
- « PRIMAIRE V750 » ou équivalent avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- **Finition** Application de 2 couches au pistolet de laquée ou équivalent brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître d'œuvre.

L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support n'est pas parfaite.

Les travaux préparatoires de peinture laquée celluc 109 au pistolet varient suivant les supports tel que bois, murs, béton, et autres

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 143

PRIX N° 144 : PEINTURE LAQUEE SUR FERONNERIE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture glycérophtalique laquée celluc 109 ou équivalent, teinté au choix du maître de l'ouvrage et sera exécuté comme suit :

- ✓ Travaux Préparatoires Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant (White Spirite).
- ✓ Impression Application de 2 couches de Primaire Antirouille exempt de plomb et de chromate « PRIMAIRE V750 » avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- ✓ Finition Application de 2 couches de laque brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître de l'ouvrage.

L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support n'est pas parfaite. L'ensemble exécuté conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des normes en vigueur, au chapitre A du descriptif et de mise en œuvre y compris toutes sujétions de finition. Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 144

PRIX N° 145 : PEINTURE LAQUEE SUR MENUISERIE BOIS

Cette peinture glycérophtalique laquée brillante celluc 109 ou équivalent, teinte au choix du maître de l'ouvrage, sera exécutée comme suit :

- ✓ Brûlage des nœuds résineux
- ✓ Ponçage soigné du bois
- ✓ Protection des parties métalliques
- ✓ Application d'une couche d'impression
- ✓ Rebouchage et ratissage à l'enduit vinylique à séchage rapide
- ✓ Ratissage à l'enduit Glycéro-vinylique
- ✓ Egrenage et époussetage
- ✓ Application de deux couches de peinture glycérophtalique laquée Alkyde uréthane ou équivalent brillante "CELLUC 109 ou équivalent à 24 heures d'intervalle
- ✓ L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 145

PRIX N° 146 : PEINTURE PROPRETE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de propreté de peinture laquée celluc 109 ou équivalent à 12h d'intervalle y compris toutes sujétions de mise en œuvre et de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n° 146

PRIX N° 147 : PEINTURE PROPRETE GLYCEROPHTALIQUE MATE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de propreté de peinture glycérophtalique Rexomate ou équivalent à d'intervalle 12h y compris toutes sujétions de mise en œuvre et de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n° 147

PRIX N° 148 : PEINTURE PROPRETE VINYLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture vinylique Astrale ou équivalente à 12 h d'intervalle y compris toutes sujétions de mise en œuvre et de bonne finition. Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°

..... 148

PRIX N° 149 : PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture extralite sur murs et plafonds extérieurs. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Travaux Préparatoires Brossage énergétique et époussetage des supports
- ✓ Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- ✓ Finition Application de 2 couches de la peinture à base de résine silicone "ASTRALOXANE" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'œuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°149

PRIX N° 150 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT AU PLATRE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit au plâtre.

Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- ✓ Application d'une couche d'impression grasse pure pour plâtre V 508 ou équivalent
- ✓ Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépoussiérer.
- ✓ Application de trois couches vinyle ASTRAL ou équivalent diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.
- ✓ Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°150

PRIX N° 151 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit de ciment. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- ✓ Application d'une couche d'imprégnation FORMOPHENOLIQUE ou équivalent diluée à 10% de WHITE SPRIT ou équivalent,
- ✓ Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépoussiérer.
- ✓ Application de trois couches vinyliques diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.
- ✓ Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)
- ✓ L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°151

PRIX N° 152 : PEINTURE VINYLIQUE SUR FAUX PLAFONDS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur faux plafonds en staff lisse. Elle sera exécutée comme suit :

- **Travaux Préparatoires** Egrenage et époussetage.
- **Impression** Application d'une couche d'impression universelle « FORMOPRIM » ou équivalent diluée à 10% au White Spirite.
- **Travaux d'enduisage** Rebouchage à l'enduit « ENDUIT TOUPRET C.B » ou équivalent.
- **Finition** Application de 2 couches de la peinture émulsion mate "VINYLASTRAL" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'œuvre. Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°152

PRIX N° 153 : PEINTURE ACRYLIQUE SEMI BRILLANTE SANS ODEUR

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- **Travaux Préparatoires** Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- **Impression** Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- **Travaux d'enduisage** Enduisage repassé au « STOPASTRAL » ou équivalent Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- **Finition** Application en deux couches de la laque à eau semi brillante sans odeur "AQUASTRAL", ou équivalent la 1ère couche diluée à 5% d'eau, la seconde pure à 12 heures d'intervalles.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°153

PRIX N° 154 : PEINTURE DE BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'application de deux couches de peinture laquée Astral ou équivalent sur bordure de trottoir y compris toutes sujétions de bonne finition teinté suivant indications du maître de l'ouvrage, une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre linéaire y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°154

PRIX N° 155 : PEINTURE DES MATS D'ECLAIRAGE

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'application de deux couches de peinture Astral ou équivalent (propreté), une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°155

PRIX N° 156 : PEINTURE GLYCERO MATE INTERIEURE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- Travaux Préparatoires Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- Travaux d'enduisage en 2 passes à l'enduit « ENDUIT TOUPRET TOP G ». Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- Finition

Application de 2 couches de la peinture glycérophthalique mate "REXOMAT" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'oeuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°156

PRIX N° 157 : PEINTURE PROPLETE SATINEE POUR INTERIEURE ET EXTERIEURE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture Astral ou équivalent (propreté). Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°157

PRIX N° 158 : PEINTURE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture Sol Astral ou équivalent sur Chappe de lissage parfaitement lisse (la Chappe de lissage ne fait pas partie de ce prix). Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°158

PRIX N° 159 : REXIM

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de rexim ASTRAL ou équivalent après préparation et nettoyage du support.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°159

PRIX N° 160 : APPORT DE SABLE DE CONCASSAGE

Ce prix rémunère au mètre cube l'apport et répanchage de sable de concassage à la demande du maître de l'ouvrage le prix comprend également la mise en œuvre à toute hauteur et autres sujétions éventuelles de compactage.

Ouvrage payé mètre cube, au prix n°160

PRIX N° 161 : BETON ARME

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre de béton armé pour semelles, radier, longrine, chaînage, voile, dalle, poteaux. Ce prix comprend également le coffrage, étayage et toutes sujétions de mise en œuvre. Le dosage est de 350 kg la formulation du béton sera de façon à obtenir les résistances exigées les aciers font partie de ce prix et seront déterminés par le bureau d'étude et le bureau de contrôle qui sont à la charge du prestataire (pour ouvrage neuf).

Ouvrage payé au mètre cube y/c compris éventuellement frais pour essais au prix n°....161

PRIX N° 162 : BETON DE PROPTETE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre de béton de propreté dosé à 250 kg épaisseur de 10 cm suivant les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°162

PRIX N 163 : BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant la fourniture et pose de bordure de trottoir y compris terrassement, cette dernière sera soumise à l'approbation du maître de l'ouvrage. La pose se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°163

PRIX N° 164 : CANALISATION EN BETON ARME Ø 200

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant, fourniture et pose de canalisation en béton armé Ø 200, où équivalent échantillon à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage la pose sera conformément aux règles de l'art. Ce prix comprend également les terrassements, le remblaiement au sable de concassage, l'évacuation, le lit de sable et autres sujétions de travaux préparatoires, la profondeur sera déterminée par l'ouvrage à brancher au réseau.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°164

PRIX N 165 : CANIVEAU

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution de caniveau suivant les détails fournis par le maître d'ouvrage. Ce prix comprend les terrassements quelques soit la nature du sol, le coffrage, les aciers, la pente ainsi que les raccordements aux canalisations. La fourniture et

pose de grilles en acier galvanisé, visitable, résistant au passage d'engins hors normes la profondeur est variable.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°165

PRIX N 166 : CHAPPE DE LISSAGE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de chappe de lissage dosé à 300 kg suivant indications du maître de l'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°166

CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR

Ce prix rémunère au mètre carré la construction d'une cloison en agglos de ciment. Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement remplis.

Ouvrage payé au mètre carré

PRIX N° 167 : CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 10 CM

PRIX N° 168 : CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 15 CM

PRIX N° 169 : CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 20 CM

PRIX N 170 : CLOTURE EN MACONNERIE DE MOELLONS

Ce prix rémunère au mètre cube la construction de clôture en maçonnerie de moellons. La hauteur et l'épaisseur seront déterminées par du maître d'ouvrage. La construction sera suivant les règles de l'art. Le mortier de jointement des moellons sera dosé à 250 kg/m³.

Ouvrage payé au mètre cube y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°170

PRIX N 171 : CLOTURE GRILLAGEE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de clôture grillagée maillée 5cm*5cm galvanisé ou enrobé de plastic y compris poteaux en cornière galvanisé de 6cm tous les deux mètres. Ces poteaux seront encastrés dans les socles en béton à ras de sol. Le grillage sera tendu à l'aide de trois fils galvanisé avec tendeurs. Le système de fixation sera soumis à l'approbation du maître de l'ouvrage la hauteur sera de deux mètres.

Ouvrage payé au mètre carré y compris fourniture, terrassements et toutes sujétions de mise en œuvre au prix n°171

PRIX N° 172 : DEMOLITION DE CLOISON

Ce prix rémunère au mètre carré la démolition de cloison, double cloison, revêtement, maçonnerie et autres matériaux équivalents, ainsi que leur évacuation à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°172

PRIX N° 173 : DEMOLITION DE L'ETANCHEITE.

Ce prix rémunère au mètre carré la démolition de l'étanchéité existante, et éventuellement l'exécution d'un surfacage aux enduits talochés de 2 cm d'épaisseur avec respect des pentes, et l'évacuation des gravats.

Ouvrage payé au mètre carré au prix173

PRIX N° 174 : DEMOLITION DES OUVRAGES EN BETON

Ce prix rémunère au mètre cube la démolition des ouvrages en béton, béton armé, chaussée et matériaux équivalents ainsi que l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre cube au prix n°174

PRIX N 175 : DEPOSE DE BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de bordures de trottoir et son rangement dans un lieu indiqué par du maître d'ouvrage. Le prestataire procédera à la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°175

PRIX N° 176 : DESCELLEMENT ET DEPOSE

Ce prix rémunère au mètre carré le descellement et la dépose de menuiserie bois, aluminium, ferronnerie, garde-corps et leur rangement dans un lieu indiqué par le maître de l'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°176

PRIX N° 177 : ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'extérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1 cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°177

PRIX N° 178 : ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'intérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1 cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°178

PRIX N° 179 : ETANCHEITE MULTICOUCHE

Ce prix rémunère au mètre carré :

a) La démolition de l'ancienne protection mécanique et évacuation des gravats à la décharge publique. Ce décapage doit être réalisé soigneusement de telle façon à ne pas abîmer l'ancien complexe d'étanchéité.

b) Traitement des solins, relevés et joints de dilatation dans les règles de l'art.

- c) Application d'un complexe d'étanchéité composé de 3 couches de membranes : la première de 2 mm premier choix, la deuxième de 3 mm posées d'une façon perpendiculaire premier choix et la troisième une membrane granulée 40 ou équivalent.
- d) Réalisation d'une protection mécanique en dalots d'épaisseur de 5 cm avec création de joints qui seront traités dans les règles de l'art tout en respectant les pentes adéquates vers les descentes pluviales.

Les travaux seront exécutés quel que soit la surface ou la forme.

Ce prix comprend également l'étanchéité des solins et des relevés, le débouchage des descentes d'eau pluviales et remplacement de celles qui sont vétustes ainsi que la reprise des gargouilles et la mise en place des crapaudines de l'ensemble des descentes d'eau y/c toutes sujétions d'évacuation des gravats à la décharge publique et d'une bonne réalisation. Ouvrage payé au mètre carré au prix179

PRIX N 180 : EVACUATION DES DEBLAIS

Ce prix rémunère au mètre cube le chargement et l'évacuation des déblais quel que soit leur origine (construction, démolition, aménagement, travaux) à la décharge publique. Ouvrage payé au mètre cube y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°180

PRIX N° 181 : FORME EN BETON POUR DALLAGE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de forme de 10 cm en béton pour dallage dosé à 350 kg l'exécution des joints, pilonnage et dressage à la règle pour obtenir une surface plane un quadrillage en acier Ø 6 et de 0,20*0,20 d'espacement pour consolider le support. Ouvrage payé au mètre carré au prix n°181

PRIX N° 182 : FOUILLE EN PLEINE MASSE

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de fouille en pleine masse, y compris évacuation des déblais à la décharge publique sur une profondeur indiquée par le maître d'ouvrage conformément aux normes en vigueur et dans les règles de l'art. Ouvrage payé mètre cube y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°182

PRIX N° 183 : FOUILLES EN TRANCHEES OU RIGOLES

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de fouille en tranchées où rigoles pour fondation, longrine, semelles, caniveaux et autres ouvrages conformément aux normes en vigueur et dans les règles de l'art. Ouvrage payé mètre cube y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°183

PRIX N° 184 : GROS BETON

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre de gros béton pour socles massifs ou autres ouvrage indiqués par le maître d'ouvrage, le dosage suivant les normes en vigueur. Ouvrage payé au mètre cube y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°184

PRIX N° 185 : HERRISSONNAGE EN PIERRES SECHES

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de l'herrissonnage en pierres sèches de 0,20 de hauteur, suivant plans, exécutés à la main, les pierres posées la pointe en haut, y compris remplissage des vides par la pierre cassée. Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°185

PRIX N° 186 : MACONNERIE DE MOELLONS

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de la maçonnerie de moellons en fondation ou en surface de toute épaisseur, les joints seront dressés sur leurs faces.

Ouvrage payé au mètre cube y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°186

PRIX N 187 : POSE ET SCELLEMENT DE PORTAILS

Ce prix comprend la mise en place, les percements en tous matériaux et pour toutes dimensions, le réglage et la pose du portail de toutes dimensions et de ses accessoires, les scellements, les raccords nécessaires et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'unité y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°187

PRIX N° 188 : REGARDS 0,50*0,50

Ce prix rémunère à l'unité la construction de regard 0,50*0,50 pour évacuation ou pour loger câble ou vannes, le couvercle sera en cadre et pré cadre en cornières galvanisés et un tampon en béton armé parfaitement calibré et fini. La profondeur du regard sera environ de 80 cm.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 188

PRIX N° 189 : REGARDS 0,80*0,80

Ce prix rémunère à l'unité la construction de regard 0,80*0,80 pour évacuation ou pour loger câble ou vannes, le couvercle sera en cadre et pré cadre en cornières galvanisés et un tampon en béton armé parfaitement calibré et fini. La profondeur du regard sera environ de 80 cm.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°189

PRIX N 190 : TERRASSEMENT

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de terrassement sur terrain naturel (vague) manière à niveler la plateforme et harmoniser les lieux, l'évacuation des excédents à la décharge publique fait partie de ce prix.

Ouvrage payé au mètre cube vue en plan au prix n°190

PRIX N° 191 : TOUT-VENANT COMPACTE

Ce prix rémunère au mètre cube l'apport et mise en œuvre de tout-venant le prix comprend également le compactage au rouleau où à la dame vibrante.

Ouvrage payé mètre cube sans majoration pour foisonnement, au prix n°.....191

PRIX N 192 : TRANCHEE

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de tranchée pour canalisation, passage de câble ou autre. Les travaux se feront dans les règles de l'art (lit de sable avertisseur) la profondeur sera déterminée par le maître de l'ouvrage suivant la nature des ouvrages.

Ouvrage payé au mètre cube au prix n°192

PRIX N° 193 : PLANCHER HOURDIS DE 15+5 Y/C BETON ARME ET ACIER

Ce prix rémunère la réalisation complète de planchers corps creux, (bétons, armatures, poutrelles et hourdis), y compris la dalle de compression, suivant plans qui seront établis par le prestataire.

Le prix comprend les étais, la fourniture et la mise en place des nervures et hourdis, le béton de la dalle de compression, le béton de remplissage des nervures.

Les aciers des nervures des raidisseurs et de la dalle de compression sont inclus dans le présent prix.

Les plans d'exécution de plancher et détails des nervures seront à la charge du prestataire et doivent être validés par un bureau de contrôle.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonnes exécution au prix n°193

PRIX N° 194 : PLAFONNIER LED 36 WATT

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose ou encastrement de plafonnier LED 36 watt
Suivant les indications et design du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toute sujétions au prix n°196

PRIX N° 195 : PROJECTEUR LED ETANCHE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose ou encastrement de projecteur LED étanche
Suivant les indications et design du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toute sujétions au prix n°196

PRIX N° 196 : GRILLE DE PROTECTION OU DE DEFENCE MERTALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose ou scellement de grille de protection
suivant indications et design du maître de l'ouvrage sans aucune plus-value

Ouvrage payé au mètre carré, y compris les peintures au prix n°196

PRIX N° 197 : RAYONNAGE MERTALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose ou fixation de rayonnage métallique
suivant les indications et design du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré, y compris toute sujétions au prix n°197

PRIX N° 198 : FOYERS LUMINEUX SIMPLE ALLUMAGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose ou fixation des foyers lumineux simple allumage
suivant les indications et design du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toute sujétions au prix n°198

PRIX N° 199 : FOYERS LUMINEUX DOUBLE ALLUMAGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose ou fixation des foyers lumineux double
allumage suivant les indications et design du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité, y compris toute sujétions au prix n°199

PRIX N° 200 : FIL BARBELE A LAME RASOIR (HAUTE SECURITE)

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose
de fil barbelé tranchant (5 spires par ML, diamètre 50cm) montés sur support en cornière
galvanisé en Y conforme à l'existant, le barbelé tranchant est fabriqué avec fil d'acier haute
résistance sur lequel une multitude de picots coupants comme des rasoirs sont fixés à
intervalles rapprochés.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°200

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES – LOT 4 : AEROPORT D'AGADIR-

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 26 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **l'Aéroport d'Agadir**.

ARTICLE 27 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE REACTION

Le présent marché est valable pour une durée **de 365 Jours** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations établi et notifié au titulaire par l'Aéroport concerné.

Chaque intervention sera ordonnée par une lettre de commencement dûment signée par le Directeur de l'Aéroport, précisant, si c'est possible, les quantités estimées à exécuter et les délais d'exécution.

Les lettres de commencement se feront au fur et à mesure des besoins, et seront notifiées au titulaire qui en accusera réception sur lesdites lettres.

Les attachements seront signés par le **responsable des travaux à l'Aéroport s'il est présent sinon par le Directeur de l'Aéroport**.

Les décomptes et les PV des réceptions partielles et globales seront signés par **le Directeur de l'Aéroport**.

Les métrés détaillés doivent être vérifiés par **un métreur ou un bureau d'études**, à la charge de l'entrepreneur.

Délais de réaction :

Le titulaire devra se présenter à l'Aéroport pour exécuter les travaux objet de la lettre de demande de travaux dans un délai maximum de **Soixante (72) Heures**.

ARTICLE 28 : MODE DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Les réceptions et les paiements partiels sont autorisés.

ARTICLE 29 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **travaux** dont les prix applicables seront révisibles selon la formule suivante :

$$P/P_o = [0.15 + 0.85 (BAT6/BAT6_o)]$$

P : étant le montant hors taxe révisé des travaux

P_o : étant le montant initial hors taxe des travaux

P / P_o : étant le coefficient de révision des prix.

Bat_{6o} : est la valeur de l'index global bâtiment TCE considéré au mois de la date limite de remise des offres

Bat₆ : est la valeur de l'index global bâtiment TCE du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ARTICLE 30 : NORMES

Les prestations objet du présent marché seront conformes aux normes en vigueur.

ARTICLE 31 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception provisoire globale des travaux sera signée par les responsables de l'Aéroport conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

La réception définitive des travaux sera prononcée **douze (12) mois** après la date du procès-verbal de la réception provisoire globale et signée par **le responsable et/ou le directeur de l'Aéroport** conformément aux dispositions définies par l'article 76 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 32 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **douze (12) mois**. Durant la période de garantie, l'Entrepreneur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 33 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T

b) Retenue de garantie : Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 34 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par l'Entrepreneur d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard,

- 1- **En cas de retard dans l'exécution des travaux** : Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à huit pour Cent (8 %) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se

réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 C.C.A.G.T.

- 2- **En cas de retard dans la remise des documents ou rapports :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à deux pour Cent (2 %) du montant du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entrepreneur sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 35 : BREVETS

Le prestataire garantira à l'ONDA contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 36 : GARANTIE PARTICULIERE

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune déféctuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

ARTICLE 37 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'ONDA aura le droit de contrôler les travaux pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des prestations contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse ; le fournisseur devra alors refaire les travaux refusés sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA.

Le droit de l'ONDA de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et l'ONDA n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le prestataire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 38 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le prestataire devra prévoir, sans qu'ils soient décrits, tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des travaux conformément aux règles de l'art.

Les travaux du présent marché consistent à des travaux d'entretien des lots :

- F. Revêtement**
- G. Menuiserie et Quincaillerie**
- H. Plomberie - Sanitaire**
- I. Peinture**
- J. Aménagement et maçonnerie**

ARTICLE 39 : CIRCULATION DU PERSONNEL

Le titulaire devra remettre à l'O.N.D.A. la liste nominative du personnel ainsi que les renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer exigés pour l'intervention de ce personnel dans l'aéroport concerné. Les frais relatifs à la délivrance de ces laissez-passer seront entièrement à la charge du titulaire.

Le personnel du titulaire devra se confiner dans l'emplacement désigner pour l'exécution des travaux d'entretien et ne devra pas pénétrer ni circuler sous quelque prétexte que ce soit dans les autres parties de l'aéroport concerné.

ARTICLE 40 : SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire (y compris toute personne amenée à travailler dans le cadre du présent marché) se considèrera comme entièrement lié par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du marché et après son achèvement. Sauf autorisation expresse de l'ONDA, le titulaire du marché s'interdira de :

- faire usage, à d'autres fins que celles du marché, des renseignements et documents qui lui seront fournis par l'ONDA.
- communiquer à des tiers ou de publier des données, appartenant à l'ONDA, sous n'importe quel format.

ARTICLE 41 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES

L'entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation en raison de l'exécution simultanée de travaux par d'autres corps d'état ou de gênes éventuelles qui pourraient en résulter pour ses propres travaux. Il devra au contraire, faciliter, dans toute la mesure du possible, la tâche aux autres entreprises et faire tous ses efforts dans le sens d'une bonne coordination de l'ensemble des corps d'état.

L'entrepreneur ne pourra pas non plus présenter de réclamation pour les sujétions qui pourraient lui être imposées par l'exécution simultanée d'autres travaux dans le voisinage.

ARTICLE 42 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de respecter les consignes et ordres qui lui sont donnés par le maître d'ouvrage pour la police de chantier ; il assure à ses frais l'exécution des mesures prescrites par les autorités compétentes et demeure responsable de tous les dommages résultant du mode d'organisation du chantier et ce conformément à l'article 28 du C.C.A.G.T

ARTICLE 43 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :

Sont notamment compris dans les prix de l'Entreprise :

- L'entretien, le nettoyage permanent et la restauration des routes, voies et revêtements existants, ainsi que la construction, l'entretien et le nettoyage permanent des routes et clôtures provisoires et pistes de chantier, aires de stockage et pré-

stockage des granulats qui viendraient à être salies ou dégradées par la circulation des engins et véhicules de chantier.

- L'entretien, le nettoyage permanent des locaux empruntés
- Le nettoyage des véhicules de chantier
- La signalisation et le balisage diurne et nocturne du chantier, exception faite des ouvrages pour avions, maintenus en service.
- L'éclairage nocturne éventuel du chantier.
- La police de chantier, conformément aux articles du présent cahier.
- Tous les frais des essais préliminaires d'agrément.
- Balisage du chantier à l'intérieur des bâtiments.

ARTICLE 44 : PROTECTION DU CHANTIER :

Le prestataire doit garantir les matériaux, matériels, installations, fournitures, outillages et ouvrages contre les dégradations qu'ils pourraient subir notamment du fait des intempéries ou remplacer à leur frais les ouvrages qui auraient été endommagés, quelque que soit la cause du dégât et, sauf recours éventuel contre les tiers responsables, le maître d'ouvrage reste en tout état de cause complètement étranger à toute contestation ou répartition des dépenses qui en résultent.

Si les travaux viennent à être interrompus pour quelque cause que ce soit, le prestataire doit protéger le chantier et les ouvrages réalisés contre les dégâts qu'ils pourraient subir et les dommages qu'ils pourraient occasionner, sans frais supplémentaires pour le maître d'ouvrage.

ARTICLE 45 : PROVENANCE QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Seules les dispositions de l'article 42 du C.C.A.G.T sont applicables.

ARTICLE 46 : EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE PRESENTATION DU PROJET DES INSTALLATIONS DE CHANTIER :

L'emplacement à mettre à la disposition de l'Entrepreneur sera indiqué par le Directeur de l'Aéroport concerné.

En cas de retard sur le délai d'exécution prescrit à l'article 8 des clauses techniques du présent CPS, le Directeur de l'Aéroport concerné pourra modifier l'emplacement mis à la disposition du prestataire sans que celui-ci puisse élever aucune réclamation. Un ordre de service prescrira, s'il y a lieu, le nouvel emplacement.

Le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition du prestataire par l'Office pour l'exécution des travaux devront être exécutés, QUATRE (04) jours calendaires à dater du lendemain du jour de la réception provisoire. A défaut il lui sera appliqué de plein droit, sans mise en demeure préalable les pénalités fixées dans le CPS.

ARTICLE 47 : PRODUITS DE DEMOLITION – ENLEVEMENT DES MATERIELS ET MATERIAUX SANS EMPLOI :

Le prestataire devra, à ses frais, évacuer à la décharge publique, les matériaux et gravois de toutes natures, provenant soit des démolitions soit des travaux de nettoyage de chantier.

ARTICLE 48 : CAHIER DE CHANTIER :

Le prestataire est tenu de fournir un cahier TRIFLOD si les responsables de l'Aéroport concerné le demande. Ce cahier est destiné à recevoir les instructions ou observations du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant concernant la bonne marche du chantier.

Ce cahier ne devra pas quitter le chantier et doit être présenté à chaque visite du Directeur de l'Aéroport concerné ou de son suppléant.

ARTICLE 49 : ESSAIS DE MATERIAUX ET MATERIEL

A la demande du Maître d'ouvrage, le prestataire devra garder sur le chantier les récipients ou éléments de matériaux disponibles à des prises de prélèvements pour études, essais ou analyses. Le prestataire fournira, à ses frais, la main d'œuvre et le matériel nécessaire, le cas échéant, pour permettre aux organismes habilités de procéder à leurs essais.

ARTICLE 50 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT.

PRIX N° 1 : DEMOLITION

Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition du revêtement sol et mur, granito poli, mosaïque, carrelage, marbre, granit, dallage en béton armé y compris chaînage et raidisseur et évacuation de la casse à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 1

PRIX N° 2 : DEPOSE DE REVETEMENT SOL ET MUR EN CARREAUX

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose du revêtement sol et mur en carreaux grés cérame y compris toute sujétion de nettoyage et évacuation des gravats à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 2

PRIX N° 3 : REALISATION DES SAIGNES AU SOL POUR PASSAGE DS CABLES

Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de saignées au sol pour passage de câbles, largeur 10 cm, ce prix comprend la fourniture et pose de 2 tubes pour passage de câble (2* 50) et la fermeture de la saignée par du mortier et revêtement en carreaux grés cérame.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 3

PRIX N° 4 : AUTOBLOQUANT

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture d'autobloquant 1er choix et sa pose dans les règles de l'art : lit de sable, damage, jointement et toutes sujétions. Des échantillons à soumettre pour approbation au maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 4

PRIX N° 5 : REVE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de carreau rêve sol qualité dimensions et design à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage avant exécution des travaux.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°5

PRIX N° 6 : REVETEMENT EN GRANITO POLI

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de revêtement en granito poli blanc (uniquement ciment blanc). Ce prix comprend le nettoyage, la forme nécessaire, les joints, le coulage, le polissage et le cirage. Le calepinage des joints et le calibre des grains épaisseur 1,5 cm sur indications du maître de l'ouvrage, les escaliers et plinthes font parties de ce prix.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 6

PRIX N° 7 : REVETEMENT SOL EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré, le revêtement sol en carreaux céramique, premier choix, quel que soit les dimensions, les échantillons à soumettre pour approbation du maître de l'ouvrage, posé suivant calepinage demandé.

Le support de 4 cm minimum suivant la pente sera au mortier dosé à 250 kg de ciment. Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et ne font l'objet d'aucune objection.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 7

PRIX N° 8 : REVETEMENT SOL EN MARBRE BOTTICINO 40*40

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et pose de revêtement de sol en marbre de 2cm d'épaisseur 1er choix, conforme à l'échantillon validé par le maître d'ouvrage, de dimensions, épaisseur, forme géométrique et finition suivant besoin et calepinage existant, y compris forme de 5cm, traitement des joints, mortier de pose, ponçages, lustrages, nettoyages et toutes sujétions.

Un échantillon à soumettre à la maîtrise d'œuvre pour approbation avant la pose.

L'ensemble exécuté conformément aux règles de l'art et aux normes et DTU en vigueur, y compris toutes sujétions de mise en œuvre et de finition.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°8

PRIX N°9 : PLINTHE EN MARBRE BOTTICINO

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation d'une plinthe droite ou rampante en marbre de 2cm d'épaisseur et 10cm de hauteur réalisée, y compris mortier de pose, traitement des joints, ponçages, lustrages, nettoyages et toutes sujétions.

Un échantillon à soumettre à la maîtrise d'œuvre pour approbation avant la pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 9

PRIX N° 10 : PLINTHE EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de plinthe en céramique ou équivalent suivant caractéristiques et dimensions proposées par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 10

PRIX N° 11 : REVETEMENT EN PVC TYPE GERFLOR TARALAY SECURITE COMPACT OU ÉQUIVALENT

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose du revêtement du sol PVC non chargé, groupe T d'abrasion, compact, antidérapant (R10), en rouleau de type TARALAY SECURITE COMPACT 43 ou équivalent.

Il est constitué d'une couche d'usure en PVC pur avec incrustation de particules de cristaux minéraux et de grains de PVC colorés de tailles et de formes variées (décors Ultra et Style) associée à un envers de PVC compact, renforcé par une grille en fibre de verre.

Il sera composé de 18 % de matières minérales, de 30% de matières inépuisables. Il utilisera 100% de recyclés contrôlés. Il sera exempt de métaux lourds et de CMR 1 & 2. Les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné sont < 100 µg / m³.

Il aura un classement U4 P3 E2/3 C2 et sera certifié NF UPEC.

Il sera doté d'un traitement SparClean® facilitant l'entretien, offrant une excellente résistance aux taches et évitant toute métallisation durant toute la durée de vie du matériau. Il comportera un traitement bactériostatique et fongistatique de type Sanosol®.

Ce prix comprend également le découpage et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 11

PRIX N° 12 : TAPIS DE PASSAGE ANTIDERAPANT

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose d'un tapis pour passage, surface en

polypropylène très résistant et dos antidérapant. Epaisseur d'environ 7 mm, largeur 66 cm et poids minimum 1100g/m². Couleur au choix du maître d'ouvrage
Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 12

PRIX N° 13 : REVETEMENT MUR EN CERAMIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré le revêtement vertical des murs en céramique quelque soit les dimensions et la nature du mur (cloison, voile et murs) les travaux de revêtement se feront soit au mortier de ciment, soit au ciment colle soit à la colle spéciale.

Ces travaux comprendront toutes les pièces particulières, bords arrondis sur une ou plusieurs arrêtes, coupes, passage de canalisation, de câbles, réservation, raccordement et autres.

Le prestataire doit prévoir toutes les sujétions d'échafaudages et de protection nécessaires adéquats.

Les échantillons, toutes dimensions confondues, seront du premier choix et soumis à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 13

PRIX N° 14 : HABILLAGE POTEAUX EN MARBRE PERLATINO

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de revêtement poteaux en marbre perlatino de 3 cm, selon choix du maître d'ouvrage, y compris fixation par fil en acier galvanisé, remplissage au mortier et préparation de support.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 14

PRIX N° 15 : REVETEMENT EN ZELLIGE BELDI

Ce prix rémunère au mètre carré, l'entretien, la remise en état ou la fourniture et pose de zellige beldi conformément à l'existant et dans le cas échéant un modèle équivalent qui doit être validé par le maître d'ouvrage, sachant que les modèles et design différent d'une zone à l'autre, le prestataire devra tenir compte dans ses prix des difficultés pour les petites surfaces, les jonctions avec le marbre et les modèles existants.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 15

PRIX N° 16 : REVETEMENT TABLE VASQUE EN GRANIT

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose du revêtement en granit échantillon à fournir à l'approbation de 30mm d'épaisseur, posé à bain de mortier de ciment ou avec fixation métallique appropriée.

Le prix comprendra toutes les sujétions pour saillants ou rentrants, gorges, arrondis, polissage, lustrage etc.

Ouvrage payé au mètre carré, fourni et posé, sans majoration pour petites parties, y compris toutes sujétions de pose et tous travaux nécessaires à la bonne finition de revêtement, au prix n°..... 16

PRIX N° 17 : DEPOSE DE FAUX PLAFOND

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose de faux plafond existant quelque soit sa nature. Le matériau déposé doit être soit évacué soit bien rangé dans un lieu désigné par le maître de l'ouvrage ou à la décharge publique, y compris toute sujétion de nettoyage et quel que soit la hauteur du faux plafond.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 17

PRIX N° 18 : FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de faux plafond en staff lisse d'une parfaite planimétrie y compris joint creux, corniches, retombées, moulures, trappes de visite et toute sujétion de bonne finition. Les suspentes doivent être adéquates de manière à maintenir l'ossature stable et équilibrée. Les échafaudages et palissades adéquats sur indication du maître d'ouvrage.

Ce prix comprend également :

- ✓ Exécution des retombées droites ou inclinées de toutes hauteurs et toutes inclinaisons ;
- ✓ Exécution de faux plafond plat ou courbés à toute hauteur ;
- ✓ Toutes réservations et découpes.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 18

PRIX N° 19: CORNICHE DECORATIVE

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution de corniche décorative y compris toute sujétion de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 19

PRIX N° 20 : FAUX PLAFOND MODULAIRE

Profilé à soumettre pour approbation au maître d'ouvrage avant confection.

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et l'installation de faux plafond y compris toutes sujétions de coupes, découpes et de réglages ainsi que l'échafaudage à toute hauteur et la dépose éventuelle de l'existant. La composition des plaques devra impérativement être exempte d'amiante.

Il sera posé sur une ossature composée de profilés en acier galvanisé. L'ensemble sera conforme à l'existant.

Les plaques seront posées à fleur de la structure.

Le faux plafond doit être coupe-feu ½ heure. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant attestant cette particularité.

Le faux plafond doit être d'une réaction au feu M0. L'entrepreneur doit fournir les certificats du fabricant l'attestant ou procéder, à ses frais, à des tests exécutés par le laboratoire, qui le confirmerait, certificat d'appui.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°20

PRIX N° 21: JOINTS CREUX

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution de joints creux y compris toute sujétion de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 21

PRIX N°22 : CHARPENTE METTALIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré projeté la fourniture et pose de charpente métallique, le prestataire devra fournir les plans établis par un bureau d'études technique et approuvée par un bureau de contrôle, à sa charge. La charpente métallique comprend tous les éléments nécessaires à sa stabilité y compris éventuellement le volet génie civil (fondations et autres), peintures et toutes sujétions d'exécutions.

Ouvrage payé au mètre carré projeté au prix n°22

PRIX N° 23 : COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de panneaux sandwich épaisseur 6cm y compris toutes sujétions de fixation, les panneaux seront fournis et posés suivant instructions du fabricant. Ce prix comprend éventuellement l'ossature métallique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 23

PRIX N° 24 : DEPOSE ET REPOSE DE CLOISONS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose et repose de cloison amovible existant suivant modifications et indications du maître de l'ouvrage, la fourniture d'accessoires ou éléments de structure manquants fait partie de ce prix.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 24

PRIX N° 25 : DEPOSE MENUISERIE

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose ou descellement, soigneusement, et remise en état des murs en cas de dégâts causés lors de cette opération quel que soit la menuiserie bois aluminium ou métal. La dépose, le rangement et l'inventaire se feront suivant indications du maître de l'ouvrage et dans un lieu indiqué par ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 25

PRIX N° 26 : CHASSIS COULISSANT

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de châssis coulissant toutes nuances Confondues (anodisé, laqué ou naturel), y compris quincaillerie premier choix design sur indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n°26

PRIX N° 27 : CHASSIS FIXE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de châssis fixe en aluminium toutes nuances confondues (anodisé, laqué ou naturel), y compris toutes sujétions d'exécutions design sur indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n°27

PRIX N° 28 : CLOISON AMOVIBLE PLEINE OU VITREE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de cloison amovible à couvre joint ou équivalent sur structure en profilés aluminium, constitué de deux panneaux dont le remplissage sera suivant indication et design du Directeur de l'Aéroport :

- Cloison vitrée toutes hauteurs avec deux panneaux de verre 6 mm d'épaisseur.
- Cloison pleine en bois de strati décor de 08 à 10 mm au choix du maître d'ouvrage avec laine de verre. Les ouvertures et accès seront au choix du maître de l'ouvrage
- Les portes pleines en bois - Des portes en profils aluminium anodisé, bronze, blanc ou naturel ; design et remplissage au choix du Directeur de l'Aéroport.
- La structure sera stable, équilibrée et bien faite.
- La quincaillerie au choix du Directeur de l'Aéroport.

Et toutes sujétions à une exécution dans les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°28

PRIX N° 29 : FILM DEPOLI

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de film dépoli simple ou décoratif premier choix suivant indications du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°29

PRIX N° 30 : GARDE CORPS EN INOX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de garde-corps en inox, les dimensions, les diamètres, les détails et le design sur indications et instructions du maître de l'ouvrage sans aucune plus-value.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 30

PRIX N° 31 : GRILLE DE PROTECTION

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose ou scellement de grille de protection suivant indications et design du maître de l'ouvrage sans aucune plus-value

Ouvrage payé au mètre carré, y compris les peintures au prix n°31

PRIX N° 32 : COUVERTURE EN PANNEAUX POLYCARBONATE EPAISSEUR 16 MM

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose des panneaux en polycarbonate, forme plane ou courbé selon besoin y compris accessoires et éléments de fixation.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°32

PRIX N° 33 : LEXAN EPAISSEUR 8MM 1 ER CHOIX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose panneaux en LEXAN 1er choix épaisseur 8mm y compris le support et le design au choix du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°33

PRIX N° 34 : MIROIR

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de miroir épaisseur 6mm type Saint Gobin ou équivalent à bords arrondies, biseautés ou simple suivant indications du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....34

PRIX N° 35 : PORTE DOUBLE VENTAUX

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte double ventaux en aluminium toutes nuances confondues (anodisé, laqué ou naturel design suivant indications du maître de l'ouvrage y compris quincaillerie premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n° 35

PRIX N° 36 : PORTE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte et cadre en aluminium toutes nuances confondues (anodisé ou naturel) suivant indications du maître de l'ouvrage. Ce prix comprend la quincaillerie première choix y compris toutes sujétions d'exécutions design sur indication du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré sans vitrage au prix n° 36

PRIX N° 37 : PORTE EN BOIS NOBLE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte avec cadre en bois noble tel que hêtre étuvé, Acajou, Rocco, Noyer et autres. Design et façonnage sur indications du maître d'ouvrage quincaillerie à soumettre à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°37

PRIX N° 38 : PORTE ISOPLANE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte isoplane avec cadre en bois rouge premier choix ouvrant à la française design et façonnage de la porte sur indications du maître d'ouvrage, quincaillerie de bonne qualité à soumettre à l'approbation de ce dernier.

Ouvrage payé au mètre carré y compris quincaillerie au prix n°38

PRIX N° 39 : PORTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose de porte simple ou double ventaux y compris quincaillerie, la porte présentera deux faces en tôle de 20/10 mm soudés sur cadre composé de fer en U suivant indications du maître de l'ouvrage, la quincaillerie sera soumise à l'approbation du maître de l'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris les peintures antirouille et laqué, tous les accessoires, quincaillerie nécessaire et le système de guidage et toutes sujétions d'exécution au prix n°.....39

PRIX N° 40 : STORES VENITIENS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de stores vénitiens première qualité suivant choix et design défini par le maître de l'ouvrage, comprenant :

a/ - Boitier supérieur :

Profilé en U servant de rail muni de bords repliés pour le renfort du boîtier et constituant des prises pour les supports de fixation, dimension du boîtier suivant fabricant. Il est soit en acier traité soit en aluminium. Le profilé avant laminage devra subir un traitement chimique puis laqué au four afin d'obtenir la fixation optimale et une grande résistance à la corrosion, les profilés devront être conçus afin de supporter les lames, les boîtiers inférieurs et pour contenir les composants de montage : couleur du boîtier et cache au choix de l'ONDA.

b/ Système frein orienteur

Il est constitué par un réducteur à engrenage équipé de roues coniques meulées en acier extra dur ainsi que par des paliers autolubrifiants en nylon ; le mécanisme est logé à l'extrémité du boîtier supérieur, accessible au contrôle des angles appropriés.

c/ Arbre d'orientation

Il a une section hexagonale et est en acier galvanisé.

d/ Fixations :

Les supports de fixation ainsi que la visserie devront être en acier galvanisé.

Les fixations devront être solides, facile et rapide.

Les supports de fixation sont définis dans le tableau de chaque fabricant suivant largeur du store.

e/ Lames

Elles sont en alliage d'aluminium sans cuivre et non corrosif, largeur de 50 mm, avant d'être profilées les lames devront subir un traitement chimique et un laquage au four afin d'obtenir une fixation optimale et une grande résistance à la corrosion.

Les lames laquées couleurs au choix de l'ONDA devront résister pendant 100 h aux tests : Sel, humidité et décoloration, sans aucune détérioration.

La peinture devra être à base de polyester/méla-miné et de pigments résistants aux dégradations atmosphériques à la lumière et aux U.V.

f) Galon filiformes et lacettes

Les galons filiformes devront être en terylène la distance entre les lames est de 42 mm pour les lames de 50 mm de large.

Les lacettes sont également en terylène dimension suivant hauteur.

Afin d'éviter de surcharger la lacette lors de la remontée du store celle-ci doit être complétée par un arrêt de fin de course.

g) Commande

La montée et la descente du store ainsi que l'orientation des lames sont réalisées à l'aide d'un axe de manœuvre et d'une manivelle articulée nickelée.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 40

PRIX N° 41 : STORES VERTICALS

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de stores verticaux première qualité suivant choix et design défini par le maître de l'ouvrage, comprenant :

- Boîtier supérieur en U muni de bords replié pour le renfort du boîtier et constituant des prises pour les supports de fixation, dimension du boîtier suivant chaque fabricant , il est soit en acier traité soit en aluminium. Le profilé avant laminage devra subir un traitement chimique puis laqué au four afin d'obtenir la fixation optimale et une grande résistance à la corrosion. Les profilés devront être conçus afin de supporter les lames, les composants de montage et tout autre système couleur du boîtier et cache au choix de l'ONDA, l'ensemble y compris système

orienteur, chainettes, manouvres, contrepoids, largeur, et couleurs des lames au choix de l'ONDA. Ces lames seront 100 % fibre de verre y compris toutes sujétions de fourniture et de pose conformément aux règles de l'art et aux normes.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 41

PRIX N°42 : VERRE STADIP 3.2.3

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 3 mm x 2mm x 3mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....42

PRIX N° 43 : VERRE STADIP 4.2.4

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 4 mm x 2mm x 4mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....43

PRIX N° 44 : VERRE STADIP 6.2.6

Ce prix rémunère au mètre carré la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de verre clair, bronze ou mixte stadip d'épaisseur 6 mm x 2mm x 6mm premier choix.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....44

PRIX N° 45 : VERROU A TIGE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de verrou à tiges laqué blanc premier choix conforme à l'existant ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°.....45

PRIX N° 46 : ABATTANT WC A RESSORT AMORTISSEUR TYPE ROCA OU ÉQUIVALENT

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un abatant premier choix conforme à l'existant au niveau des aérogares type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°46

Prix N° 47 : CANALISATION EN TUBE FER GALVANISE 4P

Ce prix rémunère la distribution par canalisation en tube fer galvanisé 4P, y compris saignés, coupes, filetages, joints, raccords, colliers, bande dense, percement et rebouchage des trous, ainsi que la mise en service et la remise en état des lieux.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 47

Prix N° 48 : CHAUFFE EAU 30 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 30 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°48

Prix N° 49 : CHAUFFE EAU 50 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 50 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°49

Prix N° 50 : CHAUFFE EAU 80 L

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de chauffe-eau électrique 80 litres premier choix y compris installation, groupe de sécurité et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°50

Prix N° 51 : COMPTEUR D'EAU POTABLE SUP A Ø 63 ET INF OU EGALE A Ø150

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de compteur d'eau potable sup a ø 63 et inf ou égale à ø150 agréé par le fournisseur de l'eau et répondant aux normes en vigueur, y compris toutes sujétions de mise en service. Ce prix comprend également le boîtier, niche ou loge pour abriter le compteur.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 51

Prix N° 52 : COMPTEUR D'EAU Ø 25

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de compteur d'eau Ø 25 agréé par le fournisseur de l'eau et répondant aux normes en vigueur, y compris toutes sujétions de mise en service. Ce prix comprend également le boîtier, niche ou loge pour abriter le compteur.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 52

Prix N° 53 : COMPTEUR D'EAU Ø 32

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de compteur d'eau Ø 32 agréé par le fournisseur de l'eau et répondant aux normes en vigueur, y compris toutes sujétions de mise en service. Ce prix comprend également le boîtier, niche ou loge pour abriter le compteur.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 53

Prix N° 54 : COMPTEUR D'EAU Ø 63

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de compteur d'eau Ø 63 agréé par le fournisseur de l'eau et répondant aux normes en vigueur, y compris toutes sujétions de mise en service. Ce prix comprend également le boîtier, niche ou loge pour abriter le compteur.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 54

Prix N° 55 : EVIER EN INOX SIMPLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'évier en inox simple avec égouttoir type Frank ou équivalent, y compris mélangeur 1er choix, siphon, robinetterie et toute sujétions de raccordement et de mise en service

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions au prix n° 55

Prix N° 56 : MELANGEUR DE CUISINE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de cuisine type ROCA ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°56

Prix N° 57 : MELANGEUR DE DOUCHE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de mélangeur de douche type ROCA ou équivalent y compris flexible, colonne et douchette.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°57

Prix N° 58 : MITIGEUR DE LAVABO VASQUE

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose de mitigeur type GROHE 1er choix ou équivalent conforme à l'existant y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 58

PRIX N° 59 : POTEAU INCENDIE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de poteau d'incendie répondant aux normes en vigueur, agréé par un laboratoire ou bureau de contrôle et accepté par la protection civile y compris accessoires et toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°.....59

PRIX N° 60 : REPARATION DE FUTES AU NIVEAU DES BRANCHEMENTS

Ce prix rémunère à l'unité tous les travaux de réparation de fuite d'eau sur branchement existant de toute nature, notamment ceux pour poteaux d'incendie.

Les travaux de réparation comprennent notamment les suggestions suivantes :

- Le déblaiement de l'emprise des travaux,
- L'ouverture de fouille à l'aide de tout matériel d'excavation manuel ou mécanique,
- La démolition, l'enlèvement et l'évacuation des blocs de béton et maçonneries éventuels,
- Le soutènement, l'étalement, et le blindage des tranchées, contre les éboulements des terres,
- Le drainage des eaux de surface et de ruissellement si nécessaire,
- La fourniture, le transport et pose de pièces nécessaires de réparation de fuite (Té de réduction 250/160, Té de réduction 225/160, manchon, raccord etc.). Les pièces à fournir doivent être en fonte ductile.
- Le changement des éléments défectueux,
- Le bouchage éventuel de l'ancienne prise et le perçage si nécessaire,
- Le remblai primaire et secondaire des tranchées,
- L'évacuation des déblais excédentaires ou inutilisables aux décharges autorisées,
- Les dispositifs de gardiennage, de sécurité, de signalisation et de balisage imposés par la réglementation en vigueur,
- La remise en état des lieux,
- Toutes les suggestions et difficultés liées aux travaux de réparation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°.....60

PRIX N° 61 : REPARATION DE FUTES AU NIVEAU DES CONDUITES EAU POTABLE OU EAU INCENDIE

Ce prix rémunère à l'unité tous les travaux de réparation de fuite d'eau sur conduites existantes en PVC pression 16 bars, diamètre 250 mm et diamètre 160 mm, ou au niveau des pièces spéciales existantes dans le réseau principal.

La réparation consistera notamment :

- Aux travaux de terrassement (déblaiement) ;
- A la démolition, l'enlèvement et l'évacuation des blocs de béton et maçonneries éventuels ;
- Le soutènement, l'étalement, et le blindage des tranchées, contre les éboulements des terres,
- Le drainage des eaux de surface et de ruissellement si nécessaire,
- Au découpage et la dépose de l'élément défectueux de la conduite ;
- A l'adaptation, grattage des embouts et la fourniture et pose du nouvel élément avec les joints correspondants à chaque type de réparation ;
- A l'essai d'étanchéité
- Rinçage du tronçon concerné avant sa remise en service ;
- Remblaiement et réglage du fond de fouille, élimination et évacuation des éléments impropres, mise ne place d'un lit de pose de 0,10 m d'épaisseur et du remblai primaire en sable, remblai secondaire en terre tamisée arrosée, damée par couche de 20 cm ;
- Remise en état des lieux et évacuation des déblais excédentaires vers la décharge publique.

- Les pièces à fournir doivent être en fonte ductile.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°.....61

Prix N° 62 : ROBINET DE LAVABO

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de robinet de lavabo type ROCA ou équivalent y compris toutes sujétions de raccordement et de remise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°62

PRIX N° 63 : SIEGE A L'ANGLAISE SIMPLE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siège à l'anglaise (cuvette + chasse basse) type ROCA ou équivalent équipé d'un abattant double type PAG ou équivalent, mécanisme de chasse Roca, robinet d'arrêt chromé, alimentation tube cuivre chromé et autres éléments nécessaires à la mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n°63

Prix N° 64 : SIEGE A L'ANGLAISE SUSPENDU

Ce prix rémunère à l'unité la dépose de l'existant, la fourniture et pose de siège suspendu type ROCA ou équivalent avec réservoir encastrés.

Ce prix comprend également la mise en service de l'appareil y compris tout le nécessaire tel que raccordement ainsi que la remise en état des lieux (carrelage, peinture) Un échantillon doit être soumis au maître d'ouvrage pour approbation.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 64

PRIX N° 65 : LAVABO A VASQUE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vasque en porcelaine vitrifiée de marque ROCA 1er choix ou équivalent, équipé d'une robinetterie 1er choix mitigeur, ROCA ou équivalent, vidange extérieur à tirette chromée, siphon à tube avec rosace, tube cuivre et robinet chromés.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de raccordement d'alimentation et d'évacuation au prix n°65

Prix N° 66 : LAVABO SUR COLONNE

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de lavabo sur colonne en porcelaine vitrifiée, marque ROCA 1er choix ou équivalent, équipé d'une robinetterie ROCA ou équivalent, vidange extérieur, siphon à tube allongé avec rosace ou équivalent, tube cuivre et robinet chromés.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de raccordement d'alimentation et d'évacuation au prix n° 66

Prix N° 67 : SIPHON DIFFERENTES DIMENSIONS

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de siphon simple ou double différentes dimensions y compris raccordement et mise et mise.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 67

Prix N° 68 : TABLEAU DES VANNES

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de tableau des vannes y compris raccordement à la distribution et mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions de d'exécution au prix n° 68

Prix N°69 : TRANCHEE POUR CANALISATION

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de tranchée quel que soit la nature du terrain et toutes dimensions. Pour les traversées des chaussées le sciage se fera mécaniquement. Le

remblaiement sera conforme aux règles de l'art. (Lit de sable, avertisseur, béton et autres) ainsi la remise en état des lieux (zone asphalte ou béton)
 Ouvrage payé au mètre cube prix n°69

Prix N° 70 : TUBE PPR Ø 20

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 20 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autres. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°
 70

Prix N° 71 : TUBE PPR Ø 25

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de tube PPR Ø 25 COES type ou équivalent y compris tous les éléments nécessaires au raccordement tel que coude, té raccord et autres. La pose comprend également l'exécution de saignée si nécessaire, la dépose et repose de faux plafond, la remise en état des lieux ainsi que la mise en service de l'installation.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 71

Prix N° 72 : TUBE PVC Ø 160

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quelque soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°72

Prix N°73 : TUBE PVC Ø 160 PN 16

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quelque soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°73

Prix N° 74 : TUBE PVC Ø 110

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 74

Prix N° 75 : TUBE PVC Ø 32

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°75

Prix N° 76 : TUBE PVC Ø 40

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°76

Prix N° 77 : TUBE PVC Ø 50

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et quel que soit la nature de la pose (apparente, encastrée, enterrée) de tube en PVC premier choix pour chutes EU, EP y compris saignées, coupes, joints collés, colliers, percement et rebouchage des trous dans matériaux de toute natures, raccords, coudes, tés, embranchement, culottes simples et doubles, bouchons de dégorgements et toutes autres sujétions de mise en service.

Ouvrage payé au mètre linéaire y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°77

Prix N° 78 : VANNE D'ARRET 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 1/2 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°78

Prix N° 79 : VANNE D'ARRET 1P

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 1P premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°79

Prix N° 80 : VANNE D'ARRET 1P 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 1P 1/2 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°80

Prix N° 81 : VANNE D'ARRET 2P

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 2P premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°81

Prix N° 82 : VANNE D'ARRET 2P 1/2

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 2P 1/2 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°82

Prix N° 83 : VANNE D'ARRET 3/4

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt 3/4 premier choix type KITZ ou équivalent.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n°83

Prix N° 84 : VANNE D'ARRET EN ACIER Ø 160

Ce prix rémunère à l'unité la dépose éventuelle de la vanne existante la fourniture et pose de vanne Ø 160 y compris tous les accessoires de raccordement tel que coude, manchon, culotte, té, bouchon ainsi que la mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 84

Prix N° 85 : VANNE D'ARRET PPR Ø 20

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 20 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 85

Prix N°86 : VANNE D'ARRET PPR Ø 25

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de vanne d'arrêt Ø 25 type COES où équivalent y compris toutes sujétions de mise en service.

Ouvrage payé à l'unité y compris toutes sujétions d'exécution au prix n° 86

Prix N°87 : PEINTURE DECORATIVE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture décorative sans plus value suivant instructions du maître de l'ouvrage

- Travaux Préparatoires

Egrenage, brossage énergétique et époussetage pour éliminer les parties non adhérentes ou pulvérulentes.

- Impression :

Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.

- Travaux d'enduisage :

Enduisage reposé ou « STOP ASTRAL » ou équivalent. Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.

- Finition :

Application du revêtement décoratif suivant instruction du fabricant.

Ouvrage au mètre carré payé au prix n°..... 87

PRIX N°88 : PEINTURE LAQUEE SUR FERONNERIE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture glycérophthalique laquée celluc 109 ou équivalent, teinté au choix du maître de l'ouvrage et sera exécuté comme suit :

- ✓ Travaux Préparatoires Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant (White Spirite).
- ✓ Impression Application de 2 couches de Primaire Antirouille exempt de plomb et de chromate « PRIMAIRE V750 » avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- ✓ Finition Application de 2 couches de laque brillante "CELLUC 109" ou équivalent à 24 heures d'intervalle. Teinte au choix du maître de l'ouvrage.

L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support n'est pas parfaite.

L'ensemble exécuté conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des normes en vigueur, au chapitre A du descriptif et de mise en oeuvre y compris toutes sujétions de finition.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°..... 88

PRIX N° 89 : PEINTURE LAQUEE SUR MENUISERIE BOIS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture glycérophthalique laquée brillante celluc 109 ou équivalent à teinte au choix du maître de l'ouvrage. Elle sera exécutée comme suit :

- Brûlage des noeuds résineux
- Ponçage soigné du bois
- Protection des parties métalliques
- Application d'une couche d'impression
- Rebouchage et ratissage à l'enduit vinylique à séchage rapide

- Ratisage à l'enduit glycéro-vinyle
- Egrenage et époussetage
- Application de deux couches de peinture glycérophtalique laquée Alkyde uréthane ou équivalent brillante "CELLUC 109 ou équivalent à 24 heures d'intervalle
- L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°89

PRIX N°90: PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS EXTERIEURS

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture extralite sur murs et plafonds extérieurs. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Travaux Préparatoires Brossage énergique et époussetage des supports
- ✓ Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- ✓ Finition Application de 2 couches de la peinture à base de résine silicone "ASTRALOXANE" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'œuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°90

PRIX N° 91 : PEINTURE VINYLIQUE SUR ENDUIT DE CIMENT

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de peinture vinylique sur enduit de ciment. Elle sera exécutée comme suit :

- ✓ Egrenage, ponçage et époussetage des supports
- ✓ Application d'une couche d'imprégnation FORMOPHENOLIQUE ou équivalent diluée à 10% de WHITE SPRIT ou équivalent,
- ✓ Reboucher et ratisser à l'enduit, égrener au papier abrasif puis dépoussiérer.
- ✓ Application de trois couches vinyliques diluées à 5% d'eau, teinte au choix du maître de l'ouvrage.
- ✓ Application des couches à 12 heures d'intervalle (teinte au choix du maître de l'ouvrage)
- ✓ L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support en peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°91

PRIX N° 92 : PEINTURE DE BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'application de deux couches de peinture laquée Astral ou équivalent sur bordure de trottoir y compris toutes sujétions de bonne finition teinté suivant indications du maître de l'ouvrage, une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre linéaire y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°92

PRIX N° 93 : PEINTURE DES MATS D'ECLAIRAGE

Ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution d'une peinture glycérophtalique laquée brillante de bonne qualité teinte au choix du maître d'ouvrage, comme suit :

- brûlage des nœuds résineux
- ponçage soigné du métal
- application d'une couche d'impression primer
- égrenage et époussetage
- application de deux couches de peinture brillante de bonne qualité à 24 heures d'intervalle
- application de la peinture par pistolet

L'application d'une 3ème couche sera exigée si la couverture du support n'est pas parfaite.

L'ensemble exécuté conformément aux règles de l'art y compris toutes sujétions de finition.
Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°93

PRIX N° 94 : PEINTURE GLYCERO MATE INTERIEURE

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de cette peinture teinte au choix est sera exécutée comme suit :

- Travaux Préparatoires Egrenage, brossage énergique et époussetage pour éliminer toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes.
- Impression Application d'une couche d'impression fixatrice et isolante « PRIMOREX » ou équivalent non diluée.
- Travaux d'enduisage en 2 passes à l'enduit « ENDUIT TOUPRET TOP G ». Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.
- Finition

Application de 2 couches de la peinture glycérophthalique mate "REXOMAT" ou équivalent à 12 heures d'intervalle. Teinte au choix du Maître d'oeuvre.

Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°94

PRIX N° 95 : PEINTURE SOL

Ce prix rémunère au mètre carré l'application de deux couches de peinture Sol Astral ou équivalent sur Chappe de lissage parfaitement lisse (la Chappe de lissage ne fait pas partie de ce prix). Une couche supplémentaire pourra être exigée si la couverture du support par la peinture n'est pas parfaite.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°95

PRIX N° 96 : APPORT DE SABLE DE CONCASSAGE

Ce prix rémunère au mètre cube l'apport et répardage de sable de concassage à la demande du maître de l'ouvrage le prix comprend également la mise en œuvre à toute hauteur et autres sujétions éventuelles de compactage.

Ouvrage payé mètre cube, au prix n°96

PRIX N° 97 : BETON ARME

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre de béton armé pour semelles, radier, longrine, chaînage, voile, dalle, poteaux. Ce prix comprend également le coffrage, étayage et toutes sujétions de mise en œuvre. Le dosage est de 350 kg la formulation du béton sera de façon à obtenir les résistances exigées les aciers font partie de ce prix et seront déterminés par le bureau d'étude et le bureau de contrôle qui sont à la charge du prestataire (pour ouvrage neuf).

Ouvrage payé au mètre cube y/c compris éventuellement frais pour essais au prix n°...97

PRIX N° 98 : BETON DE PROPETE

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre de béton de propreté dosé à 250 kg épaisseur de 10 cm suivant les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°98

PRIX N° 99 : BORDURE DE TROTTOIR

Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose éventuelle de l'existant la fourniture et pose de bordure de trottoir y compris terrassement, cette dernière sera soumise à l'approbation du maître de l'ouvrage. La pose se fera dans les règles de l'art.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n°99

PRIX N° 100 : CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 10 CM

Ce prix rémunère au mètre carré la construction en agglos de ciment épaisseur 10 cm. Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement remplis.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°100

PRIX N° 101 : CLOISON EN AGGLOS DE CIMENT EPAISSEUR 20 CM

Ce prix rémunère au mètre carré la construction en agglos de ciment épaisseur 20 cm. Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement remplis.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°101

PRIX N 102 : CLOISON EN BRIQUE CREUS 8 TROU

Ce prix rémunère au mètre carré la construction de cloison en brique creus rouge 8 trous. Les briques seront hourdées au mortier dosé 250 kg de ciment. Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement remplis.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°102

PRIX N° 103 : ENDUIT EXTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'extérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°103

PRIX N° 104 : ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER TALOCHE

Il sera exécuté au mortier de ciment à l'intérieur en 3 couches suivant les opérations :

- Brossage puis inhibition correcte du support.
- Passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- Dégrossissage d'enduit au mortier dosé à 400 kg de ciment, d'épaisseur 1cm environ.
- Couche de finition d'épaisseur 0,5cm environ passée au bouclier.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arêtes, embrasures, cueillies, façon de larmiers et gouttes d'eau, engravures et toutes sujétions.

Par temps sec, les enduits seront arrosés durant le séchage.

Aux raccordements entre la maçonnerie enduite et le béton armé, sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé à mailles fines (20mm) de 0,40m tenue par des cavaliers et des pointes galvanisées.

Ouvrage payé au mètre carré, sans plus-value pour petites parties au faibles largeurs, pour parties verticales, horizontales ou inclinés planes ou courbes, compris toutes sujétion d'exécution, Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°104

PRIX N° 105 : ETANCHEITE MULTICOUCHE

Ce prix rémunère au mètre carré :

- a) La démolition de l'ancienne protection mécanique et évacuation des gravats à la décharge publique. Ce décapage doit être réalisé soigneusement de telle façon à ne pas abîmer l'ancien complexe d'étanchéité.
- b) Traitement des solins, relevés et joints de dilatation dans les règles de l'art.
- c) Application d'un complexe d'étanchéité composé de 3 couches de membranes : la première de 2 mm premier choix, la deuxième de 3 mm posées d'une façon perpendiculaire premier choix et la troisième une membrane granulée 40 ou équivalent.
- d) Réalisation d'une protection mécanique en dalots d'épaisseur de 5 cm avec création de joints qui seront traités dans les règles de l'art tout en respectant les pentes adéquates vers les descentes pluviales.

Les travaux seront exécutés quel que soit la surface ou la forme.

Ce prix comprend également l'étanchéité des solins et des relevés, le débouchage des descentes d'eau pluviales et remplacement de celles qui sont vétustes ainsi que la reprise des gargouilles et la mise en place des crapaudines de l'ensemble des descentes d'eau y/c toutes sujétions d'évacuation des gravats à la décharge publique et d'une bonne réalisation. Ouvrage payé au mètre carré au prix105

PRIX N° 106 : FORME EN BETON POUR DALLAGE

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de forme de 10 cm en béton pour dallage dosé à 350 kg l'exécution des joints, pilonnage et dressage à la règle pour obtenir une surface plane un quadrillage en acier Ø 6 et de 0,20*0,20 d'espacement pour consolider le support. Ouvrage payé au mètre carré au prix n°106

PRIX N° 107 : FOUILLE EN PLEINE MASSE

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de fouille en pleine masse, y compris évacuation des déblais à la décharge publique sur une profondeur indiquée par le maître d'ouvrage conformément aux normes en vigueur et dans les règles de l'art. Ouvrage payé mètre cube y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°107

PRIX N° 108 : FOUILLES EN TRANCHEES OU RIGOLES

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de fouille en tranchées où rigoles pour fondation, longrine, semelles, caniveaux et autres ouvrages conformément aux normes en vigueur et dans les règles de l'art. Ouvrage payé mètre cube y compris toutes sujétions d'exécution, au prix n°108

PRIX N° 109 : HERRISSONNAGE EN PIERRES SECHES

Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution de l'herrissonnage en pierres sèches de 0,20 de hauteur, suivant plans, exécutés à la main, les pierres posées la pointe en haut, y compris remplissage des vides par la pierre cassée. Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°109

PRIX N° 110 : MACONNERIE DE MOELLONS

Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de la maçonnerie de moellons en fondation ou en surface de toute épaisseur, les joints seront dressés sur leurs faces. Ouvrage payé au mètre cube y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°110

PRIX N 111 : PLANCHER CORPS CREUS

Ce prix rémunère la réalisation complète de planchers corps creux, (bétons, armatures, poutrelles et hourdis), y compris la dalle de compression, suivant plans qui seront établis par le prestataire. Le prix comprend les étais, la fourniture et la mise en place des nervures et hourdis, le béton de la

dalle de compression, le béton de remplissage des nervures.

Les aciers des nervures des raidisseurs et de la dalle de compression sont inclus dans le présent prix. Les plans d'exécution de plancher et détails des nervures seront à la charge du prestataire et doivent être validés par un bureau de contrôle.

Ouvrage payé au mètre carré y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°111

PRIX N 112 : POSE DE PRECADRE

Ce prix comprend la fourniture, la pose et le scellement de pré cadres en bois ou en métal, de toute dimension, compris trous de toutes dimensions dans tous matériaux, pose, réglage, scellement au mortier dosé à 250 kg de ciment, calfeutremments, raccords nécessaires d'enduits de toutes natures et toutes sujétions.

Ouvrage payé à l'unité au y/c toutes sujétions de bonne exécution au prix n°112

PRIX N° 113 : REGARDS 0,50*0,50

Ce prix rémunère à l'unité la construction de regard 0,50*0,50 pour évacuation ou pour loger câble ou vannes, le couvercle sera en cadre et pré cadre en cornières galvanisés et un tampon en béton armé parfaitement calibré et fini. La profondeur du regard sera environ de 80 cm.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 113

PRIX N° 114 : REGARDS 0,80*0,80

Ce prix rémunère à l'unité la construction de regard 0,80*0,80 pour évacuation ou pour loger câble ou vannes, le couvercle sera en cadre et pré cadre en cornières galvanisés et un tampon en béton armé parfaitement calibré et fini. La profondeur du regard sera environ de 80 cm.

Ouvrage payé à l'unité au prix n°114

PRIX N° 115 : TOUT-VENANT COMPACTE

Ce prix rémunère au mètre cube l'apport et mise en œuvre de tout-venant le prix comprend également le compactage au rouleau où à la dame vibrante.

Ouvrage payé mètre cube sans majoration pour foisonnement, au prix n°.....115

Appel d'offres ouvert N° 160/19/AOO

Travaux d'entretien des bâtiments de différents aéroports

- Lot 1 : Aéroport d'Essaouira
- Lot 2 : Aéroport de Béni Mellal
- Lot 3 : Aéroport de Laâyoune
- Lot 4 : Aéroport d'Agadir

<p>Direction concernée</p> <p>MOUVACH</p> <p>Chief du Département Maintenance Equipements & Infrastructures</p> <p>Ihssane ANEDDAME</p> <p>P. le Directeur du Pôle Exploitation Aéroportuaire</p> <p>3</p> <p>Chief du Département Sécurité</p> <p>Abdelhak LAOUKIM</p>	<p>Direction des Achats et de la Logistique</p> <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique</p> <p>Abdellah BOUKHLOUF</p>
<p>Direction Générale</p>	
<p>Le Directeur Général</p> <p>Zouhair Mohammed EL KOUFIR</p> <p>المكتب الوطني للمطارات</p> <p>Direction Générale</p> <p>OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS</p> <p>26 SEPT 2019</p>	
<p>Concurrent</p>	
<p>CPS lu et accepté sans réserve</p>	